Quatre-vingt-troisième année. — N° 139. Le Numéro : 12 francs. Jeudi 14 Juin 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-637 étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion la législation métropolitaine relative aux chambres de commerce (rectificatif) (p. 6202).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 2 mai 1951 portant constitution d'une commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.) (p. 6203).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (rectificatifs) (p. 6203).

Décret n° 51-742 du 13 juin 1951 relatif au nombre et aux limites des zones de défense (p. 6204).

Arrêtés des 18, 23 et 24 mai 1951 portant remises de débets (p. 6204).

Arrêté du 1er juin 1951 modifiant la composition du comité médical de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (p. 6204).

Arrêté portant modifications à des arrêtés antérieurs relatifs à l'homologation de grade au titre des Forces françaises combattantes de l'intérieur (p. 6204).

Arrêté portant nominations et titularisations (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 6205).

(2 f.)

Décisions portant radiation des contrôles et admissions à la retraite ou solde de réforme (armée de l'air) (p. 6206).

Décisions portant changement d'arme et admission à l'honorariat (armée de terre, réserve) (p. 6206).

Arrêté portant attribution du certificat technique (rectificatif) (p. 6206).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air et rectificatifs (p. 6207).

Liste des textes français et étrangers inscrits au programme d'admission à l'école de l'air pour l'année 1952 (p. 6216).

Liste des élèves officiers du contingent 1950/2 nommés aspirants de réserve (intendance métropolitaine) (p. 6216).

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1951 (armée de terre, active) (p. 6217).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret portant nomination de conseillers du commerce extérieur de la France (rectificatif) (p. 6227).

Arrêtés du 1er juin 1951 portant remises de débets (p. 6227).

Arrêté du 12 juin 1951 fixant la liste des établissements publics dont la vérification des comptes est transférée à la cour des comptes (p. 6228).

Arrêtés fixant le programme et la date du concours pour l'emploi d'inspecteur élève des douanes et droits indirects (rectificatif) (p. 6228).

Arrêtés portant nominations et rectificatifs (administrateurs civils et douanes et droits indirects) (p. 6228).

Instruction du 13 juin 1951 relative à l'amnistie fiscale (p. 6228).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 30 mai 1951 instituant une commission nationale chargée d'habiliter les services hospitaliers à recevoir des candidats à la qualification de médecin spécialiste ou compétent (p. 6231).

Arrêté du 8 juin 1951 organisant, en 1951, à Tananarive, un centre d'examen pour le certificat d'études supérieures de mathématiques, physique et chimie (p. 6231).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant attributions de fonctions et reclassement (météorologie et ponts et chaussées) (p. 6232).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 1er juin 1951 autorisant le recrutement d'un ingénieur contractuel au bureau des recherches géologiques et géophysiques (p. 6236).

Arrêté du 7 juin 1951 agréant un générateur d'acétylène (p. 6236).

Arrêté du 11 juin 1951 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 6236).

Arrêté du 13 juin 1951 modifiant la composition du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote (p. 6237).

Arrêté portant homologation du règlement du marché à terme du café du Havre (rectificatif) (p. 6237).

Arrêté conférant l'honoriat (mines) (p. 6237).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 51-743 du 13 juin 1951 modifiant le décret n° 51-363 du 24 mars 1951 relatif à l'application aux professions agricoles des dispositions du décret n° 50-1029 du 23 août 1950, modifié par le décret n° 51-364 du 24 mars 1951, portant fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti (p. 6237).

Arrêtés portant promotions, nominations, réintégrations, exclusion temporaire de fonctions, révocation, modifiant et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (eaux et forêts) (p. 6239).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 25 mai 1951 portant création d'un fonds de réserve au budget annexe de l'école africaine de médecine et de pharmacie (p. 6241).

Arrêtés portant réintégration, mises en position de mission et en disponibilité, acceptation de démission et admission à la retraite:

Administrateurs (p. 6241).

Administration générale (p. 6241).

Contrôle financier de l'Afrique équatoriale française (p. 6241).

Eaux et forêts (p. 6242).

Elevage et industries animales (p. 6242).

Magistrature (p. 6242).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-744 du 13 juin 1951 portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti (p. 6240).

Arrêtés du 7 juin 1951 portant désignation de membres du conseil supérieur de la mutualité et de la section permanente dudit conseil (p. 6240).

Circulaire du 13 juin 1951 relative à l'application du décret n° 51-744 du 13 juin 1951 portant fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti (p. 6241).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 28 mai 1951 modifiant l'arrêté du 16 février 1948 fixant les conditions d'application de l'article 10 de la loi du 18 juillet 1924, remise en vigueur par la loi du 26 octobre 1946, sur les emplois réservés et les textes subséquents (p. 6242).

Arrêté portant nomination (office national des anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 6243).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 6 juin 1951 portant suspension d'autorisation d'exploiter des sources thermales dans le département de l'Ardèche (p. 6243).

Arrêtés portant attribution de fonctions et mises en disponibilité (administration centrale et sanatoriums) (p. 6243).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination, titularisation, mutations, réintégrations, acceptation de démission et admissions à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 6242).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — *Erratum* au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du 22 mai 1951 (p. 6243).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 6243).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hollande (p. 6244).

Avis aux importateurs d'oranges, de pamplemousses et de citrons originaires et en provenance du Liban (p. 6244).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif à des vacances d'emplois au Conservatoire national de musique (p. 6244).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs d'oranges, de pamplemousses et de citrons originaires et en provenance du Liban (p. 6244).

Avis aux importateurs d'oignons à fleurs (p. 6243).

Avis aux exportateurs de farine vers l'Espagne (p. 6243).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de lingères des établissements nationaux de bienfaisance (p. 6244).

Annonces (p. 6245).

AVIS AUX ABONNES

Le dernier cahier de la table annuelle des **Débats parlementaires** de l'année 1950 est annexé au *Journal officiel* de ce jour destiné aux abonnés de l'**édition complète.** Les huit premiers cahiers étaient joints aux numéros des 7, 8, 12 et 13 juin 1951.

Les souscripteurs d'abonnements spéciaux aux débats de l'Assemblée nationale ou du Conseil de la République recevront la table complète en un seul envoi.

LOIS

Loi n° 51-637 étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion la législation métropolitaine relative aux chambres de commerce.

Rectificatif au *Journal officiel* des 28-29 mai 1951: page 5612, 1re colonne, article 1er de la loi susvisée, 6e ligne et 7e ligne: au lieu de: « La loi du 9 avril 1898 relative aux chambres de commerce, modifiée par le décret du 19 juin 1938 », lire: « La loi du 9 avril 1898 relative aux chambres de commerce, modifiée par le décret du 14 juin 1938 ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 2 mai 1951 portant constitution d'une commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'éducation nationale et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la convention signée à Londres le 16 novembre 1945 créant une organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

Vu la loi du 17 mai 1946 autorisant le président du Gouvernement provisoire de la République à ratifier cette convention;

Vu l'article 7 de la convention susvisée qui recommande aux Etats membres de constituer une commission nationale où seront représentés le Gouvernement et les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture;

Vu l'article 2 (§ A) du décret du 2 août 1946 portant constitution d'une commission nationale provisoire pour l'éducation, la science et la culture;

Vu l'article 5 du décret du 23 février 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Il est constitué une commission nationale pour l'éducation, la science et la culture.

Art. 2. — Cette commission est chargée de promouvoir dans la République française et les territoires sous tutelle les idées de compréhension mutuelle entre les peuples, d'encourager les initiatives d'ordre intellectuel, ainsi que les efforts d'éducation en ce sens, d'intéresser l'opinion publique aux buts, au programme et à l'œuvre de l'U. N. E. S. C. O.

A cette fin:

a) Elle donne son avis au Gouvernement sur le programme et les activités de l'U. N. E. S. C. O.;

b) Elle établit une liaison efficace tant avec l'U. N. E. S. C. O qu'avec les commissions nationales et organismes nationaux de coopération des autres Etats membres de l'U. N. E. S. C. O.;

c) Elle veille, sur le plan national, à l'exécution des décisions prises à la conférence générale de l'U. N. E. S. C. O.;

d) Elle prend les contacts nécessaires avec les groupements culturels internationaux de caractère public ou privé;

e) Elle convoque, chaque fois que cela sera nécessaire, les principaux groupes nationaux et les personnalités qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture;

f) Elle fait connaître, par les moyens appropriés, à l'opinion publique, les buts et les travaux de l'U. N. E. S. C. O.;

g) Elle remplit toutes les tâches que lui confie le Gouvernement dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture.

Art. 3. — La commission sera consultée par le Gouvernement sur le choix de ses cinq délégués principaux à la conférence générale de l'organisation.

Art. 4. — La commission nationale comprend:

a) Quatre membres élus par le Parlement;

b) Deux membres élus par l'Assemblée de l'Union française;

c) Huit personnalités désignées par le Gouvernement;

d) Cinq membres représentant l'Institut de France;

e) Cinq membres représentant les syndicats de travailleurs;

f) Quarante-quatre membres élus par les différents groupements scientifiques et culturels;

g) Vingt-quatre membres de droit représentant l'administration;

h) Quatre personnalités cooptées par la commission nationale;

i) Sept membres désignés par le ministre de l'éducation nationale sur présentation des organismes éducatifs, scientifiques et culturels de l'Algérie et des nouveaux départements d'outre-mer;

j) Treize membres désignés par le ministère de la France d'outre-mer sur présentation des organismes éducatifs, scientifiques et culturels des territoires d'outre-mer et des territoires sous tutelle.

Il sera créé, d'autre part, des membres associés résidant en dehors du territoire de la République. En outre, la commission nationale pourra désigner des experts et des correspondants.

Art. 5. — 1° La commission nationale se réunit en séance plénière au moins une fois par an sur convocation de son président;

2° Dans l'intervalle de ces séances, un comité permanent dont la commission fixe elle-même la composition et les attributions, statue sur les questions ayant un caractère d'urgence;

3° La commission peut former des comités spécialisés et des comités régionaux. Font partie des comités spécialisés:

a) Les membres de la commission nationale;

b) Les experts désignés par la commission nationale.

Font partie des comités régionaux:

Les membres de la commission nationale;

Les experts;

Et ceux des correspondants qui résident dans la région considérée;

4° Les comités spécialisés ou régionaux font rapport à la commission nationale ou, dans l'intervalle de ses sessions, au comité permanent.

Art. 6. — Le mandat des membres de la commission aura une durée de trois ans.

Art. 7. — Le président de la commission nationale est élu par les membres de la commission. Sa nomination doit être approuvée par le président du Gouvernement. Trois vice-présidents peuvent, en outre, être nommés par la commission. Elle désigne également son secrétaire général, qui devient membre de droit.

Art. 8. — Le secrétariat de la commission est assuré par l'association pour l'éducation, la science et la culture, dont les statuts ont été légalement déposés le 16 mai 1947.

Art. 9. — Le décret du 23 février 1948, portant constitution d'une commission nationale pour l'éducation, la science et la culture est abrogé.

Art. 10. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 29 mai 1951:

Page 5631, 2e colonne, 8e ligne, après: « Bastard (Yves-Jean-Pierre), capitaine, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté », ajouter: « La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 185 du 30 juin 1950 du général commandant de l'air en Extrême-Orient ».

Même page, même colonne, 12e ligne, après: « Dieudonné (Jacques-Henri-Fernand), capitaine, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté », ajouter: « La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 185 du 30 juin 1950 du général commandant de l'air en Extrême-Orient ».

Même page, même colonne, 20e ligne, après: Sommerer (Philippe-Louis), capitaine, groupe d'aviation d'observation d'artillerie n° 3 », ajouter: « La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 191 du 21 juillet 1950 du général commandant de l'air en Extrême-Orient ».

Même page, même colonne, 22e ligne, après: « Gorge (Maurice-Louis), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté », ajouter: « La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 185 du 30 juin 1950 du général commandant de l'air en Extrême-Orient ».

Même page, même colonne, 31e ligne, après: « Du Boisguehennenc (Hervé-Louis), sous-lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté », ajouter: « La présente citation annule et remplace la citation à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre n° 185 du 30 juin 1950 du général commandant de l'air en Extrême-Orient ».

Même page, même colonne, 38e ligne, au lieu de: « Fraimour (Jacques-Paul), sous-lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn », lire: « Fraimout (Jacques-Paul), sous-lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».

Même page, même colonne, 42e ligne, au lieu de: « Le Paih (Norbert-Yves), sous-lieutenant, groupe de transport 1/31 « Béarn », lire: « Le Paih (Norbert-Yves), sous-lieutenant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».

Décret n° 51-742 du 13 juin 1951 relatif au nombre et aux limites des zones de défense.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense nationale,

Vu le décret n° 50-1189 du 29 septembre 1950 relatif à l'organisation de la défense en surface du territoire métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Le territoire national métropolitain est organisé, en vue de la défense en surface, en quatre zones de défense comprenant respectivement les territoires actuellement inclus dans les régions militaires ci-après:

Zone de défense n° 1: 1re et 3e région militaire.
Zone de défense n° 2: 4e et 5e région militaire.
Zone de défense n° 3: 2e, 6e et 7e région militaire.
Zone de défense n° 4: 8e et 9e région militaire.

Art. 2. — Les chefs-lieux de ces zones sont normalement:

Pour la zone de défense n° 1: Paris.
Pour la zone de défense n° 2: Bordeaux.
Pour la zone de défense n° 3: Metz.
Pour la zone de défense n° 4: Lyon.

Art. 3. — Des textes appropriés, remaniant l'organisation des secteurs maritimes, préciseront les conditions d'adaptation de ceux-ci aux limites des zones de défense ci-dessus définies.

Art. 4. — De même, des textes appropriés, modifiant les limites des régions aériennes, fixeront les conditions d'adaptation de ces régions aux zones de défense.

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat aux forces armées, guerre, mer et air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRE-FRANÇOIS MONTEIL.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Remises de débets.

Par arrêté du 18 mai 1951, sous réserve d'un versement préalable de 4.400 F et 10 deutschmarks, il est fait remise gracieuse à M. l'adjudant Bonichon (Eugène), de l'état-major du commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne, de la somme de 8.865 F 21 deutschmarks et 35 pfennings restant due sur celle de 22.768 F 21 deutschmarks 35 pfennings, indûment perçue au titre de la solde progressive pendant la période du 21 décembre 1947 au 30 août 1949.

Par arrêté du 18 mai 1951, sous réserve d'un versement préalable de 76.000 F, il est fait remise gracieuse à M. le capitaine Dangoumau (Jean), de l'école des troupes aéroportées du camp d'Idron, à Pau, de la somme de 153.933 F, indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 1er juin 1945 au 30 avril 1948.

Par arrêté du 18 mai 1951, sous réserve d'un versement de 14.807 F, il est fait remise gracieuse à M. le maréchal des logis en retraite Gentit (Régis), de la somme de 29.607 F restant due sur celle de 37.607 F indûment perçue au titre de la solde de dégagement des cadres.

Par arrêté du 18 mai 1951, sous réserve d'un versement préalable de 8.000 F, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Guernalec, demeurant à Paris, 100, rue Vercingétorix, de la somme de 48.237 F restant due sur celle de 51.237 F trop perçue au titre des allocations familiales.

Par arrêté du 18 mai 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Huellou (Alice), résidant à Poitiers (Vienne), 21, rue Saint-Pierre-le-Puellier, de la somme de 62.978 F restant due sur celle de 74.978 F indûment perçue au titre des prestations familiales.

Par arrêté du 23 mai 1951, sous réserve d'un versement préalable de 10.000 F, il est fait remise gracieuse à M. l'ex-sergent Cabiron (Marcel), demeurant à Séverac-le-Château (Aveyron), de la somme de 20.370 F indûment perçue au titre de la solde.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 24 mai 1951, il est fait remise gracieuse à Mlle Jeanne Monfray, demeurant villa « le Midi », chemin des Pavillons, à Royan (Charente-Maritime), de la somme de 15.375 F, dont elle est constituée débitrice envers l'Etat pour frais d'entretien de son pupille, Burguière-Mignard (Albert), à l'école des mousses.

Modification à la composition du comité médical de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'arrêté du 26 avril 1949 portant institution du comité médical de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre);

Vu la lettre de démission présentée le 10 mars 1951 par M. le docteur Moreau,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 26 avril 1949 portant institution du comité médical de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) est modifié comme suit:

Médecine générale.

MM. les docteurs Pfulb et de Saint-Albin, membres titulaires.
MM. les docteurs Tabary et Lafont, membres suppléants.

Art. 2. — Le directeur des personnels civils du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juin 1951.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Modifications à des arrêtés antérieurs relatifs à l'homologation de grade au titre des Forces françaises combattantes de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des Forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 13 juin 1945 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 19 juin 1946):

Page 5418, 3e colonne:

2e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

2e *classe.*

(Rang du 1er décembre 1943.)

« Martin (Robert) »,

Lire:

Dans la qualité de 2e classe

(Rang du 1er mars 1943.)

« Martin (Robert) ».

Art. 2. — L'arrêté du 29 octobre 1946 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 13 novembre 1946) :

Page 9566, 2e colonne :

Ex 1re REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

Rayer : « Chartier (André) ».

Art. 3. — L'arrêté du 7 octobre 1947 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 23 octobre 1947) :

Page 10490, 1re colonne :

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Rayer : « Tallec (Jean), né le 25 août 1923 ».

Art. 4. — L'arrêté du 23 octobre 1947 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 12 novembre 1947) :

Page 11124, 2e colonne :

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Rayer : « Favre (Edouard), né le 30 août 1902 ».

Art. 5. — L'arrêté du 19 mars 1948 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 27 mars 1948) :

Page 3008, 1re colonne :

3e REGION MILITAIRE

Au lieu de :

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

« Ker-Ourio (Yves), né le 6 mars 1921 »,

Lire :

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

« K'Ourio (Yves), né le 6 mars 1921 ».

Art. 6. — L'arrêté du 24 mai 1950 (rectificatif au *Journal officiel* du 20 juin 1950) reçoit les modifications suivantes :

Page 6535, 2e colonne :

Au lieu de :

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juillet 1944.)

« Beraud (Pierre), né le 27 septembre 1891 (recrutement : Toulon, classe 1911, mle 1159) »,

Lire :

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 juillet 1944.)

« Beraud (Pierre), né le 27 septembre 1891 (recrutement : Toulon, classe 1911, mle 1558) ».

Art. 7. — L'arrêté du 12 octobre 1950 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 21 octobre 1950) ;

Page 10857, 4e colonne :

4e REGION MILITAIRE

Au lieu de :

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 17 mars 1944.)

« Legendre (Marcel), né le 11 février 1923 (recrutement de Poitiers, classe 1943, mle 265) »,

Lire :

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 17 mars 1944.)

« Legendre (Marcel), né le 11 février 1923 (recrutement : Poitiers, classe 1943, mle 265) »,

Au lieu de :

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

« Gatineau (Claude), né le 2 juillet 1923 »,

Lire :

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

« Gatineau (Claude), né le 2 juillet 1923 ».

Page 10859, 2e colonne :

3e REGION MILITAIRE

Au lieu de :

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

« Vesque (Marcel), né le 7 mai 1901 »,

Lire :

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

« Vesque (Marcel), né le 7 mai 1904 ».

Art. 8. — L'arrêté du 5 décembre 1950 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 12 décembre 1950) :

Page 12549, 1re colonne :

3e REGION MILITAIRE

Au lieu de :

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

« Mollet (Guy), né le 31 décembre 1905 (recrutement d'Argentan, classe 1925, mle 1272) »,

Lire :

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

« Mollet (Guy), né le 31 décembre 1905 (recrutement d'Argentan, classe 1925, mle 1272) ».

Art. 9. — L'arrêté du 27 février 1951 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 30 mars 1951) :

Page 3182, 2e colonne :

1re REGION MILITAIRE

Au lieu de :

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)

« Marguerite (Charles), né le 6 juillet 1913 »,

Lire :

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

« Marguerite (Charles), né le 6 juillet 1913 ».

Art. 10. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mai 1951.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées et par délégation :

Le directeur du cabinet,

ANDRÉ CHAGNEAU.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 29 mai 1951, les personnels civils administratifs des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) dont les noms suivent sont nommés à l'emploi de commis administratif et titularisés dans les classes et échelons indiqués ci-après, à compter du 1er janvier 1951 et compte tenu de leur situation au 31 décembre 1950 :

SERVICE DU GÉNIE

Commis administratif, 2e classe, 5e échelon.

M. Stojko (Rodolphe), employé principal hors classe.

Commis administratif, 2e classe, 3e échelon.

M. Curty (Claude), agent de bureau du cadre complémentaire, direction des travaux de Lyon.

Mme Errecaret (Messaouda-Suzanne), née Ben Brahim, agent de bureau du cadre complémentaire, direction des travaux de Fès.

M. Hoffschneider (Jean-Baptiste), agent de bureau du cadre complémentaire, direction des travaux de Fès.

Commis administratif, 2e classe, 1er échelon.

M. Ben Mohamed ben Haoues (Brahim), agent de bureau du cadre complémentaire, direction des travaux de Marrakech.

Mme Bourret (Emilienne), née Albaric, agent de bureau du cadre complémentaire, direction des travaux de Paris.

Mme Bulle (Raymonde), née Jouffroy, auxiliaire de bureau, direction des travaux de Dijon

Mlle Cohen (Lydie), auxiliaire de bureau, direction des travaux de Tunis.

Mme Cordier (Odile), née Pico, auxiliaire de bureau, direction des travaux d'Alger.

Mlle Francart (Yvonne), auxiliaire de bureau, direction des travaux d'Alger.

Mlle Grangerat (Marie-Thérèse), auxiliaire de bureau, établissement central du matériel du génie.

Mlle Haas (Josette), agent de bureau du cadre complémentaire, direction des travaux de Constantine.

Mlle Le Foulgoc (Arlette), auxiliaire de bureau, direction des travaux de Rennes.

Mme Meurgues (Laurence), née Thévenin, auxiliaire de bureau, établissement central du matériel du génie.

Mlle Novara (Janny), auxiliaire de bureau, direction des travaux d'Alger.

Mme Provost (Marguerite), née Demenitroux, agent de bureau du cadre complémentaire, établissement central du matériel du génie.

Mlle Simonin (Marcelle), auxiliaire de bureau, direction régionale du génie de la 5e région.

La titularisation dans le corps des commis administratifs des personnels visés ci-dessus est subordonnée à l'acceptation d'une mutation éventuelle dans le cas d'absence ou d'insuffisance de nombre d'emplois de commis administratifs dans les organes stationnés dans la place et dont les personnels sont administrés par le service du génie.

Elle est en outre, pour les auxiliaires, subordonnée aux résultats des examens médicaux visés à l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947.

Radiation des contrôles et admissions à la retraite au solde de réforme (armée de l'air).

Par décisions en date des 27 avril, 4, 8, 10, 11, 18 mai 1951, les officiers dont les noms suivent, en non-activité par suppression d'emploi, au titre de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, sont rayés, sur leur demande, des contrôles de la non-activité.

I. — *Avec bénéfice d'une pension proportionnelle en application de l'article 7 de la loi.*

A. — Corps des officiers de l'air

Cadre navigant.

(A compter du 16 mai 1951.)

M. le capitaine Armandou (Henri-Robert-Pierre), né le 21 août 1911.
M. le capitaine Giraud (Gaston-Jean-Eugène), né le 23 juillet 1912.
M. le capitaine Rozès (Paul), né le 22 juillet 1913.
M. le lieutenant Brosset (André-Eugène), né le 27 novembre 1917.
M. le lieutenant Muratelle (Guy-Lucien), né le 22 avril 1913.

(A compter du 1er juin 1951.)

M. le capitaine Henry (Jacques-Léon-Joseph), né le 28 octobre 1910.
M. le capitaine Le Bouedec (Roger-Arthur-Joseph), né le 10 janvier 1914.
M. le capitaine Rolland (Adrien-Edmond), né le 19 septembre 1915.
M. le capitaine Seimpere (Robert-Paul-Fernand), né le 21 juillet 1914.

Cadre sédentaire.

(A compter du 16 mai 1951.)

M. le lieutenant Richet (François-Louis), né le 29 août 1909.

B. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

(A compter du 16 mai 1951.)

M. le commandant Cassoux (Raymond-Jacques-Louis), né le 3 août 1905.
M. le commandant Gibon-Guilhem (André-Julien), né le 9 novembre 1906.

II. — *Avec bénéfice d'une solde de réforme en application de l'article 8 de la loi.*

Corps des officiers de l'air

Cadre navigant.

(A compter du 16 mai 1951.)

M. le capitaine Ronssin (Michel-Louis), né le 5 août 1915.

(A compter du 1er juin 1951.)

M. le capitaine Evrard (Jacques-Marie-Louis), né le 30 novembre 1919.
M. le capitaine Porchon (Yvan), né le 9 décembre 1918.

Cadre sédentaire.

(A compter du 16 mai 1951.)

M. le capitaine Chevalier (Marcel-Alfred), né le 26 août 1906.

Changement d'arme (armée de terre, réserve).

Par décision du 4 juin 1951, est admis, par voie de changement d'arme avec son grade et son ancienneté dans le grade, dans l'arme blindée et cavalerie :

M. l'aspirant de réserve Aullen (Bernard-Pierre) (vient de la direction régionale du matériel de la 1re région militaire).

Admission à l'honorariat (armée de terre, réserve, troupes métropolitaines).

Par décision du 30 mai 1951, sont admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres:

Infanterie.

M. le colonel Moreau (Antonin).

MM. les chefs de bataillon:

Fabre (Louis-Marie-Victor).
Mazzuca (Laurent-Michel-Antoine).
Minet (Alfred).

MM. les capitaines:

Bonnamour (Marie-Jean-François-Joseph).
Faucompret (Simon-Henri-Arthur).
Tarbes (Robert-Raphaël).

MM. les lieutenants:

Carcassonne (Jacques-David-Benjamin).
Durand (Albert-Jacques).
Mirouse (Léopold-Joseph).
Nenard (Raoul-Alexandre).
Quichaud (Albert-Joseph-Paul).

M. le sous-lieutenant Bomy (René-Albert).

Artillerie.

MM. les chefs d'escadron:

Caujolle (Jean-Marius-Georges).
Rivet (Claude-Jacques).
Simeray (Henri-Constant).

MM. les capitaines:

De Berenger (Louis-Marie-Didier).
Hembert (Georges-Louis-Joseph).
Maillot (Alfred).
Masure (Lucien-Abel-Henri).
Mayereau (Louis-Gabriel-Pierre).
Musso (Antoine-Paul-Charles).
Pierrard (Armand-Marie-Joseph-Jacques-Henry).

MM. les lieutenants:

Beyne (Henri).
Blum (Georges-René).
Courtheoux (Charles-Désiré).
Félix (Joannès).
Fouilly (Charles-Jean-Marie-Pierre).
De La Taille (Marie-Jacques-Stanislas-Robert).
Lefraise (Jean-Alfred-Georges-François-Adolphe).
Mariani (Xavier-Jean-Thomas-Noël).
Vigier (Jean-Louis).

Train.

M. le capitaine Hallopeau (André-Henri-Abel).

Transmissions.

M. le lieutenant-colonel Kissel (Edmond-Florent-Alphonse).

Attribution du certificat technique.

Troupes coloniales

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 août 1950 : page 9054, 1re colonne, 7e ligne, au lieu de: « Lieutenant Gestin (R.-J.) », lire: « Capitaine Jestin (R.-J.) ».

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 6500 SPAA/4/B en date du 29 mai 1951, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) décerne les brevets et certificats suivants au personnel ci-après:

A. — PERSONNEL NAVIGANT

I. — Brevet militaire de pilote d'avion.

(A compter du 23 février 1951.)

33915 Lepage (Marcel-G.), sergent, né le 21 juillet 1931, air Maroc.
33916 Arbonville (Maurice-R.), caporal, né le 4 décembre 1931, air Maroc.
33917 Jouany (Guy-R.), sergent, né le 4 avril 1932, air Maroc.
33918 Drexler (Maurice-A.), sergent, né le 30 décembre 1931, air Maroc.
33919 Geoffroy (Roger-E.-L.), caporal, né le 17 mars 1932, air Maroc.
33920 Curzi (Roberi-V.), sergent, né le 22 mars 1929, air Maroc.
33921 Deschamps (Jacques), 2e classe, né le 20 novembre 1932, air Maroc.
33922 Fontana (Marc-G.), 2e classe, né le 29 juillet 1931, air Maroc.
33923 Godey (Yves-A.), sergent, né le 30 mars 1932, air Maroc.
33924 Rousseau (Pierre-G.), sergent, né le 7 juillet 1932, air Maroc.
33925 Coudert (Jack), caporal, né le 10 mai 1932, air Maroc.
33926 Meynier (Charles), 2e classe, né le 10 juillet 1931, air Maroc.
33927 Durand (Michel), 2e classe, né le 28 février 1932, air Maroc.
33928 Coudurier (Raymond), 2e classe, né le 14 février 1932, air Maroc.
33929 Soubeyrand (Jean), 2e classe, né le 6 juillet 1931, air Maroc.
33930 Leclerc (Christian), caporal, né le 8 décembre 1931, air Maroc.
33931 Fenot (Jean), caporal, né le 18 août 1931, air Maroc.
33932 Plessi (Claude), 2e classe, né le 14 octobre 1932, air Maroc.
33933 Le Gall (Paul), 2e classe, né le 20 juillet 1931, air Maroc.
33934 Laumond (Noël), caporal, né le 7 juillet 1931, air Maroc.

(A compter du 6 avril 1951.)

33935 Lafoglia (Georges), sergent, né le 13 janvier 1929, air Maroc.

II. — Brevet militaire d'observateur en avion.

Sous-spécialité « Navigateur ».

La sous-spécialité de navigateur est attribuée à compter du 30 avril 1949 à M. le sous-lieutenant Le Paih (Norbert) (S. A. S. M. 99), titulaire du brevet d'observateur en avion, sous-spécialité « Bombardier », homologué sous n° 6877 à compter du 11 août 1947 par D. M. N° 20696/SPAA. 2. C. du 27 novembre 1947 (1).

III. — Brevet militaire de mitrailleur en avion.

Sous-spécialité « Navigateur ».

(A compter du 10 mars 1951.)

4885 Fromenteau (Jean), sergent, né le 13 décembre 1926, air Maroc.
4886 Gouriou (Raymond), sergent, né le 9 juillet 1929, G. M. M. T. A.
4887 Seychal (Michel), sergent, né le 18 mai 1929, G. M. M. T. A.
4888 Jullien (Yves), sergent, né le 5 octobre 1927, air Maroc.
4889 Martelet (Gérard), sergent, né le 11 février 1929, G. M. M. T. A.
4890 Massot (Georges), sergent, né le 26 octobre 1925, 2e R. A.
4891 Canarelli (Georges), sergent-chef, né le 20 juin 1924, 2e R. A.
4892 Piazza (André), sergent, né le 10 juillet 1927, G. M. M. T. A.
4893 Mechoulam (Paul), sergent, né le 30 novembre 1927, G. M. M. T. A.

IV. — Brevet militaire de radiotélégraphiste en avion.

Sous-spécialité « Radiotélégraphiste navigateur ».

La sous-spécialité de « Radiotélégraphiste navigateur » est attribuée, à compter du 23 février 1951, aux sous-officiers ci-après, titulaires du brevet de radiotélégraphiste en avion:

Adjudant-chef Brun (François), né le 6 janvier 1922, brevet n° 1385.
Adjudant Pennamen (Pierre), né le 19 mars 1921, brevet n° 1856.
Sergent-chef Delpech (François), né le 4 novembre 1921, brevet n° 1821.
Sergent Michel (Jules), né le 19 mars 1925, brevet n° 1792.
Adjudant Jasmin (Robert), né le 2 septembre 1922, brevet n° 1825.
Adjudant Caquin (Raymond), né le 8 décembre 1919, brevet n° 1778.
Adjudant-chef Gries (Etienne), né le 26 janvier 1919, brevet n° 873.
Adjudant Guyot (Laurent), né le 28 janvier 1920, brevet n° 1348.
Sergent-chef Rosalie (Jean), né le 24 mars 1920, brevet n° 1806.
Sergent-chef Bignet (René), né le 23 mai 1923, brevet n° 1785.
Adjudant Debrosse (Hippolyte), né le 9 septembre 1922, brevet n° 1650.
Sergent Barberet (Robert), né le 29 octobre 1926, brevet n° 1789.
Sergent Lafond (Albert), né le 2 mai 1926, brevet n° 1790.
Sergent-chef Cooremens (Yves), né le 14 janvier 1923, brevet n° 1657.
Adjudant Bove (André), né le 24 février 1921, brevet n° 1812.

Sous-spécialité « Radiotélégraphiste de bord ».

(A compter du 13 mars 1951.)

2066 Léonard (André-J.), sergent, né le 10 mars 1927, air Algérie.
2067 Carpentier (André-J.), sergent, né le 24 avril 1930, G. M. M. T. A.
2068 Millot (Claude-R.), sergent, né le 21 avril 1930, 2e R. A.
2069 Dervieux (Georges-H.), sergent, né le 7 mai 1927, 2e R. A.
2070 Avallet (Pierre-R.), sergent, né le 21 juillet 1929, 2e R. A.
2071 Pourieux (Bernard-H.), sergent, né le 3 avril 1930, G. M. M. T. A.
2072 Gallegue (Jean-Ch.), sergent, né le 2 février 1929, S. M. A. A.
2073 Esquerre (Christian-C.), sergent, né le 17 janvier 1930, G. M. M. T. A.
2074 Pezet (Yves-Ch.), sergent, né le 29 mai 1925 air Algérie.
2075 Chatton (René-L.), caporal-chef, né le 27 juillet 1929, G. M. M. T. A.
2076 Caillebo (Gabriel), sergent, né le 28 avril 1928, 3e R. A.
2077 Carlon (Jacques), sergent, né le 8 juillet 1929, 4e R. A.
2078 Wambeke (Georges-J.), sergent, né le 23 juillet 1930, G. M. M. T. A.
2079 Demangeon (Bernard-G.), caporal-chef, né le 6 décembre 1929, S. M. A. A.
2080 Richard (Pierre-C.), caporal-chef, né le 30 septembre 1930, G. M. M. T. A.
2081 Mangel (Alexandre), caporal-chef, né le 10 novembre 1929, G. M. M. T. A.
2082 Enjalric (Jean-J.), caporal-chef, né le 26 juin 1930, S. M. A. A.

V. — Brevet militaire de mécanicien volant.

(A compter du 15 février 1951.)

1134 Gigon (André), sergent, né le 2 décembre 1925, G. T. 2/61.

(A compter du 6 mars 1951.)

1135 Rouch (Jean), adjudant, né le 19 avril 1921, B. A. 145.

(A compter du 15 mars 1951.)

1136 Chartier (Georges), sergent, né le 1er septembre 1923, E. O. M. 84.

VI. — Brevet militaire de parachutiste de l'infanterie de l'air.

Sous-spécialité « Parachutiste d'essai ».

(A compter du 20 février 1951.)

19 Chaumien (Marcel), lieutenant, né le 19 août 1913, E. M. G. F. A. A. (1).

B. — PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

I. — Brevet supérieur de mécanicien d'aéronautique.

a) *Spécialité « Avion ».*

L'assimilation du brevet de mécanicien « Avion » au brevet élémentaire concernant l'adjudant Gallier (Louis), né le 19 septembre 1919, de la S. A. 1/118, est annulée.

Le brevet de mécanicien « Avion » attribué à ce sous-officier sous le n° 10905 par D. M. n° 242/DPM 7/1 du 4 janvier 1940 est assimilé au brevet supérieur à compter du 3 novembre 1939 (1).

b) *Spécialité « Atelier ».*

Sous-spécialité « Matériel roulant ».

(A compter du 10 janvier 1951.)

711 Sournet (Robert), adjudant-chef, né le 26 décembre 1910, B. A. 106 (1) (3) (5).

(A compter du 19 janvier 1951.)

712 Meyjonade (René), sergent-chef, né le 25 mars 1918, B. A. 106 (3).

(A compter du 8 mars 1951.)

713 Faure (Jean), adjudant, né le 27 décembre 1914, Parc 2/106 (3).

c) *Spécialité « Télémécanicien ».*

1° Sous-spécialité « Radioélectricien ».

(A compter du 1er janvier 1950.)

3034 Barras (Henri), adjudant-chef, né le 28 juin 1914, D. T. I. A (1-3).

2° Sous-spécialité « Détection électromagnétique ».

(A compter du 18 décembre 1950.)

3935 Cornu (Maurice), sergent, né le 24 mai 1928, B. A. 117.
3936 Huet (Léon), sergent, né le 19 septembre 1927, S. T. T. A.

(A compter du 22 mars 1951.)

3937 Gillet (Louis), sergent, né le 9 décembre 1925, C. B. R. E. 284.
3938 Deloye (Roger), sergent-chef, né le 25 décembre 1923, E. T. 2/723.
3939 Falquet (Joseph), sergent, né le 13 août 1923, C. D. T. A. 3/72.
3940 Bappel (Albert), sergent-chef, né le 22 août 1921, E. T. 2/723.
3941 Cordon (Bernard), sergent-chef, né le 21 septembre 1920, S. D. A 1/903.
3942 Gillot (Maurice), sergent, né le 18 septembre 1926, C. D. T. A. 925.
3943 Berthelot (Roger), sergent, né le 24 mai 1925, Z. D. A. 901.
3944 Gourhant (Yves), sergent, né le 10 avril 1922, C. B. R. E. 281.
3945 Coulot (Roger), sergent-chef, né le 14 juillet 1923, E. T. 2/723.
3946 Mollier (Henri), sergent, né le 26 janvier 1925, S. D. A. 3/903.
3947 Martin (Roger), sergent, né le 27 septembre 1927, S. D. A. 3/902
3948 Patissier (Jean), sergent, né le 30 août 19.5, S. D. A. 2/903.
3949 Plissonnier (Marcel), sergent, né le 14 juin 1921, C. B. R. E. 281.
3950 Emiry (Léon), sergent-chef, né le 6 novembre 1921, S. D. A. 2/903.
3951 Legrand (René), sergent, né le 14 avril 1924, C. D. T. A. 925
3952 Guern (Jean), sergent-chef, né le 23 août 1924, S. D. A. 2/903.
3953 Vidal (René), sergent, né le 22 février 1926, S. D. A. 1/902
3954 Ganzioff (Charles), sergent-chef, né le 19 septembre 1923, C. E T. 801.
3955 Guillermin (Simon), sergent, né le 9 août 1924, S. D. A. 3/902.
3956 Mallet (Roger), sergent, né le 25 août 19.6, C. B. R. E. 281.
3957 Boillot (André), sergent, né le 22 juin 1925, E. A. A. 609.
3958 Guyomard (Jean), sergent, né le 14 février 1920, Z. D. A. 901.
3959 Auroux (Robert), sergent, né le 23 septembre 1923, Z. D. A. 901
3960 Le Scouarnec (Emile), sergent, né le 25 juillet 1925, C. B R. E. 284.
3961 Rocheron (Marcel), sergent, né le 22 octobre 1920, C. B R. E. 284.
3962 Bessede (Roger), sergent, né le 28 avril 1923, Z. D. A. 901.
3963 Marin (Guy), sergent, né le 13 août 1924, C. B. R. E. 284.
3964 Minaud (André), sergent, né le 30 juin 1925, B. A. 1/131.

3° Sous-spécialité « Lignes et installations ».

(A compter du 17 février 1951.)

3965 Duc (Gaston), adjudant, né le 16 octobre 1917, B. A. 725.

II. — Brevet élémentaire de mécanicien d'aéronautique.

a) *Spécialité « Avion ».*

(A compter du 9 mars 1951.)

7912 Mourgues (Jean), caporal-chef, né le 10 février 1930, B. A 721
7913 Pierre (Marc), sergent, né le 17 août 1930, B. A. 721.
7914 Vesque (André), caporal, né le 13 juillet 1930, B. A. 721
7915 Battagion (Attilio), sergent, né le 15 juillet 1929, B. A. 721.
7916 Valladon (Guy), sergent, né le 22 décembre 1930, B. A. 721.
7917 Blanchet (Roger), caporal-chef, né le 4 mars 1931, B. A. 721.
7918 Kervarec (Roger), caporal, né le 16 septembre 1930, B. A. 721.
7919 Moreau (Robert), sergent, né le 25 février 1929, B. A. 721.
7920 Guillermic (Raymond), caporal-chef, né le 16 septembre 1929, B. A. 721.
7921 Zuniga (Georges), caporal, né le 8 avril 1931, B. A. 721.
7922 Le Naour (Marcel), caporal-chef, né le 17 septembre 1931, B. A 721.
7923 Hardy (Jean), caporal, né le 21 mai 1929, B. A. 721.
7924 Levergeois (Jean), caporal-chef, né le 5 février 1929, B. A. 721.
7925 Delcroix (Alphonse), sergent, né le 10 mai 1928, B. A. 721
7926 Lafont (Yves), caporal-chef, né le 1er décembre 1929, B. A. 721.
7927 Pujol (Jean), caporal-chef, né le 29 mars 1931, B. A. 721.
7928 Portanguen (Hubert), caporal-chef, né le 13 mai 1931, B. A. 721.
7929 Yager (Pierre), caporal-chef, né le 15 octobre 1930, B. A. 721.
7930 Varney (René), caporal-chef, né le 5 février 1930, B. A. 721.
7931 Garret (Michel), caporal, né le 12 juillet 1931, B. A. 721.
7932 Alingrin (René), caporal-chef, né le 12 octobre 1929, B. A. 721.
7933 Henriet (Robert), caporal, né le 1er juin 1929, B. A. 721.
7934 Barbon (Pierre), caporal-chef, né le 14 décembre 1930, B. A 721
7935 Wald (Bernard), caporal, né le 28 août 1931, B. A. 721.
7936 Girault (Guy), caporal-chef, né le 29 mars 1930, B. A. 721.
7937 Vergara (Gérard), caporal, né le 6 octobre 1931, B. A. 721.
7938 Rocaboy (Albert), sergent, né le 12 décembre 1922, B A. 721.
7939 Carrere (Georges), caporal, né le 12 janvier 1930, B. A. 721
7940 Saint-Germes (Pierre), caporal-chef, né le 14 juillet 1930, B. A. 721.
7941 Planque (Arcadius), caporal, né le 10 août 1931, B. A. 721.
7942 Debard (Henri), caporal, né le 16 août 1931, B. A. 721.
7943 Goudezoone (André), caporal, né le 17 décembre 1929, B. A. 721
7944 Jesuita (Edmond), caporal, né le 6 novembre 1931, B. A. 721.
7945 Laurent (William), caporal-chef, né le 9 juin 1931, B. A. 721.
7946 Dubey (Jean), caporal, né le 23 juin 1931. B. A. 721.
7947 Bricaud (Claude), caporal, né le 18 septembre 1931, B. A. 721.
7948 Vray (René), caporal, né le 13 octobre 1931, B. A. 721.
7949 Manach (Paul), caporal-chef, né le 3 juillet 1930, B. A. 721.
7950 Jarguel (François), caporal, né le 12 juillet 1930, B. A. 721.
7951 Moulie (Michel), caporal, né le 20 novembre 1929, B. A. 721.
7952 Tarragon (René), caporal, né le 18 janvier 1931, B. A. 721.
7953 Brut (Roger), caporal, né le 8 août 1931, B. A 721.
7954 Honoré (Alfred), caporal, né le 27 juin 1931. B. A. 721.
7955 Cervia (Sébastien), caporal, né le 9 janvier 1930, B. A. 721.
7956 Nicolas (Rémy), caporal, né le 10 juillet 1931, B. A. 721.
7957 Achard (Jacques), caporal, né le 9 juin 1930, B A. 721.
7958 Lannaud (Bernard), caporal, né le 20 février 1931, B. A. 721.
7959 Molenat (Michel), caporal, né le 26 mars 1931, B. A. 721.
7960 Clot (François), caporal, né le 31 août 1930. B A. 721.
7961 Peyresaubes (Hubert), caporal, né le 4 juillet 1931, B. A. 721.
7962 Planard (Marius), caporal, né le 25 août 1931, B. A. 721.
7963 Petel (René), caporal, né le 5 février 1931, B. A. 721.
7964 Coupeau (Bernard), caporal, né le 29 septembre 1930, B. A. 721.
7965 Guingand (Jacques), caporal, né le 12 novembre 1929, B. A. 721.
7966 Orlic (Georges), caporal, né le 15 juillet 1931, B. A. 721.
7967 Duport (Jean), caporal, né le 6 octobre 1931, B. A. 721.
7968 Parrini (Marius), caporal, né le 7 juin 1931, B. A. 721.
7969 Becamorti (Henri), caporal, né le 20 avril 1931, B. A. 721.
7970 Mauro (Ange), caporal, né le 4 novembre 1926, B. A. 721.
7971 Blanc (Jackie), caporal, né le 14 septembre 1930, B. A. 721.

(A compter du 24 mars 1951.)

7972 Lamarque (Jean-C.), caporal-chef, né le 28 août 1930, 58e E.P.A.A.
7973 Creff (Pierre-V.), caporal-chef, né le 21 janvier 1930, air Maroc.
7974 Pierre (Serge-L.), sergent, né le 26 avril 1931, parc 2/107.
7975 Aumont (Michel-R.), caporal-chef, né le 3 mars 1930, air Maroc.
7976 Brunot (André), caporal, né le 13 juillet 1931, air Maroc.
7977 Baudriau (Pierre-M.), sergent, né le 24 novembre 1926, E.L.A. 56.
7978 Bouvier (Henri-G.), caporal-chef, né le 16 novembre 1930, air Tunisie.
7979 Grondin (Guy-M.), caporal, né le 18 août 1932, air Algérie.
7980 Dubois-set (Jean-Marie), caporal-chef, né le 29 juillet 1930, air Tunisie.
7981 Armant (Lucien-R.), caporal, né le 11 août 1932, air Maroc.
7982 Denis (Cyrille-J.), caporal-chef, né le 11 juin 1929, B. E. 2/721.
7983 Prugent (Henri-E.), caporal-chef, né le 23 février 1930, air Maroc.
7984 Catlet (Gilbert-J.), caporal-chef, né le 26 juillet 1930, air Maroc.
7985 Graff (Yves-P.), caporal-chef, né le 1er juillet 1929, air Maroc.
7986 Reecht (Emile-M.), sergent, né le 20 octobre 1930, air Maroc.
7987 Pallandre (Maurice-J.), sergent, né le 24 juin 1931, A. E. A. A. 1/611.
7988 Coelho Da Silva (Serge-A.), caporal-chef, né le 13 mars 1930, A. E A. A. 1/611.
7989 Pailloux (Jacques-P.), sergent, né le 8 juillet 1929, air Maroc.
7990 Girardin (Bernard-M.), caporal, né le 19 juin 1932, 4e E. C.
7991 Lorcy (Michel-B.), caporal, né le 19 février 1932, B. A. 116.
7992 Robert (Daniel-C.), caporal-chef, né le 1er août 1929, air Maroc.
7993 Guérion (Jean-F.), caporal, né le 12 juin 1932, 2e E. C.
7994 Perrin (Antoine-E.), caporal, né le 1er mars 1931, 33e E. R.
7995 Allard (Claude), caporal, né le 14 janvier 1930, air Maroc.
7996 Marchisio (Francis-N.), caporal-chef, né le 29 août 1930, air Maroc.
7997 Jacquot (Bernard-E.), caporal-chef, né le 23 août 1930, air Maroc.
7998 Benko (Paul), sergent, né le 25 décembre 1930, A. E. A. A. 1/611.
7999 Mignard (Victor-A.), caporal-chef, né le 9 août 1930, A. E. A. A. 1/611.
8000 Basile (Maurice-H.), caporal, né le 16 août 1931, 33e E. R.
8001 Drapper (Georges-J.), sergent, né le 16 juillet 1931, 33e E. R.
8002 Pierras (Robert-Michel), sergent, né le 16 mai 1930, B. E. 2/721.
8003 Cosse (Gilles-T.), sergent, né le 29 juin 1929, air Maroc.
8004 Val (Emile-B.), caporal, né le 9 mai 1932, air Maroc.
8005 Maingot (André-E.), 2e classe, né le 26 novembre 1932, B. E. 2/721.
8006 Lagord (Etienne), caporal, né le 24 mars 1932, B. E. 2/721.
8007 Grenier (Lucien-E.), caporal-chef, né le 30 septembre 1931, A. E. A. A. 1/611.
8008 Pelit (Jean-E.), caporal-chef, né le 2 avril 1930, air Maroc.
8009 Bertrand (Alain), caporal-chef, né le 27 mai 1930, air Maroc.
8010 Richeton (Maurice-J.), caporal, né le 26 novembre 1932, air Tunisie.
8011 Carfantan (Louis-J.), caporal, né le 17 octobre 1931, air Maroc.
8012 Gaudy (Edmond-S.), sergent, né le 19 mars 1932, air Algérie.
8013 Provost (Maurice-A.), sergent, né le 12 décembre 1929, A.E.A.A. 1/611.
8014 Gageat (Jacques-P.), caporal, né le 2 février 1932, air Algérie.
8015 Hamonou (Albert-A.), caporal-chef, né le 26 février 1931, air Maroc.
8016 Frediani (Maurice), sergent, né le 16 janvier 1929, air Maroc.
8017 Martin (René-H.), sergent, né le 21 décembre 1929, Air Maroc.
8018 Laffargue (Guy-R.), caporal-chef, né le 28 août 1930, Air Maroc.
8019 Coll (Claude-A.), sergent, né le 8 juin 1931, 33e E. R.
8020 Gagnepain (Christian-A.), caporal-chef, né le 7 avril 1929, Air Maroc.

8021 Farrugia (William-C.), sergent, né le 9 mars 1929, Air Maroc.
8022 Martinville (Maurice-V.), sergent, né le 24 août 1930, Air Maroc.
8023 Olivero (Roger-A.), caporal-chef, né le 18 novembre 1929, Air Tunisie.
8024 Bouvier (Bernard-P.), caporal, né le 4 juillet 1932, A. E. A. A. 1/611.
8025 Le Goulc (Roger), caporal-chef, né le 29 décembre 1930, A. E. A. A. 1/611.
8026 Touze (Guy-A.), caporal-chef, né le 26 septembre 1928, E. P. A. A. 58.
8027 Thebault (Norbert), caporal-chef, né le 17 mai 1931, 33e E. R.
8028 Philip (Paul-J.), caporal-chef, né le 18 novembre 1930, 2e E. C.
8029 Rey (Roger-F.), caporal-chef, né le 15 avril 1929, 4e E. C.
8030 Grangeon (Ulysse-A.), sergent, né le 8 janvier 1927, A. E. A. A. 1/611.
8031 Julien (Raymond), sergent, né le 6 novembre 1926, A. E. A. A. 1/611.
8032 Guillotin (René-L.), caporal-chef, né le 26 juin 1930, B. E. 2/721.
8033 Malagnac (André-G.), caporal-chef, né le 3 janvier 1929, Air Maroc.
8034 Gruet (Roland-E.), caporal-chef, né le 16 octobre 1930, Air Maroc.
8035 Zucchelli (Sylves), caporal-chef, né le 17 juillet 1930, Air Maroc.
8036 Cherret (Maurice-S.), caporal-chef, né le 28 janvier 1931, Air Maroc.
8037 Slouvenot (Jean-J.-J.), caporal-chef, né le 2 mai 1930, Air Maroc.
8038 Guida (Louis-J.), caporal-chef, né le 30 août 1931, Air Maroc.
8039 Brillant (Georges-M.), caporal-chef, né le 17 novembre 1928, B. E. 2/721.
8040 Ridacker (Henri-P.), caporal-chef, né le 3 janvier 1931, Air Maroc.
8041 Retif (Guy-J.-H.), caporal-chef, né le 16 avril 1928, Air Algérie.
8042 André (Jean-E.-A.), caporal-chef, né le 28 mars 1930, Air Maroc.
8043 Chinca (Guy-A.), caporal, né le 12 juin 1931, Air Maroc.
8044 Bruchon (Claude-E.), caporal-chef, né le 29 décembre 1930, Air Maroc.
8045 Giraud (Michel-C.), caporal, né le 2 juin 1930, 33e E. R.
8046 Darnis (James), caporal-chef, né le 9 décembre 1926, Air Maroc.
8047 Cybard (Claude-G.), caporal-chef, né le 21 février 1930, Air Maroc.

(A compter du 23 avril 1951.)

8048 Calvet (Pierre-Louis), caporal-chef, né le 18 juin 1928, Air Maroc.
8049 Bondaz (Edmond-L.), caporal-chef, né le 17 mai 1930, E. L. A. 56.
8050 Girault (Jacques-L.), caporal, né le 21 avril 1929, Air Maroc.
8051 Cotlin (Louis-P.), caporal-chef, né le 3 décembre 1930, Air Maroc.
8052 Gimard (Marc-P.), caporal-chef, né le 12 septembre 1929, Air Maroc.
8053 Laruelle (Marcel-H.), caporal, né le 6 octobre 1931, Air Algérie.

b) *Spécialité « Armement ».*

(A compter du 19 mars 1951.)

1627 Connan (Pierre-Y.), sergent, né le 27 avril 1930, B. E. 2/721.
1628 Grosso (Emile-J.), sergent, né le 12 septembre 1930, B. E. 2/721.
1629 Volossovitch (Jean), sergent, né le 24 novembre 1930, 2e E. C.
1630 Joubert (Claude-F.), sergent, né le 12 mars 1929, 3e E. C.
1631 Raoult (Robert), sergent, né le 28 octobre 1929, B. E. 2/721.
1632 Beausoleil (Henri-E.), sergent, né le 23 mai 1930, 4e E. C.
1633 Grillon (Henri-L.), sergent, né le 3 mars 1929, 4e E. C.
1634 Dussart (Régis-J.), sergent, né le 24 avril 1929, Air Maroc.
1635 Thomas (Norbert-M.), sergent, né le 25 juin 1929, B. E. 2/721.
1636 Claudot (Ernest-A.), sergent, né le 24 mars 1929, Air Maroc.
1637 Ternisien (Jean-Luc-M.), sergent, né le 16 janvier 1931, Air Maroc.
1638 Dinvaux (Jean-N.), sergent, né le 16 janvier 1930, B. E. 2/721.
1639 Andrieux (Paul-J.), sergent, né le 6 mai 1929, Air Maroc.
1640 Etcheverry (Jean-P.), sergent, né le 9 février 1931, air Maroc.
1641 Thorrin (Raymond-A.), sergent, né le 26 juin 1931, 33e E. R.
1642 Sudrie (Jean-R.), sergent, né le 13 mars 1931, E. A. A. 607.
1643 Boulten (Claude-A.), sergent, né le 17 janvier 1931, 3e E. C.
1644 Olajec (Daniel), sergent, né le 10 mai 1930, 2e E. C.
1645 Laloui Hadj Abderrahmane, sergent, né le 17 février 1930, parc 2/136.
1646 Quémener (Robert-J.), sergent, né le 12 mai 1930, air Maroc.
1647 Leureaud (Bernard-G.), caporal-chef, né le 28 juillet 1930, 2e E. C.
1648 Roro (René), caporal-chef, né le 5 octobre 1929, B. E. 2/721.
1649 David (Jean-A.), caporal, né le 26 juillet 1931, air Maroc.
1650 Laaengh (René-E.), caporal-chef, né le 17 octobre 1930, 4e E. C.
1651 Gueusquin (Louis-A.), caporal-chef, né le 24 mars 1931, air Maroc.
1652 Tourniaire (Henri-L.), caporal, né le 16 février 1931, air Maroc.

c) *Spécialité « Equipement ».*

Sous-spécialité « Equipement de bord ».

(A compter du 27 mars 1951.)

1239 Daniel (Roger-F.), sergent, né le 19 mars 1926, 2e E. C.
1240 Nicolle (Pierre-E.), caporal-chef, né le 6 décembre 1925, 2e E. C.
1241 Marret (Pierre-J.), sergent, né le 17 février 1925, 2e E. C.
1242 Duchet (Robert-L.), caporal-chef, né le 4 janvier 1930, 2e R. A.
1243 Gourdy (Jean-F.), caporal-chef, né le 13 novembre 1930, 33e E. R.
1244 Gauffier (Roland-B.), caporal-chef, né le 12 août 1931, air Maroc.
1245 Aubry (Yves), sergent, né le 8 septembre 1925, 33e E. R.
1246 Bret (Daniel-H.), caporal-chef, né le 2 novembre 1929, 2e E. C.
1247 Petit (John-L.), caporal-chef, né le 13 janvier 1931, B. E. 2/721.
1248 Lange (Jacques-R.), caporal-chef, né le 23 février 1931, B. E. 2/721.
1249 Couchot (Guy-B.), caporal-chef, né le 28 mai 1931, air Maroc.
1250 Blanc (Jacques-M.), caporal-chef, né le 28 juin 1929, E. A. A. 611.
1251 Chalton (René-Y.), caporal-chef, né le 17 février 1931, air Maroc.
1252 Demeulemeester (Michel-G.), caporal-chef, né le 24 août 1929, E. L. A. 56.
1253 Archer (André-J.), caporal-chef, né le 11 juillet 1930, E. A. A. 606.
1254 Lalanne (Jean-F.), caporal-chef, né le 10 août 1930, air Maroc.
1255 Jacquel (Marcel-P.), caporal-chef, né le 11 avril 1930, 4e E. C.
1256 Laffille (René), caporal-chef, né le 9 novembre 1929, B. A. 706.
1257 Carrier (Simon), caporal, né le 12 décembre 1931, E. A. A. 611.
1258 Le Court (Michel-M.), caporal, né le 20 mai 1932, E. A. A. 611.
1259 Komierowski (Richard), caporal, né le 27 juin 1929, 4e E. C.
1260 Plagne (Henri-A.), caporal, né le 24 décembre 1929, B. E. 2/721.
1261 Fischbach (René), caporal, né le 12 mars 1932, 3e E. C.
1262 Bequet (Bernard-Ch.), caporal-chef, né le 9 mai 1930, air Maroc.
1263 Mekhitarian (Krily-J.), caporal-chef, né le 5 avril 1930, B. E. 2/721.
1264 Makharine (Oleg), caporal, né le 21 décembre 1931, 3e E. C.
1265 Boulon (Jean-Ch.), caporal-chef, né le 4 avril 1931, 33e E. R.
1266 Mulon (Pierre-J.), caporal, né le 20 mars 1931, E. A. A. 602.
1267 Marinas (Serge-R.), caporal-chef, né le 8 avril 1929, air Algérie.
1268 Mouron (Robert-H.), caporal-chef, né le 22 février 1931, E. A. A. 601.
1269 Bucau (Jean-L.-R.), caporal-chef, né le 14 octobre 1929, 33e E. R.
1270 Vergeade (Yves), caporal-chef, né le 17 février 1930, B. E. 2/721.
1271 Volleau (Bernard-H.), 2e classe, né le 25 novembre 1932, E. A. A. 611.
1272 Febvay (Jean-D.), caporal, née le 21 mai 1932, 4e E. C.
1273 Griffon (Jean), caporal, né le 30 octobre 1931, 3e E. C.
1274 Feist (Gérard-F.), caporal, né le 1er janvier 1932, 1e E. C.
1275 Mazur (Henri), caporal-chef, né le 19 avril 1931, 33e E. R.
1276 Simonnet (Marcel), caporal-chef, né le 23 janvier 1930, E. A. A. 601.
1277 Denoo (Eugène), caporal, né le 22 mars 1931, Air Maroc.
1278 Lequeu (Jacques), caporal-chef, né le 27 juin 1929, B. A. 702.
1279 Saragoni (Bernard), caporal-chef, né le 27 novembre 1929, B. E. 2/721.
1280 Monnier (Jacques-J.-P.), caporal-chef, né le 19 septembre 1930, parc 2/107.
1281 Magne (Raymond), caporal-chef, né le 5 septembre 1929, E. A. A. 603.
1282 Brevet (Henri-A.), caporal-chef, né le 2 juin 1930, E. A. A. 601.
1283 Liard (Eugène-A.), caporal-chef, né le 4 décembre 1930, Air Algérie.
1284 Fournier (Raymond), caporal, né le 15 août 1931, E. A. A. 602.
1285 Boussicault (Gérard-A.), caporal, né le 7 décembre 1930, 4e E. C.
1286 Poirier (Jacques-R.), caporal-chef, né le 25 août 1931, 3e E. C.
1287 Tourne (Yves-J.), caporal, né le 6 juillet 1931, E. A. A. 611.
1288 Debayle (Daniel), caporal-chef, né le 14 novembre 1930, 3e E. C.
1289 Falcinelli (Robert), caporal, né le 27 avril 1931, Air Maroc.
1290 Landreau (Pierre), caporal, né le 11 mai 1930, B. E. 2/721.
1291 Boulais (Jean-Claude), caporal-chef, né le 4 mars 1930, E. A. A. 601.
1292 Ibanez (Raymond-A.), caporal-chef, né le 11 juillet 1931, Air Maroc.
1293 Bianche (Marcel-E.), caporal, né le 2 novembre 1930, Air Maroc.
1294 Bouichou (Robert-F.), caporal-chef, né le 28 juillet 1928, 2e E. C.
1295 Garcais (Guy), caporal-chef, né le 17 avril 1930, B. A. 721.
1296 Delafond (Paul-R.), caporal, né le 30 janvier 1929, Air Maroc.
1297 Olivier (François-P.), caporal-chef, né le 23 juin 1929, B. E. 2/721.
1298 Pechieras (René), caporal, né le 24 avril 1932, Air Algérie.
1299 Bouzioux (Jean-Jacques), caporal, né le 20 septembre 1930, E. A. A. 607.

d) *Spécialité « Atelier ».*

1° Sous-spécialité « Chaudronnier-soudeur ».

(A compter du 16 mars 1951.)

1207 Sacarcau (Jean-F.), caporal-chef, né le 9 octobre 1930, A. E. A. A. 1/611.
1208 Fradet (Moïse), caporal-chef, né le 8 juin 1930, B. E. 2/721.
1209 Arnuf (Maurice-R.), caporal-chef, né le 28 décembre 1930, B. A. 722.
1210 Lore (Michel-M.), caporal-chef, né le 7 juin 1930, B. E. 2/721.
1211 Morice (Bernard-P.), caporal-chef, né le 15 mai 1930, B. E. 2/721.
1212 Chieregatti (Louis-A.), caporal-chef, né le 3 juin 1929, Air Maroc.
1213 Schneider (Jacques-P.), caporal-chef, né le 13 janvier 1930, B. A. 722.
1214 Bastard (Roland-G.), sergent, né le 22 juin 1929, B. E. 2/721.
1215 Morice (Jean-Claude), caporal-chef, né le 15 mai 1930, B. E. 2/721.
1216 Conche (René-A.), caporal, né le 25 janvier 1931, Air Maroc.
1217 De Gabber (René-E.), caporal-chef, né le 30 janvier 1930, B. A. 722.
1218 Delsol (Auguste-M.), caporal-chef, né le 28 janvier 1930, B. A. 701.
1219 Torchut (Claude), caporal-chef, né le 3 avril 1930, B. E. 2/721.
1220 Bize (Gilbert-H.), caporal-chef, né le 17 mai 1931, B. A. 722.
1221 Raux (Claude-A.), caporal-chef, né le 17 juillet 1930, Air Maroc.
1222 Giudicelli (Jean-P.), caporal, né le 10 mai 1931, Air Algérie.
1223 Merel (Victor-F.), caporal-chef, né le 9 avril 1931, B. A. 722.
1224 Doumeret (Raoul-D.), caporal-chef, né le 24 février 1931, B. A. 722.
1225 Heintz (Robert), caporal, né le 14 novembre 1930, A. E. A. A. 1/611.
1226 Hangard (Robert-R.), caporal, né le 24 mai 1929, B. A. 722.
1227 Ruer (Christian-R.), caporal-chef, né le 19 octobre 1930, G. C. T. A. 72.

2° Sous-spécialité « Ajusteur machines-outils ».

(A compter du 16 mars 1951.)

1228 Jaccaz (Raymond-J.), caporal-chef, né le 31 janvier 1930, B. E. 2/721.
1229 Menager (Roland-H.), sergent, né le 25 novembre 1923, B. A. 722.
1230 Billottet (René-E.), caporal-chef, né le 4 novembre 1931, A. E. A. A. 1/611.
1231 Chapdeville (Pierre), sergent, né le 9 juillet 1927, B. A. 722.
1232 Esclasse (Gérard-P.), caporal-chef, né le 11 septembre 1931, B. E. 2/721.
1233 Elcheverry (Edouard), caporal-chef, né le 13 octobre 1930, B. A. 101.
1234 Defage (Gilbert), caporal-chef, né le 21 août 1930, B. A. 722.
1235 Barreau (Jacques), caporal-chef, né le 20 janvier 1931, Air Maroc.
1236 Vergnol (Jean-G.), caporal-chef, né le 29 juin 1930, B. E. 2/721.
1237 Giannini (Jean-Ch.), caporal-chef, né le 2 septembre 1930, B. E. 2/721.
1238 Berouet (Bernard-G.), caporal-chef, né le 2 juin 1930, B. A. 109.
1239 Gerson (Jacques-G.), caporal, né le 8 avril 1929, G. E. I. T. 875.

3° Sous-spécialité « Menuiserie-ébénisterie ».

(A compter du 16 mars 1951.)

1240 Lallauret (Pierre-L.), caporal-chef, né le 22 mai 1930, Air Tunisie.
1241 Chuette (Gérard-L.), caporal, né le 9 mars 1931, B. A. 118.
1242 Duprat (Robert-P.), caporal-chef, né le 1er mars 1931, B. E. 2/721.

4° Sous-spécialité « Matériel roulant ».

(A compter du 1er janvier 1951.)

1243 Fontes (Pierre), sergent-chef, né le 28 janvier 1922, B. A. 1/136 (3).

(A compter du 12 janvier 1951.)

1244 Constans (Jacques), sergent-chef, né le 24 avril 1921, B. A. 117 (3).

(A compter du 23 février 1951.)

1245 Demontron (Henri-E.), caporal-chef, né le 30 octobre 1926, B. A. 723.
1246 Chaigne (Raymond-E.), sergent, né le 5 janvier 1928, B. A. 117.
1247 Pessah (Roger-A.), sergent, né le 27 mai 1919, B. A. 124.

(A compter du 19 mars 1951.)

1248 Gradel (Jean-J.), sergent, né le 18 juillet 1924, B. E. 2/721.
1249 Rela (Robert), sergent, né le 12 avril 1926, Air Tunisie.
1250 Labre (René), caporal-chef, né le 31 juillet 1930, B. E. 2/721.
1251 Pradelle (Maurice-M.), sergent, né le 24 juin 1924, Air Tunisie.
1252 Faure (Georges-L.), sergent-chef, né le 25 juillet 1923, Air Tunisie.
1253 Clemente (Maurice-P.), sergent-chef, né le 19 septembre 1924, B. E. 2/721.
1254 Roux (Camille-P.), caporal-chef, né le 17 novembre 1930, B. E. 2/721.
1255 Floquet (Jacques), caporal-chef, né le 29 août 1931, Air Maroc.
1256 Collet-Emard (Jean-A.), caporal, né le 4 novembre 1931, Air Maroc.
1257 Bodin (Louis-J.), caporal, né le 7 août 1931, B. E. 2/721.
1258 Bouvier (Max-R.), caporal, né le 1er août 1931, Air Maroc.
1259 Boutaud (Raymond), caporal, né le 26 février 1930, Air Algérie.
1260 Tricot (François-J.), caporal, né le 11 mai 1931, Air Maroc.
1261 Graffin (Hervé-G.), caporal, né le 16 novembre 1930, Air Maroc.
1262 Tort (Pierre-H.), caporal, né le 25 août 1931, B. E. 2/721.
1263 Dimond (Jean-A.), caporal-chef, né le 8 décembre 1929, Air Maroc.
1264 Thieffin (Jacques-E.), caporal, né le 24 mars 1932, Air Maroc.
1265 Oget (Guy-R.), caporal-chef, né le 20 novembre 1930, B. E. 2/721
1266 Ghiringhelli (Victor-P.), caporal, né le 15 février 1930, Air Algérie.
1267 Leutellier (Yves-E.), caporal, né le 15 janvier 1932, Air Maroc.

e) *Spécialité « Télémécanicien ».*

1° Sous-spécialité « Radioélectricien ».

(A compter du 15 février 1951.)

5344 Millet (Jacques-H.), sergent, né le 15 février 1928, E. M. 2e R. A.
5345 Bobet (Jacques-F.), sergent, né le 8 avril 1932, C. I. T. 2/309.
5346 Thulliez (Michel-L.), sergent, né le 3 janvier 1932, C. T. A. 813.
5347 Havard (André-P.), sergent, né le 28 juillet 1930, C. T. A. 801.
5348 Bertonne (Henri-J.), caporal-chef, né le 16 avril 1927, B. A. 706.
5349 Comini (Gaston-F.), sergent, né le 7 septembre 1930, C. T. A. 801.
5350 Giabbiconi (Emmanuel-A.), sergent, né le 13 novembre 1929, C. T. A. 805.
5351 Drelon (Jean-Claude), sergent, né le 2 août 1930, Air Maroc.
5352 Trouille (Etienne), caporal-chef, né le 1er mars 1930, Parc 2/110.
5353 Dugaret (Maurice-G.), sergent, né le 4 janvier 1930, Air Maroc.
5354 Boulanger (Michel-B.), sergent, né le 27 mai 1929, G. C. T. A. 72.
5355 Flouttard (Roger), sergent, né le 12 janver 1930, E. L. A. 46.
5356 Grand (Lucien-J.), sergent, né le 20 septembre 1930, Air Maroc.
5357 Henriot (Guy), sergent, né le 11 octobre 1930, C.E.I.T. 875.
5358 Rimbault (Roger), sergent, né le 24 avril 1925, E. G. A. A. 615.
5359 Roubinet (Jean-Pierre), sergent, né le 25 mai 1930, C.E.I.T. 875.
5360 Baillemont (Adrien-E.), sergent, né le 14 juin 1924, Air Maroc.
5361 Petit (Daniel-A.), sergent, né le 8 juillet 1929, Air Maroc.
5362 Guerineau (Serge-A.), caporal-chef, né le 11 novembre 1930, C. T. A. 806.
5363 Broca (Jean-J.), sergent, né le 16 janvier 1925, Parc 2/151.
5364 Bodin (Pierre-R.), caporal-chef, né le 17 novembre 1928, Air Maroc.
5365 Giraldi (André-F.), caporal-chef, né le 22 octobre 1929, Air Maroc.
5366 Le Meillour (Claude-J.), sergent, né le 6 août 1930, G. C. T. A. 72.
5367 Le Toux (Georges-A.), caporal-chef, né le 21 octobre 1925, Air Maroc.
5368 Conge (Francis), sergent, né le 16 juin 1920, C. T. A. 803.

(A compter du 22 mars 1951.)

5373 Franc (Joseph-P.), apprenti, né le 4 janvier 1932, Air Maroc.
5374 Wache (Hervé-P.), apprenti, né le 5 novembre 1932, C. E. I. T. 872.
5375 Chevillon (Jean-C.), apprenti, né le 16 novembre 1931, CIT 2/309.
5376 Erouart (Bernanrd-J.), apprenti, né le 12 janvier 1932, Air Maroc.
5377 Bruel (Fernand-Y.), apprenti, né le 22 janvier 1932, Air Tunisie.
5378 Valentin (André-G.), apprenti, né le 27 août 1932, CIT. 2/209.
5379 Etienne (Lucien-R.), apprenti, né le 7 mars 1932, S. T. R. 928.
5380 Gaubert (Claude-J.), apprenti, né le 7 juillet 1931, C. E. I. T. 872.
5384 Le Pestipon (François), apprenti, né le 1er octobre 1930, Air Tunisie.
5382 Lars (Alain-F.), apprenti, né le 11 février 1931, C. T. A. 801.
5383 Durand (Paul-M.-J.), apprenti, né le 17 janvier 1932, C. E. I. T. 875.
5384 Duris (Jean-C.), apprenti, né le 28 décembre 1931, B. E. 2/706.
5385 Gilles (Georges-P.), apprenti, né le 19 juillet 1932, C. E. I. T. 875.
5386 Clarac (Roger), apprenti, né le 24 mars 1931, B. A. 1/140.
5387 Prouzeau (Jean-C.), caporal-chef, né le 20 avril 1931, 33e E. R.
5388 Roux (Marcel-P.), apprenti, né le 25 octobre 1931, S. D. A. 3/903.

5389 Nouvellon (François-H.), apprenti, né le 10 avril 1932, B. E. 2/706.
5390 Boursier (Georges-A.), apprenti, né le 12 janvier 1933, G. C. T. A. 72.
5391 Euvrard (Guy-J.), apprenti, né le 15 avril 1931, S. T. R. 928.
5392 Bouffeteau (Marc-H.), apprenti, né le 5 février 1932, G. C. T. A. 72.
5393 Jourdannaud (Paul-G.), apprenti, né le 18 juillet 1932, Parc 2/406.
5394 Serraud (Claude), apprenti, né le 13 mai 1933, G. C. T. A. 72.
5395 Gosslenoux (Bernard-L.), apprenti, né le 4 janvier 1933, Parc 2/406.
5396 Brouard (Gaston-G.), apprenti, né le 8 juin 1931, C. I. C. O. A. 930.
5397 Chataignier (Jacques), apprenti, né le 29 octobre 1932, B. E. 2/723.

2° Sous-spécialité « Détection électromagnétique ».

(A compter du 7 mars 1951.)

5398 Quintin (Roger-M.), sergent, né le 7 septembre 1930, Air E. O.
5399 Lemaire (Pierre-H.), sergent, né le 31 mai 1929, C. I. C. O. A. 930.
5400 Mougin (Fraldo-E.), sergent, né le 19 juillet 1930, C. E. V. Brétigny.
5401 Bardin (André-D.), sergent, né le 14 octobre 1928, Air Maroc.
5402 Judas (Raymond), sergent, né le 12 mai 1930, C. E. V. Brétigny.
5403 Cabannes (Yves), sergent, né le 25 janvier 1925, S. T. R. 927.
5404 Saint-Lot (Armand-P.), caporal-chef, né le 1er juillet 1930, B. T. I.
5405 Ogburn (Michel), sergent, né le 30 septembre 1929, Parc 2/151.
5406 Guex (Michel), sergent, né le 28 septembre 1930, G. C. T. A. 72.
5407 Guilvert (Jean), sergent, né le 18 août 1930, G. C. T. A. 72.
5408 Barreaud (Henri), sergent, né le 14 mars 1929, 3e R. A.
5409 Genet (Jacques-G.), sergent, né le 18 mai 1928, S. M. R. 3/901.
5410 Bigot (Marc-M.), sergent, né le 25 janvier 1926, S. D. A. 2/903.
5411 Salotti (Dominique), sergent, né le 10 novembre 1930, S. D. A. 3/903.
5412 Youf (René), caporal-chef, né le 15 février 1929, E. A. A. 609.
5413 Chaillou (Georges-J.), caporal-chef, né le 25 août 1930, E. A. A. 609.
5414 Bourdon (André-C.), caporal-chef, né le 17 septembre 1930, E. A. A. 609.
5415 Striebel (Christian), caporal-chef, né le 13 octobre 1930, G. C. T. A. 72.

C. — PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

I. — **Brevet supérieur du service général.**

a) *Spécialité « Contrôleur adjoint d'opérations aériennes ».*

(A compter du 20 décembre 1950.)

33 Daubigné (Gérard), adjudant-chef, né le 17 juillet 1918, C. I. C. O. A. 930.
34 Ader (Franck), adjudant-chef, né le 26 mars 1915, Z. D. A. 901.

b) *Spécialité « Contrôleur de piste ».*

(A compter du 26 mai 1949.)

131 Pivard (Jean), sergent, né le 4 mai 1916, 1re Daé (2).

(A compter du 19 juin 1950.)

132 Hayamme (Jules), sergent, né le 1er juin 1925, 1re Daé (2).

c) *Spécialité « Exploitant des transmissions ».*

Sous-spécialité « Chef de station radioélectrique ».

(A compter du 1er janvier 1948.)

89 Marc (René), adjudant-chef, né le 23 novembre 1912, E. A. A. 611 (2).

d) *Spécialité « Fusilier de l'air ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

1508 Hennequin (Robert-C.), adjudant-chef, né le 9 mars 1914, 1re Daé (2).

(A compter du 1er janvier 1948.)

1509 Meiler (Edouard-E.), adjudant-chef, né le 1er octobre 1911, S. M. A. A. (2).

(A compter du 1er juin 1948.)

1510 Tinza (Antoine), adjudant-chef, né le 2 janvier 1916, air E. O. (2).

(A compter du 1er septembre 1949.)

1511 Guichard (Roger), sergent-chef, né le 17 juin 1923, 2e R. A. (2).

(A compter du 1er octobre 1949.)

1512 Botella (Théodore-J.), adjudant, né le 29 avril 1917, air Algérie (2).

(A compter du 8 octobre 1949.)

1513 Phalip (Arsène-B.), adjudant, né le 1er mai 1919, air Maroc (2).

(A compter du 1er juin 1950.)

1514 Martin (Jean-H.), sergent-chef, né le 18 janvier 1917, 2e R. A. (2).

(A compter du 1er août 1950.)

1515 Dubarry (Jean), adjudant, né le 4 septembre 1917, D. A. T. (2).
1516 Fages (Achille), sergent-chef, né le 2 mars 1916, 3e R. A. (2).

(A compter du 2 août 1950.)

1517 Lepaige (Antoine), adjudant-chef, né le 2 août 1915, air Algérie (2).

(A compter du 1er septembre 1950.)

1518 Chaouch (Louis), sergent-chef, né le 26 juin 1922, G. M. M. T. A. (2).

(A compter du 2 septembre 1950.)

1519 Cornuau (Jacques), adjudant, né le 8 mars 1924, air E. O. (2).

(A compter du 6 septembre 1950.)

1520 Noël (Pierre-E.-M.), sergent-chef, né le 19 octobre 1920, air Algérie (2).

(A compter du 27 octobre 1950.)

1521 Maleix (Roger-A.), sergent-chef, né le 10 septembre 1921, 3e R. A. (2).

(A compter du 1er décembre 1950.)

1522 Colas (Pierre-Louis), sergent-chef, né le 2 octobre 1922, air Maroc (2).
1523 Costes (André), sergent-chef, né le 3 novembre 1923, D. A. T. (2).
1524 Laffont (André), sergent-chef, né le 20 juillet 1922, air E. O. (2).
1525 Manciet (René), sergent-chef, né le 2 novembre 1924, air E. O. (2).
1526 Rivrain (Pierre), sergent-chef, né le 27 juillet 1922, S. M. A. A. (2).
1527 Kohler (Marcel-L.), sergent-chef, né le 6 juillet 1924, 1re Daé (2).

(A compter du 15 février 1951.)

1528 Meyer (Paul), adjudant, né le 11 novembre 1914, 1re Daé (2).

(A compter du 1er mars 1951.)

1529 Boutin (Roger), sergent-chef, né le 6 février 1919, 3e R. A. (2).
1530 Huron (Marcel), sergent-chef, né le 25 juillet 1916, air E. O. (2).
1531 Roser (Paul-C.), sergent-chef, né le 10 avril 1920, 3e R. A. (2).
1532 Wieber (Raymond-N.), sergent-chef, né le 13 septembre 1921, 3e R. A. (2).
1533 Wamain (Charles), sergent-chef, né le 25 février 1918, 2e R. A. (2).

(A compter du 1er avril 1951.)

1534 Laumond (Roger), adjudant-chef, né le 27 décembre 1916 4e R. A. (2).

e) *Spécialité « Chef comptable ».*

Sous-spécialité « Comptable administratif ».

(A compter du 7 mars 1951.)

750 Kervelle (André), sergent-chef, né le 18 janvier 1919, B. A. 117 (4).

f) *Spécialité « Secrétaire d'état-major ».*

(A compter du 19 mai 1949.)

918 Giordani (Pierre-L.), adjudant, né le 4 mai 1918, air Maroc (2).

(A compter du 14 juin 1949.)

919 Hoën (Ferdinand), adjudant-chef, né le 5 avril 1906, 2e R. A. (2).

(A compter du 1er décembre 1949.)

920 Gambier (René-J.-H.), sergent-chef, né le 8 novembre 1922, air A. O. F. (2).

(A compter du 1er juin 1950.)

921 Collier (Jacques), sergent-chef, né le 26 novembre 1922, 5e E. C. (2).

(A compter du 30 juin 1950.)

922 Bouyat (Marcel), adjudant, né le 10 juillet 1920, air E. O. (2).

(A compter du 21 mars 1951.)

923 Combe (Roger), adjudant, né le 3 août 1914, B. A. 1/116.
924 André (Robert), adjudant, né le 12 février 1920, E. A. A. 611.
925 Forgeois (Paul), sergent-chef, né le 25 janvier 1921, E. A. A. 606.
926 Burcklen (Désiré), sergent-chef, né le 21 décembre 1923, B. A. 740.
927 Blascos (Jean), adjudant, né le 1er novembre 1917, B. A. 1/116.
928 Dauteloup (André), sergent-chef, né le 14 mars 1923, B. E. 3/701.
929 Rancœur (Robert), sergent-chef, né le 4 octobre 1923, B. A. 1/140.
930 Remeau (France), adjudant, né le 4 août 1921, E. M. 61e escadre.
931 Tanguy (Michel), sergent-chef, né le 29 décembre 1920, G. T. L. A. 2/60.
932 Bernard (Pierre), sergent-chef, né le 12 mars 1918, E. A. A. 607.
933 Savattez (Charles), adjudant, né le 26 novembre 1918, B. A. 1/116.
934 André (Albert), adjudant, né le 11 août 1919, Cie air 1/125.
935 Servat (Albert), adjudant, né le 12 décembre 1916, B. A. 1/122.
936 Diquero (Arsène), adjudant, né le 6 avril 1917, E. A. A. 602.
937 Hamet (Auguste), adjudant, né le 31 janvier 1917, B. A. 1/210.
938 Agnese (Marcel), sergent-chef, né le 10 mars 1921, 4e E. C.
939 Chollet (Roger), adjudant, né le 6 janvier 1918, B. A. 1/723.
940 Dupré (Hubert), adjudant, né le 8 juin 1917, B. A. 1/140.
941 Lecole (Jean), adjudant, né le 12 juillet 1914, C. B. A. 752.
942 Solignat (Guy), sergent-chef, né le 26 juin 1919, B. E. 2/723.
943 Barrias (Jean), adjudant, né le 18 mai 1916, C. M. 223.
944 Bondewel (Paul), sergent-chef, né le 17 septembre 1921, A. S. E. 3/601.
945 Puech (Georges), adjudant, né le 2 février 1916, B. A. 117.
946 Thomas (Michel), adjudant, né le 19 mai 1917, E. A. A. 607.

g) *Spécialité « Moniteur chef d'éducation physique ».*

(A compter du 1er février 1951.)

236 Vollaire (René), sergent-chef, né le 27 février 1923, C. A. 4/611.

h) *Spécialité « Gérant de mess ».*

(A compter du 1er novembre 1950.)

118 Sacquepée (Raymond), adjudant-chef, né le 7 février 1916, 1er R. A. (2).

(A compter du 1er décembre 1950.)

119 Andrieu (Noël-J.), adjudant, né le 25 décembre 1920, 1er Daé (2).

(A compter du 1er janvier 1951.)

120 Gapin (Pierre-N.), adjudant, né le 6 décembre 1919, 3e R. A. (2).

(A compter du 15 janvier 1951.)

121 Soliba (Joseph-V.), adjudant, né le 14 octobre 1913, Air-Tunisie (2).

II. — **Brevet élémentaire du service général.**

a) *Spécialité « Contrôleur adjoint d'opérations aériennes ».*

(A compter du 9 octobre 1950.)

111 Daubigne (Gérard), adjudant-chef, né le 17 juillet 1918, C. I. C. O. A. 930.
112 Ader (Franck), adjudant-chef, né le 26 mars 1915, Z. D. A. 901.

b) *Spécialité « Contrôleur de piste ».*

(A compter du 23 mai 1949.)

217 Ligier (Yves), sergent-chef, né le 22 février 1921, 1er Daé (1-2).

c) *Spécialité « Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V. ».*

(A compter du 5 avril 1951.)

31 Baudon (Raymond), adjudant, né le 24 mai 1920, CIET Toulouse.
32 Commard (Gaston), sergent, né le 25 juin 1925, B. A. 2/124.

d) *Spécialité « Exploitant des transmissions ».*

Sous-spécialité « Chef opérateur radioélectrique ».

(A compter du 14 mars 1951.)

717 Lesourne (Albert), sergent, né le 10 décembre 1926, B. A. 117.
718 Sanviti (Jean), sergent, né le 27 octobre 1926, C. T. A. 805.
719 Capo (Marc), sergent, né le 27 janvier 1927, C. I. M. T. 242.
720 Meder (Roger), sergent, né le 12 décembre 1926, C. T. A. 801.
721 Prat (Georges), sergent, né le 5 février 1927, C. T. A. 802.
722 Buscail (Sébastien), sergent, né le 20 janvier 1925, C. T. A. 901.
723 Pastor (René), sergent, né le 10 juillet 1927, C. T. A. 805.
724 Bouhelier (Gaston), sergent, né le 10 mai 1925, C. T. A. 801.
725 Turbet (Roger), sergent, né le 23 décembre 1928, C. T. A. 804.
726 Bidoul (Roger), sergent, né le 11 juin 1928, C. T. A. 802.
727 Renaudeau (Yves), sergent, né le 18 septembre 1925, C. T. A. 803.
728 Gauyau (Roland), sergent, né le 17 juillet 1928, S. T. R. 927.
729 Vachet (Robert), sergent, né le 24 septembre 1929, C. T. A. 806.
730 Failly (Jacques), sergent, né le 10 mai 1929, S. D. A. 3/903.
731 Derrien (Jean), sergent, né le 8 juillet 1926, C. T. A. 802.
732 Frogier (Michel), sergent, né le 27 décembre 1926, C. T. A. 803.
733 Rousseau (Camille), sergent, né le 5 août 1923, C. T. A. 802.
734 Ducros (Hervé), sergent, né le 4 novembre 1924, C. T. T. 4/72.
735 Khatir Ali, sergent, né le 12 juillet 1928, C. T. A. 805.
736 Laidin (Roland), sergent, né le 16 janvier 1926, C. T. A. 813.
737 Lefeuvre (Auguste), sergent, né le 12 mars 1925, C. T. A. 802.
738 Jouan (Jean), caporal-chef, né le 23 mai 1929, B. E. 3/724.
739 Dermain (Fernand), sergent, né le 28 mai 1927, C. T. A. 806.
740 Faitout (Jean), sergent, né le 14 juillet 1928, B. E. 3/724.

e) *Spécialité « Fusilier de l'air ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

2647 Bierlaire (Roger-V.), sergent, né le 25 octobre 1922, 2e R. A. (2).

(A compter du 12 décembre 1947.)

2648 Badoc (Jean), sergent-chef, né le 4 juillet 1922, air E. O. (2).

(A compter du 1er janvier 1948.)

2649 Fort (Jean), aspirant d'active, né le 26 mars 1924, 2e R. A. (2).

(A compter du 25 mai 1948.)

2650 Fages (Achille-C.), sergent-chef, né le 2 mars 1916, 3e R. A. (2).

(A compter du 16 juin 1948.)

2651 Peuziat (Georges), sergent, né le 31 mai 1927, 2e R. A. (2).

(A compter du 27 août 1948.)

2652 Lorient (Paul), adjudant-chef, né le 18 mars 1913, 1re Daé (2).

(A compter du 23 septembre 1948.)

2653 Thevin (Edmond-E.), sergent-chef, né le 2 novembre 1919, air E. O. (2).

La date de prise d'effet du brevet élémentaire de fusilier de l'air délivré au sergent-chef Chapoulaud (Armand) (S. M. A. A.) sous le n° 1418, par D. M. n° 16368/SPAA.4.B.4 du 14 décembre 1949 (*Journal officiel* n° 303 du 24 décembre 1949) est reportée du 1er août 1949 au 30 septembre 1948 (1) (2).

(A compter du 1er février 1949.)

2654 Cadec (Louis), sergent, né le 1er août 1923, 3e R. A. (2).

(A compter du 11 février 1949.)

2655 Bulat (Casimir-P.), sergent, né le 6 février 1927, 4e R. A. (2).

(A compter du 18 février 1949.)

2656 Alzieu (Elie), sergent, né le 18 mai 1926, 4e R. A. (2).

(A compter du 29 mars 1949.)

2657 Savart (Paulin), sergent, né le 17 novembre 1926, G. M. M. T. A. (2).

(A compter du 16 juin 1949.)

2658 Pauchon (Maurice), sergent, né le 11 juin 1927, air Algérie (2).

(A compter du 1er septembre 1949.)

2659 Desprez (Georges-P.), sergent-chef, né le 15 mars 1925, air Maroc (2).
2660 Mozziconacci (Jean), sergent-chef, né le 3 novembre 1924, 2e R. A. (2).

(A compter du 7 octobre 1949.)

2661 Tourte (Marcel-V.), sergent, né le 5 avril 1921, 4e R. A. (2).

(A compter du 25 novembre 1949.)

2662 Le Louarn (René), sergent, né le 1er novembre 1927, air Maroc (2).

(A compter du 20 décembre 1949.)

2663 Lelièvre (Gaston-R.), sergent, né le 26 avril 1915 air E. O. (2).

(A compter du 21 février 1950.)

2664 Bouin (Jacques), sergent-chef, né le 8 avril 1915, G. M. M. T. A. (2).

(A compter du 1er mars 1950.)

2665 Guigue (Jean-R.), sergent, né le 14 novembre 1927, 3e R. A. (2).

(A compter du 7 mars 1950.)

2666 Bonnaventure (Marcel), sergent, né le 6 décembre 1923, 3e R. A. (2).

(A compter du 10 mars 1950.)

2667 Busson (Léon-A.), sergent, né le 27 juillet 1919, 2e R. A. (2).
2668 Trouvé (André-R.), sergent, né le 7 juin 1925, 3e R. A. (2).
2669 Guyard (Marcel-V.), sergent, né le 3 janvier 1926, 2e R. A. (2).

(A compter du 15 mars 1950.)

2670 Perardel (Hubert), sergent, né le 2 avril 1928, 4e R. A. (2).

(A compter du 23 mars 1950.)

2671 Lassartre (Maurice), sergent, né le 15 janvier 1926, 4e R. A. (2).

(A compter du 29 mars 1950.)

2672 Gesquière (Léon-H.), sergent, né le 21 avril 1925, 3e R. A. (2).

(A compter du 1er avril 1950.)

2673 Boucher (Marcel-Y.), sergent, né le 13 avril 1929, S. M. A. A. (2).
2674 Millet (Jacques-H.), sergent, né le 15 février 1928, 2e R. A. (2).

(A compter du 8 avril 1950.)

2675 Massoni (Gratien), sergent, né le 5 août 1920, air Maroc (2).

(A compter du 11 avril 1950.)

2676 Cossardeaux (Serge), sergent, né le 19 mars 1926, 3e R. A. (2).

(A compter du 19 avril 1950.)

2677 Gaytte (Jean), sergent-chef, né le 23 août 1924, air E. O. (2).

(A compter du 16 mai 1950.)

2678 Bédouret (Robert), sergent, né le 2 juin 1928, 3e R. A. (2).

(A compter du 31 mai 1950.)

2679 Latoré (François-J.), sergent, né le 5 juin 1923, air Algérie (2).
2680 Poigt (Martin-M.), sergent, né le 7 juillet 1927, air Algérie (2).

(A compter du 28 juin 1950.)

2681 Laidet (Robert-M.), sergent, né le 28 juillet 1920, 3e R. A. (2).

(A compter du 19 juillet 1950.)

2682 Dubarry (Jean), adjudant, né le 4 septembre 1917, D. A. T. (2).

(A compter du 26 juillet 1950.)

2683 Manivel (Jean-L.), sergent, né le 31 mars 1926, 2e R. A. (2).
2684 Sallé (Roger-E.), sergent, né le 12 août 1920, 3e R. A. (2).

(A compter du 29 juillet 1950.)

2685 Edot (Michel-R.), sergent, né le 22 août 1925, 2e R. A. (2).

(A compter du 1er août 1950.)

2686 Gatelet (Pierre-L.), sergent, né le 4 janvier 1927, air E. O. (2).

(A compter du 10 août 1950.)

2687 Ardoise (Maurice), sergent, né le 4 mai 1927, 1re Daé (2).

(A compter du 15 août 1950.)

2688 Briez (Elisée-P.), sergent, né le 29 septembre 1922, S. M. A. A. (2).

(A compter du 1er septembre 1950.)

2689 Senechal (Jean), sergent, né le 20 janvier 1924, air Maroc (2).

(A compter du 10 septembre 1950.)

2690 Sayer (Marcel-R.), aspirant d'active, né le 16 février 1917, air E. O. (2).
2691 Guillaume (Claude), sergent, né le 17 mars 1929, 1re Daé (2).
2692 Renaudin (Camille), sergent, né le 21 janvier 1926, 1re R. A. (2).
2693 Vaudry (Gérard), sergent, né le 14 mai 1925, 1re R. A. (2).

(A compter du 12 septembre 1950.)

2694 Falempin (Pierre-R.), sergent, né le 13 septembre 1925, 2e R. A. (2).
2695 Foure (Georges), sergent, né le 24 janvier 1925, 2e R. A. (2).
2696 Gaudin (Henri), sergent, né le 12 mars 1927, 2e R. A. (2).
2697 Lozano (René), sergent, né le 7 janvier 1922, 2e R. A. (2).
2698 Nouet (Alphonse-L.), sergent, né le 26 septembre 1924, 2e R. A. (2).
2699 Tizio (Georges), sergent, né le 12 novembre 1920, 2e R. A. (2).

(A compter du 25 septembre 1950.)

2700 Sallon (Pierre-P.-G.), sergent, né le 30 novembre 1925, air Algérie (2).

(A compter du 25 octobre 1950.)

2701 Giral (Louis-L.), sergent, né le 19 août 1920, 4e R. A. (2).
2702 Ramos (Jean-G.-R.), sergent, né le 21 novembre 1924, 4e R. A. (2).

(A compter du 1er décembre 1950.)

2703 Santini (France), sergent, né le 20 novembre 1928, 4e R. A. (2).

(A compter du 6 décembre 1950.)

2704 Guiguet (Maurice), sergent-chef, né le 6 avril 1923, 2e R. A. (2).
2705 Tissière (Roland), sergent, né le 9 octobre 1924, 2e R. A. (2).
2706 Colin (Lucien), sergent, né le 16 avril 1924, 2e R. A. (2).
2707 Deluard (Yves-L.-R.), sergent, né le 5 novembre 1913, 2e R. A. (2).
2708 Guillemot (Joseph), sergent, né le 11 décembre 1926, 2e R. A. (2).

(A compter du 6 décembre 1950.)

2709 Ingrand (Albert-G.), sergent, né le 22 août 1927, 2e R. A. (2).
2710 Maillard (Gilbert-L.-M.), sergent, né le 22 décembre 1925, 2e R. A. (2).
2711 Regis (Sylvestre), sergent, né le 16 mars 1926, 2e R. A. (2).

(A compter du 12 décembre 1950.)

2712 Asplanato (Jean), sergent, né le 6 août 1926, 2e R. A. (2).
2713 Cailleau (Louis), sergent, né le 28 janvier 1922, 2e R. A. (2).
2714 Poirier (Fernand-P.), sergent, né le 12 juin 1926, 2e R. A. (2).

(A compter du 14 décembre 1950.)

2715 Legros (Maurice-G.), sergent-chef, né le 5 mars 1919, 3e R. A. (2).
2716 Bernard (Pierre-M.), sergent, né le 13 novembre 1925, 3e R. A. (2).
2717 Candé (Hubert-L.), sergent, né le 20 novembre 1923, 3e R. A. (2).
2718 Gauthier (Marcel-L.), sergent, né le 26 octobre 1928, 3e R. A. (2).
2719 Paillé (Jean-R.), sergent, né le 7 septembre 1924, 3e R. A. (2).
2720 Tauzin (Robert-J.-A.), sergent, né le 30 août 1924, 3e R. A. (2).

(A compter du 15 décembre 1950.)

2721 Provost (Emile), adjudant-chef, né le 9 mai 1916, 2e R. A. (2).
2722 Burdzy (Joseph), sergent, né le 5 août 1924, D. A. T. (2).
2723 Campin (Michel-G.), sergent, né le 20 janvier 1925, 2e R. A. (2).
2724 Charrier (Philippe-A.), sergent, né le 1er février 1928, 2e R. A. (2).
2725 Lechoix (Guy), sergent, né le 8 avril 1925, 2e R. A. (2).

(A compter du 21 décembre 1950.)

2726 Henriot (Albert), adjudant, né le 24 octobre 1915, 4e R. A. (2).
2727 Stocker (Frédéric), adjudant, né le 9 novembre 1913, 4e R. A. (2).
2728 Maurel (Alexandre), sergent-chef, né le 29 juillet 1922, 4e R. A. (2).
2729 Bertoli (René-M.), sergent, né le 13 février 1926, 4e R. A. (2).
2730 Descaves (Marceau), sergent, né le 10 mars 1923, 4e R. A. (2).
2731 Ducarteron (Robert), sergent, né le 22 septembre 1929, 4e R. A. (2).
2732 Escallier (Robert), sergent, né le 6 juillet 1924, 3e R. A. (2).
2733 Flick (Gaston-A.), sergent, né le 30 octobre 1922, 4e R. A. (2).
2734 Huguet (Henri), sergent, né le 20 décembre 1922, 4e R. A. (2).
2735 Le Riboter (Serge-L.), sergent, né le 8 août 1924, 4e R. A. (2).
2736 Louis (Maurice), sergent, né le 17 avril 1924, 4e R. A. (2).
2737 Pageon (Claude), sergent, né le 2 mai 1926, 4e R. A. (2).
2738 Pons (Georges), sergent, né le 23 avril 1919, 4e R. A. (2).

(A compter du 22 décembre 1950.)

2739 Sirleix (Léon), sergent, né le 18 juillet 1920, 2e R. A. (2).

(A compter du 28 décembre 1950.)

2740 Novero (Joannès), sergent-chef, né le 28 mai 1923, 4e R. A. (2).
2741 Boyer (Marc), sergent-chef, né le 1er juin 1925, 4e R. A. (2).
2742 Cassou-Debat (René), sergent, né le 13 septembre 1919, 4e R. A. (2).
2743 Olivero (Henri), sergent, né le 4 novembre 1926, 4e R. A. (2).
2744 Plat (Marcel), sergent, né le 24 septembre 1927, 4e R. A. (2).

(A compter du 1er janvier 1951.)

2745 Varlet (Marcel-J.), sergent-chef, né le 16 avril 1922, Air Maroc (2).
2746 Castel (Alfred-P.-A.), sergent, né le 11 février 1922, Air E. O. (2).

(A compter du 10 janvier 1951.)

2747 Bayer (Eugène-F.), sergent, né le 2 février 1924, S. M. A. A. (2).
2748 Chemin (Bernard), sergent, né le 14 juin 1920, 2e R. A. (2).
2749 Heitzmann (Bernard-F.-P.), sergent, né le 18 avril 1928, S. M. A. A. (2).

2750 Lehn (René), sergent, né le 3 mars 1926, 2e R. A. (2).
2751 Michel (Yves), sergent, né le 19 avril 1922, 2e R. A. (2).
2752 Pinault (Alexandre), sergent, né le 23 avril 1920, 2e R. A. (2).
2753 Roger (Hubert), sergent, né le 7 décembre 1925, 2e R. A. (2).

(A compter du 2 février 1951.)

2754 Janot (Jean-R.), sergent-chef, né le 8 décembre 1921, Air Algérie (2).

(A compter du 5 février 1951.)

2755 Assemat (Léon-C.), sergent, né le 18 juillet 1918, 4e R. A. (2).

(A compter du 15 février 1951.)

2756 Le N'houannem (Ambroise), adjudant, né le 1er février 1917, 3e R. A. (2).
2757 Sonet (Alfred-J.), adjudant, né le 3 juillet 1914, 3e R. A. (2).
2758 Crepy (Jean), sergent, né le 13 novembre 1927, 3e R. A. (2).
2759 Elie (Lucien-L.), sergent, né le 7 janvier 1927, 3e R. A. (2).
2760 Fressangeas (Jacques-J.), sergent, né le 16 juillet 1924, 3e R. A. (2).
2761 Ragot (Fernand), sergent, né le 31 janvier 1924, 3e R. A. (2).

(A compter du 22 février 1951.)

2762 Bonhoure (André), sergent, né le 6 août 1915, 4e R. A. (2).

(A compter du 9 mars 1951.)

2763 Rousset (Jean-H.), sergent, né le 7 juillet 1927, 3e R. A. (2).

(A compter du 15 mars 1951.)

2764 Rousli (Paul-M.), sergent, né le 10 août 1924, 5e R. A. (2).

(A compter du 19 mars 1951.)

2765 Duport (Roger), sergent-chef, né le 14 avril 1919, Air Maroc (2).

(A compter du 22 mars 1951.)

2766 Salles (Jean), sergent-chef, né le 24 février 1915, 2e R. A. (2).

f) *Spécialité « Comptable ».*

Sous-spécialité « Comptable administratif ».

(A compter du 17 janvier 1947.)

1813 Lorite (Georges), sergent-major, né le 16 décembre 1920, B. A. 1/157 (1) (4).

(A compter du 7 décembre 1950.)

1814 Le Bigot (Emile), sergent-chef, né le 23 novembre 1915, B. A. 210 (4).

(A compter du 1er janvier 1951.)

1815 Couillard (Raymond), sergent, né le 30 octobre 1923, C. B. A. 759 (4).

(A compter du 10 avril 1951.)

1816 Courtel (Vincent), sergent, né le 28 mars 1928, E. A. A. 601.
1817 Mathaux (Marcel), sergent-chef, né le 16 mai 1922, E. A. A. 611.
1818 Letombe (Marc-A.), sergent, né le 9 mars 1929, B. A. 112.
1819 Jedrzejczyk (Edouard), caporal-chef, né le 21 mars 1931, E. A. A. 603.
1820 Tropeano (Dominique), sergent, né le 21 février 1926, E. A. A. 611.
1821 Quicq (Gérard), sergent, né le 25 juin 1929, Z. D. A. 901.
1822 Roudon (Jacques), sergent, né le 28 février 1926, Z. D. A. 901.
1823 Calvez (Paul), sergent, né le 29 août 1924, E. A. A. 607.
1824 Julienne (Jean), sergent, né le 13 juillet 1922, B. A. 118.
1825 Vachon (Marcel), sergent, né le 15 décembre 1924, B. E. 2/721.
1826 Regnault (Roger), sergent, né le 22 octobre 1926, B. E. 2/721.
1827 Cotoller (Roger), sergent, né le 5 janvier 1924, B. A. 112.
1828 Paturel (Jacky), sergent, né le 18 juillet 1931, B. A. 112.
1829 Deniaud (Georges), sergent, né le 12 novembre 1924, B. E. 2/721.
1830 Evanno (Henri), caporal-chef, né le 20 avril 1928, B. A. 112.
1831 Marius (Félix), caporal, né le 17 juin 1932, B. A. 112.
1832 Bigand (Gérard), sergent, né le 20 mars 1924, E. A. A. 604.
1833 Danne (Jean), caporal-chef, né le 13 janvier 1931, B. E. 2/721.
1834 Le Couriaud (Jean), caporal, né le 14 mai 1931, Air Tunisie.
1835 Gesquière (André), sergent, né le 7 décembre 1925, B.
1836 Dubail (Gilbert), adjudant-chef, né le 7 février 1915, G. T.

g) *Spécialité « Secrétaire dactylographe ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

2854 Hoën (Ferdinand), adjudant-chef, né le 5 avril 1906, 2e R. A. (2).

(A compter du 1er août 1948.)

2855 Langjahr (Pierre-L.-A.), sergent, né le 11 avril 1926, 2e R. A. (2).

(A compter du 30 juin 1950.)

2856 Védie (Jacques-G.), sergent, né le 9 juin 1926, B. A. 117 (2).

h) *Spécialité « Chiffreur ».*

(A compter du 16 mars 1951.)

303 Vigne (Gaston), sergent, né le 30 juin 1925, B. A. 111.
304 Camiona (Jean), sergent, né le 4 juillet 1927, B. A. 156.
305 Berge (Edmond), sergent, né le 11 février 1921, C. D. T. A. 925.
306 Lamiable (Robert), sergent, né le 18 août 1921, B. A. 111.
307 Lacombe (Jean), sergent-chef, né le 8 juin 1923, S. D. A. 2/902.
308 Beurier (Gilbert), sergent, né le 2 juillet 1927, E. P. A. A. 58.
309 Hudelot (Antoine), sergent, né le 6 novembre 1923, B. A. 117.
310 Rouch (Daniel), sergent, né le 24 mai 1921, B. A. 721.
311 Andre (Joseph), sergent, né le 10 février 1926, C. D. T. A. 3/72.
312 Bauchon (Charles), sergent, né le 26 juillet 1927, C. D. T. A. 2/72.

i) *Spécialité « Moniteur d'éducation physique ».*

(A compter du 1er mai 1950.)

92 Segas (Pierre), sergent, né le 23 février 1921, 4e R. A.

(A compter du 10 juin 1950.)

93 Allanic (Georges), sergent-chef, né le 1er septembre 1920, B. A. 1/107 (4).

(A compter du 18 février 1951.)

94 Alzieu (Elie), sergent, né le 18 mai 1926, B. A. 1/111.
95 Duc (Jean), sergent, né le 16 mai 1929, B. A. 1/135.
96 Laforge (André), sergent, né le 1er février 1926, 4e R. A.
97 Idier (Eugène), sergent, né le 8 septembre 1927, B. A. 1/111.
98 Collonge (André), caporal-chef, né le 23 décembre 1928, 4e R. A.
99 Caseli (François), sergent, né le 25 septembre 1925, B. T. A. 247.
100 Gringuillard (Michel), caporal-chef, né le 10 avril 1929, B. A. 723.
101 Verges (Antoine), sergent, né le 16 novembre 1927, B. A. 1/111.
102 Marcelin (Georges), sergent-chef, né le 18 février 1921, B. A. 117.
103 Clauzel (Roger), sergent, né le 21 août 1924, C. I. T. 2/312.
104 Desbiolles (Roger), caporal-chef, né le 6 février 1929, B. E. 2/721.
105 Dumont (Guy), caporal, né le 6 mai 1929, B. A. 1/111.
106 Fruchart (Raymond), sergent, né le 19 avril 1927, 3e R. A.

j) *Spécialité « Maître d'hôtel ».*

(A compter du 1er mars 1951.)

62 Guingne (René), sergent-chef, né le 23 juillet 1918, air E. O. (2).

k) *Spécialité « Cuisinier ».*

1° Cuisinier-chef.

(A compter du 2 février 1951.)

758 Ceret (Emile), sergent-chef, né le 29 septembre 1919, B. A. 107.
759 Jo (Charles), sergent, né le 31 mai 1925, B. A. 404.
760 Sanz (Marcel), sergent, né le 23 décembre 1922, B. A. 740.
761 Raymond (Gervais), sergent, né le 17 mai 1926, C. E. I. T. 672.
762 Genot (Gabriel), sergent, né le 2 septembre 1922, B. A. 132.
763 Varet (Gaston), sergent, né le 25 avril 1920, B. A. 107.
764 Regniez (Benoît), sergent, né le 20 février 1921, B. A. 117.
765 Leny (Noël), sergent, né le 25 décembre 1927, B. A. 1/124.

2° Cuisinier de 1re classe.

(A compter du 2 février 1951.)

766 Buisson (Auguste), caporal-chef, né le 3 mars 1924, B. A. 1/124.
767 Pesin (Henri), sergent, né le 22 janvier 1921, B. A. 267.
768 But (André), caporal-chef, né le 18 mars 1928, B. A. 1/124.

(A compter du 3 mars 1951.)

769 Marcozzi (Georges), sergent, né le 6 juin 1924, B. A. 1/209.

3° Cuisinier de 2e classe.

(A compter du 1er juillet 1950.)

770 Hamon (Jean), sergent, né le 8 janvier 1926, B. A. 721.

(A compter du 2 février 1951.)

771 Guilheme (Armand), caporal, né le 27 janvier 1928, E. A. A. 604.
772 Potentier (Iréné), caporal, né le 2 août 1929, B. A. 267.
773 Blanc (René), caporal, né le 5 mai 1929, B. A. 117.

D. — CONTROLEUR D'AERODROME

(A compter du 30 juin 1950.)

151 M. le lieutenant Colliot (Alfred), né le 3 juin 1915, air E. O.

E. — BREVET MILITAIRE DE PILOTE DE PLANEURS LEGERS

« *Type B* ».

(A compter du 4 novembre 1950.)

283 Tina (Bernard), sergent, né le 27 juillet 1921, B. A. 1/124.

(A compter du 23 novembre 1950.)

284 Plantier (Henry), sergent, né le 15 juin 1923, A. E. A. A. 2/604.

(A compter du 6 décembre 1950.)

285 Reynaud (Pierre-J.), sergent, né le 31 août 1929, AEAA 2/604.

(A compter du 26 décembre 1950.)

286 Védie (Jacques), sergent, né le 9 juin 1926, B. A. 117.

(A compter du 20 mars 1951.)

287 Chouteau (René), sergent-chef, né le 3 septembre 1921, B. A. 740.
288 Menanteau (Camille), sergent-chef, né le 11 avril 1911, B. A. 740.
289 Clary (Paul), sergent, né le 28 février 1927, B. A. 740.

(A compter du 21 mars 1951.)

290 Boucher (Yves), adjudant-chef, né le 21 février 1909, B. A. 740.
291 Salles (Maurice), adjudant-chef, né le 10 novembre 1908, B. A. 740.
292 Cattaert (Robert), sergent-chef, né le 8 novembre 1920, B. A. 740.
293 Bourjac (André), sergent, né le 23 décembre 1927, B. A. 740.
294 Dauer (René), sergent, né le 22 septembre 1924, B. A. 740.
295 Lanne (Bernard), sergent, né le 1er novembre 1924, B. A. 740.

(A compter du 22 mars 1951.)

296 Blanchet (Maurice), sergent-chef, né le 5 juillet 1922, B. A. 740.
297 Lequeux (Pierre), sergent-major, né le 27 mai 1922, C. A. 1/740.
298 Daniel (Arsène-J.), sergent, né le 7 février 1926, B. A. 740.

(A compter du 23 mars 1951.)

299 Simonne (Henri), adjudant-chef, né le 5 juin 1918, B. A. 740.
300 Lambart (Ernest), adjudant, né le 29 juillet 1920, B. A. 740.

(A compter du 27 mars 1951.)

301 Verrier (Léon), sergent-chef, né le 9 octobre 1923, B. A. 740.

« *Type C* ».

(A compter du 21 février 1950.)

302 Bosse (Bernard-F.), 2e classe de réserve, né le 7 juillet 1930, C. M. A. 222.

(A compter du 17 novembre 1950.)

303 Brocart (Jacques), sergent, né le 16 avril 1926, C. T. 2/801.
304 Renaud (Jean-P.-J.), 1re classe, né le 17 juin 1929, B. A. 1/124.

(A compter du 7 décembre 1950.)

305 Barthelemy (Désiré-A.), capitaine, né le 5 septembre 1908, C. A. 1/115.

(A compter du 13 décembre 1950.)

306 Fanet (Louis), capitaine, né le 24 août 1906, B. A. 1/240.
307 Michel (Jean), sergent-chef, né le 16 février 1914, C. I. T. 2/240.

(A compter du 18 décembre 1950.)

308 Boesch (Jean-M.-L.), 1re classe de réserve, né le 29 octobre 1927, C. M. A. 222.

(A compter du 21 décembre 1950.)

309 Anso (Henri), sergent-chef, né le 30 octobre 1919, B. A. 106.

(A compter du 26 décembre 1950.)

310 Guillon (Marcel), adjudant-chef, né le 6 juin 1917, B. A. 106.

(A compter du 13 janvier 1951.)

311 Saoul (Jacques), sergent-chef, né le 23 août 1922, C. D. A. T. 2/72.

(A compter du 26 janvier 1951.)

312 Pignon (Serge), 2e classe, né le 28 mai 1928, B. A. 1/124.

(A compter du 8 février 1951.)

313 Doidy (Pierre), sergent, né le 29 octobre 1924, D. B. A. T. S. 190

(A compter du 15 février 1951.)

314 Demartini (François-A.), sergent, né le 25 novembre 1925, D T.I.

(A compter du 16 mars 1951.)

315 Charpentier (Jean), sergent, né le 22 juin 1928, B. A. 117.

(A compter du 17 mars 1951.)

316 Maillard (Roland), 2e classe, né le 17 mars 1930, B. A. 1/116.

« *Type D* ».

(A compter du 5 décembre 1950.)

317 Boissi (Emmanuel), lieutenant, né le 14 avril 1907, S. C. A. 340.

(A compter du 15 décembre 1950.)

318 Beguinot (André), lieutenant, né le 2 janvier 1914, B. A. 1/112.

(A compter du 3 janvier 1951.)

319 Coltat (Bernard), adjudant-chef, né le 24 mars 1915, B. A. 1/104.

(A compter du 1er avril 1951.)

320 Wavrin (Maximilien-E.), sergent de réserve, né le 30 mai 1928, C. M. A. 223.

F. — CERTIFICAT D'AIDE-SPECIALISTE

Spécialité « Aide-chauffeur ».

(A compter du 16 mars 1951.)

33 Habold (Pierre), sergent, né le 19 août 1926, B. A. 102.
34 Sagnier (André), sergent, né le 7 mars 1928, Z. D. A. 904.
35 Gouy (Joseph), sergent-chef, né le 11 juillet 1924, B. A. 122.
36 Guyot (Gérard), sergent, né le 21 mars 1926, Z. D. A. 901.

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation de leur brevet, sauf en ce qui concerne M. le lieutenant Colliot (Alfred), qui reste classé dans le corps du personnel auquel il appartient.

Les affectations et grades portés sur cette décision sont ceux figurant aux dossiers des ayants droit lors de l'élaboration du présent travail. En cas de mutation ou de changement de grade, il y a lieu d'avertir la nouvelle formation du militaire en cause.

Les commandants d'unités voudront bien, chacun en ce qui le concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

Par ailleurs, les commandants de centres mobilisateurs sont tenus de mettre à jour les dossiers du personnel des réserves et de notifier ces homologations.

---

(1) Régularisation.
(2) Reclassement.
(3) Transformation.
(4) Equivalence.
(5) Cette attribution de brevet annule et remplace le brevet de mécanicien atelier, sous-spécialité Matériel roulant, délivré sous n° 1201 à compter du 10 janvier 1951 par décision ministérielle n° 1100/SPAA 4 B du 18 avril 1951 (*Journal officiel* n° 99 du 25 avril 1951).

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1949:

Page 7127, 1re colonne, 27e ligne, au lieu de: « 174 Julian (Roger), sergent, C. I. M. T. 240 (3) », lire: « 174 Zulian ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1951:

Page 2840, 1re colonne, 54e ligne, au lieu de: « 5284 Pain (Jacques), sergent, né le 1er février 1929, E. A. A. 609 », lire: « 5284 Pain (Jacques), caporal-chef ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 avril 1951:

Page 4148, 1re colonne, 2e ligne, au lieu de: « 7335 Lautour (Jacques-P.-L.), capitaine, né le 4 avril 1921, C. G. A. A. A. (1) », lire: « 7335 Lautour (Jacques-P.-L.), capitaine, né le 4 mars 1921 »; 27e ligne, au lieu de: « (A compter du 15 avril 1951) », lire: « (A compter du 15 avril 1941) »; 39e ligne, au lieu de: « 3928 Brethous (Jean), adjudant, née le 25 mai 1920, C. I. E. T., Toulouse », lire: « 3928 Brethous (Jean), adjudant, né... »; 41e ligne, au lieu de: « 3929 Seveno (Roger), adjudant, née le 30 juin 1919, E. A. A. 609 », lire: « 3929 Seveno (Roger), adjudant, né le 30 juin 1919 »; 57e ligne, au lieu de: « 7874 Beauflis (Jacques-J.), caporal, né le 23 septembre 1930, parc 2/122 », lire: « 7874 Beauflis (Jacques-J.) »; 61e ligne, au lieu de: « 7876 Deschamps (Marcel), caporal-chef, né le 24 juillet 1934, B. A. 702 », lire: « 7876 Descamps (Marcel) »; 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « 7894 Delacroix (Jean-C.), 2e classe, né le 12 août 1931, B. A. 721 », lire: « 7894 Delacroix (Jean-C.), 2e classe, né le 12 août 1932, B. A. 721 ».

Page 4149, 2e colonne, 37e ligne, au lieu de: « 1506 Pariost (Gilbert-A.), sergent-chef, né le 25 novembre 1923, air A. O. F. (3) », lire: « 1506 Pariost (Gilbert-A.), sergent-chef, né le 23 novembre 1923, air A. O. F. (3) ».

Page 4150, 1re colonne, 33e ligne, au lieu de: « 98 Noël (Roger-R.), adjudant-chef, né le 23 juillet 1914, Z. D. A. 902 », lire: « 98 Noël (Roger-P.), adjudant-chef... »; 2e colonne, 36e ligne, au lieu de: « 2626 Merceron (Artur), sergent, né le 18 mai 1928, 5e R. A. (3) », lire: « 2626 Merceron (Arthur) »; 64e ligne, au lieu de: « 1800 Cros (Paul), caporal, né le 6 juin 1931, E. A. R. 611 », lire: « 1800 Cros (Paul), caporal, né le 6 juin 1931, E. A. A. 611 ».

Page 4151, 1re colonne, 27e ligne, au lieu de: « 417 Le Brech (Aimé), sergent, né le 14 avril 1926, B. A. 1/140 », lire: « 417 Le Breck (Aimé), sergent, né le 14 avril 1926, B. A. 1/740 ».

Liste des textes français et étrangers inscrits au programme d'admission à l'école de l'air pour l'année 1952.

Les textes français et étrangers retenus pour être inscrits au programme d'admission à l'école de l'air pour l'année 1952 sont les suivants :

I. — FRANÇAIS

1° XVII[e] siècle. — Pascal : *Pensées*, sections 1 et 2 de l'édition Brunschvig (Hachette).
2° XVIII[e] siècle. — Montesquieu : *Lettres Persanes*.
3° XIX[e] siècle. — Balzac : *Un début dans la vie* (édition Droz).

II. — ANGLAIS

1° J. Conrad : *The Secret Sharer* (dans Four Stories n° 129, Kings Tressuries of Literature, Dent et Sons).
2° J.-B. Priestley : *Englisch Journey* (Raimbow Library Didier).
3° Auge et Ferrieu : *With the British and U. S. Forces at war* (Didier).
4° C.-S. Forestier : *The Ship* (Zephir Books n° 34).
5° Mrs. Gaskell : *Cousin Phillis* (Raimbow (Library Didier).
6° R.-L. Stevenson : *Inland Voyage* (Raimbow Library Didier).

III. — ALLEMAND

1° Storm : *Der Schimmelreiter* (Belin).
2° Heine : *Harzreise* (Hatier).
3° Bouchez : *Lebendiges Deutschland*.
4° G. Haptmann : *Bahnwarter Thiel, Der Apostel* (Belin).
5° Rilke : *Die Auszeichnungen, Des Malte Lauride Brigge* (Belin).
6° Ernst : *Novellen* (Belin).

IV. — AUTRES LANGUES

Les candidats présenteront un ouvrage de leur choix dont l'importance devra être comparable à celle d'un des textes énumérés ci-dessus.

Liste nominative des élèves officiers du contingent 1950/2 nommés aspirants de réserve (intendance métropolitaine).

Par application des dispositions de l'arrêté du 12 mars 1951, sont nommés au grade d'aspirant d'administration de réserve de l'intendance, à compter du 15 mai 1951, les militaires dont les noms suivent :

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE de recrutement.	DIRECTION régionale de recrutement.	NUMERO matricule au recrutement.
A. — *Catégorie « Bureaux »*.			
Lemaire (André-Michel-Antoine)	1949	Valenciennes.	14397
Wallyn (Jean-Henri-Raymond)	1947	Valenciennes.	22898
Cherri (Pierre-Jean)	1946	Constantine.	206
Vandenbroucque (Guy-Marie-Claude)	1946	Lille.	41466
Reversat (Francis-Jean-Joseph)	1948	Marseille.	20023
Voeltzel (Jacques)	1948	Paris.	44232
Martin (Jacques-Jean)	1946	Dijon.	13236
Gilson (Georges-Edmond)	1949	Paris.	41492
Colin (Guy)	1948	Rennes.	29053
Lefevre (Henri-Germain-Louis)	1949	Valenciennes.	17720
Valles (Jean-François)	1949	Rabat.	R/842
Lopez de Rodas (Claude-Max)	1948	Constantine.	301
Sédillot (Roger)	1947	Paris.	18888
Bubbe (Jacques-Julien-Victor)	1947	Valenciennes.	35252
Di Sarro (Jacques-Antoine-Claude)	1948	Alger.	1667
Maurel (Henri-Maximin-Marius)	1947	Marseille.	13289
Longo (Jérôme-Pierre-Gaëtan)	1946	Alger.	1104
Mairin (Jean-Jacques)	1947	Marseille.	16407
Rheims (Eugène-Philippe)	1946	Strasbourg.	12847
Borzacchini (Jean-Emile-Paul)	1947	Paris.	5581
Duchampt (Pierre-Marie-Ferdinand)	1950	Lyon.	38344
Gressier (Roger-Ernest-Gaston)	1949	Paris.	38966
Parizot (Jean-Fernand-Marie-Pierre)	1948	Dijon.	18817
Tujague (Jean-Gaston-Bernard)	1949	Toulouse.	6229
Garnier (Albert-Pierre-Jean)	1946	Paris.	18031
Rouinvy (Bernard-Joseph-Mathurin)	1946	Rennes.	11599
Rychlick (André-Louis)	1950	Nancy.	5833
Jouin (Marc-Léon-Fernand)	1948	Valenciennes.	03509
Esquerré (Michel-Marie-Max)	1949	Toulouse.	14323
Bourgarel (Jacques-Marie-Henri)	1946	Marseille.	4513
Lagabrielle (Jean-Marie)	1949	Poitiers.	12037
Terme (Louis-Raymond)	1947	Lyon.	31168
Benzimra (David)	1946	Oran.	2732
Rousseau (André-Pierre-Omer)	1948	Rennes.	44978
Gatin (Jean-Christian)	1947	Paris.	8005
Bonte (Henry-Etienne)	1948	Valenciennes.	33478
Girard (Claude-Henri-Yves)	1946	Dijon.	3703
Bonnet (Claude)	1848	Lyon.	15839
Bopp (Georges-Clément)	1947	Strasbourg.	13631
Duparc (Claude-Paul-Henri)	1947	Valenciennes.	7406
Frassaint (Raymond-Noël-Etienne)	1946	Lille.	2759
Laratte (Pierre-Félix)	1948	Valenciennes.	22119
Riols (Henry-Marie-Léopold-Albert-Jules-Pierre)	1946	Toulouse.	10785
Chabbert (Pierre-Auguste-Henri)	1946	Marseille.	12899
Demoulin (Jacques-Emile-Félicien)	1946	Paris.	9056
Hugot (Georges-Paul-Hubert)	1948	Dijon.	2232
Boussard (Jacques-Henri-Charles)	1949	Rennes.	27153
Bereaux (Victor-Jean-Louis)	1947	Valenciennes.	47775
Cavalié (Jean-François-Emilien-Marie)	1947	Marseille.	2617
Buckenmeyer (Théo-François)	1949	Strasbourg.	7072
Campello (Antoine-Elisio)	1947	Constantine.	1087
Cabrillac (Michel-Jean-Marie-Georges)	1949	Marseille.	21283
B. — *Catégorie « Subsistances »*.			
Vesco (Denys)	1949	Toulouse.	8009
Teilhet (Robert-Jean-Louis)	1947	Paris.	7776
De Ruyter (William-Raymond)	1949	Paris.	54263
Martin (Serge-Christian)	1947	Paris.	28997
Dubos (Jean-Raymond)	1946	Toulouse.	1345
Perez (Yves-Vincent)	1948	Oran.	1558
Kaiser (Louis-Zadislavv)	1946	Paris.	1613
Gentil (Paul-Albert-André)	1947	Rennes.	8834
Matignon (Yves-Emmanuel)	1950	Paris.	1523
Carret (Jean-Pierre-François-Victor)	1946	Marseille.	6563
Amat (Jean-Louis)	1949	Paris.	23007
Scotte (Guy-André-Gabriel)	1946	Valenciennes.	21334
Moch (Pierre-Guy)	1948	Strasbourg.	32551
Fostier (Robert-René-Désiré)	1946	Lille.	4837
Audubert (Jean-Louis)	1947	Poitiers.	20252
Appolin (Jean-Georges)	1948	Toulouse.	20226
Mollard (Joseph)	1946	Marseille.	6171
Lestrade (Pierre-Bernard-Albert)	1946	Marseille.	13245
Bouché (Jean-Pierre-Paul-Emile)	1947	Rabat.	R/25
Rousset (Michel-Maurice)	1947	Paris.	30151
Krebs (Jean-Marie-Georges)	1947	Strasbourg.	7223
Thedy (Robert-Noël-Frédéric)	1948	Nancy.	1232
Coquelet (André-Gaston-Victor)	1949	Valenciennes.	20709
Krai (Daniel-Charles-Georges)	1947	Strasbourg.	3810
Gervais (Pierre-Joseph Guillaume)	1946	Casablanca.	226
Beernaert (Jacques-Jean-Raymond)	1949	Valenciennes.	16628
Gustin (Michel-Emile-Louis)	1947	Valenciennes.	73
Danvy (Jean-Marie-Denis-Paul-Augustin)	1948	Valenciennes.	46129
Baclet (Claude-Jean)	1950	Paris.	48836
Bremond (Pierre-François)	1946	Paris.	18284
Bernadac (Bernard-Etienne)	1946	Oran.	2747
Dubach (Gaston-Georges-Victor)	1948	Strasbourg.	25794
Bernard (Jean-Nicolas)	1947	Alger.	18077
Bouvet (Charles-Bernard)	1947	Dijon.	19283
Monestier (Lucien-Jules)	1946	Casablanca.	1959
Carrier (Pierre-Raymond)	1950	Paris.	62405
Dunet (Marcel-Auguste-Eugène)	1948	Poitiers.	8687
C. — *Catégorie « Habillement »*.			
Popelier (Emile-Fernand)	1949	Valenciennes.	16006
Mathieu (François-Pierre-Louis)	1946	Lyon.	15170
Lesserlois (Claude-Bernard)	1949	Valenciennes.	47123
Desrumeaux (Albert-Louis-Jéry)	1947	Valenciennes.	410
Lermigeaux (Jean)	1949	Valenciennes.	15974
Vandepeutte (Claude-Pierre-Louis)	1949	Valenciennes.	41083
Gorin (Yves-François-Jean)	1947	Valenciennes.	7514
Kerboul (Christian-Yvon-Marie)	1949	Rennes.	24820
Letard (Michel-Jean-Bernard)	1948	Rennes.	41100
Gentil (François-Yves-Marie)	1947	Rennes.	8633
Pobiedonoscew (Victor)	1948	Marseille.	22031
Lagarde (Robert-Marie-Julien-Gaston)	1950	Poitiers.	9806
Perétti (Bernard-Marie-Victor-Aloïse)	1948	Dijon.	19737
Gaudinat (Jean-Louis)	1949	Paris.	14169
Pradal (Hubert-Willy-Philippe-Marie-Jean)	1950	Lyon.	14519
Desgrippes (Robert-Henri-Joseph)	1946	Paris.	1875
Engles (Henri-Laurent-Léon)	1947	Marseille.	22504
Despretz (Louis-Jean-Auguste)	1949	Poitiers.	13152
Azema (André-Jean-Hippolyte)	1948	Toulouse.	18509
Gauzes (Guy-René-Christian)	1948	Nancy.	32015
Seydoux (Paul-Alfred-Henri)	1948	Paris.	42456
Laine (Pierre-Alfred-Gérard)	1950	Marseille.	15062
Teston-Vigne (René-Jean)	1947	Toulouse.	22432

TABLEAUX DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR

ANNÉE 1951

ARMEE ACTIVE

POUR OFFICIER

1° Militaires en activité de service.

Gendarmerie.

1 Bonneville (Louis-Ernest-Edgard), lieutenant-colonel.
2 Rouchaud (André), chef d'escadron.
3 Intartaglia (Joseph), chef d'escadron.
4 Lombard (Pierre-Pascal), chef d'escadron.
5 Faverot (Louis), lieutenant-colonel.
6 Aubert (Louis-Pierre-Paul), chef d'escadron.
7 Pruvot (Paul-Eugène-Joseph), colonel.
8 Martin (Michel-Jean), chef d'escadron.
9 Boillin (Henri-Alexandre), chef d'escadron.
10 Laffille (Jean-Lucien-Antoine), lieutenant-colonel.
11 Jounieaux (Marcel-Charles-Joseph), lieutenant-colonel.
12 Dupuy (Robert-Pol), lieutenant-colonel.

Service de santé des armées.

MÉDECINS

1 Harter (René-Jacques), médecin lieutenant-colonel.
2 Franchimont (Alphonse-Charles), médecin lieutenant-colonel.
3 Grenier (Jean-Antoine-Léon), médecin lieutenant-colonel.
4 Cicile (Adolphe-Auguste-Henry), médecin lieutenant-colonel.
5 Gonnet (Charles-Auguste-Clément), médecin commandant.
6 Finance (Antoine-Marie-Juste), médecin lieutenant-colonel.
7 Rouzaud (Pierre-Léonard), médecin lieutenant-colonel.
8 André (Jean-Baptiste-Auguste-Charles), médecin lieutenant-colonel.
9 D'Audibert Caille du Bourguet (Marc-Charles-Léon-Marie), médecin colonel.
10 Marteau (Georges-Ernest-Henri-Noël), médecin colonel.

PHARMACIENS

1 Martin (Maurice-Georges-Henri), pharmacien lieutenant-colonel.
2 Accoyer (Paul-Marie-André), pharmacien colonel.

Officier d'administration.

1 Vignieu (Edouard-Louis), commandant.

Service vétérinaire.

1 Guillot (Georges), vétérinaire colonel.

Services des poudres.

1 Essioux (Henri-Victor), ingénieur principal des travaux de poudrerie.
2 Muret (Paul-Marius-Marcel), ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres.

2° Militaires dégagés des cadres.

Gendarmerie.

1 Marginèdes (Jean-Dominique-Léon), lieutenant-colonel.
2 Hardy (Raoul-Olivier-Marcel), chef d'escadron.
3 Dorat (Edouard-Léonard), chef d'escadron.

Justice militaire.

OFFICIER GREFFIER

1 Jumelet (Albert-Adrien), lieutenant-colonel.

Service de santé des armées.

MÉDECINS

1 Veyrenc (Julien-Auguste-Jean-Henri), médecin lieutenant-colonel.
2 Meidinger (Fernand-Edmond), médecin lieutenant-colonel.
3 Ricard (Louis-Auguste-Elie), médecin colonel.

Officier d'administration.

1 Magna (Léonard-Marius), commandant.

POUR CHEVALIER

1° Militaires en activité de service.

Gendarmerie.

A. — OFFICIERS

1 Gauvert (Gabriel), capitaine.
2 Fink (Albert-Ernest), capitaine.
3 Debellemanière (Michel-Denis), capitaine.
4 Deydé (Eugène-Lucien), lieutenant.
5 Deboffle (Gauthier), lieutenant.
6 Gras (Constant-Léon), capitaine.
7 Lacour (Paul), capitaine.
8 Dupouey (Maurice-Pierre), capitaine.
9 Hurtrel (Pierre-Marie-Louis-Octave), chef d'escadron.
10 Fillon (André-Octave), chef d'escadron.
11 Lorin (Louis), lieutenant.
12 Barès (Jean-Marie-Maurice), chef d'escadron.
13 Beaupied (Edmond-Bertrand), lieutenant.
14 Ruet (Basile-Auguste-Louis), chef d'escadron.
15 Trocellier (Jean-Baptiste-Etienne), chef d'escadron.
16 Souyri (Justin-Paul-Jean), lieutenant.
17 Brunet (Gérard-Jean-Delphin-Nicolas), chef d'escadron.
18 Vignerot (Paul-Joseph-Etienne-Armand), capitaine.
19 Goussot (Marcel-Emile), chef d'escadron.
21 Cloitre (Robert), chef d'escadron.
21 Solenne (Pierre-Emile), lieutenapt-colonel.
22 Lefebvre (Léandre-Joseph-Arcade), lieutenant.
23 Guy (René), capitaine.
24 Camus (Marcel-Alfred), chef d'escadron.
25 Morival (Léon-Joseph), capitaine.
26 Guiochon (Camille), chef d'escadron.
27 Bideau (Albert), capitaine.
28 Chabat (Henri), chef d'escadron.
29 Brun (Albert), capitaine.
30 Meinier (Bernard-Marie-François), chef d'escadron.
31 Mazaudou (Louis-Charles-Henri), lieutenant-colonel.
32 Nédeau (Jean-Ernest), capitaine.
33 Tournoud (Emile-Octave), chef d'escadron.
34 Herrbach (Henri-Joseph), lieutenant.
35 Tanvier (Adolphe), capitaine.
36 Fourcade (Jean-Bernard), chef d'escadron.
37 Leca (Charles-Hyacinthe-Philippe), lieutenant.
38 Defosse (Marcel-Lazare), chef d'escadron.
39 Faurie (Maurice-Bernard), chef d'escadron.
40 Rabot (Raymond), commandant.
41 Saux (Camille-Marius), capitaine.
42 Lebel (Maurice-Victor-Antoine), lieutenant-colonel.
43 Autin (Louis-Eugène), chef d'escadron.
44 Mandaud (Léonard), capitaine.
45 Laudet (Paul-Dominique), chef d'escadron.
46 Brault (Robert-Marcel), capitaine.
47 Thiebaut (Fortunat), capitaine.
48 Boivin (Raymond-Aimé), capitaine.
49 Brustel (Raymond-Jean-Baptiste-Lucien), capitaine.
50 Fouché (Jean-Barthelémy-Laurent), chef d'escadron.

B. — SOUS-OFFICIERS

1 Legal (Jérôme), gendarme.
2 Delset (Marcel), gendarme.
3 Gramond (Jean-Joseph-Eugène), adjudant-chef.
4 Toutain (René-Edmond), adjudant-chef.
5 Lonchampt (Maurice-Paul-Fidèle), adjudant-chef.
6 Rumeau (Léopold), maréchal des logis chef.
7 Gillaux (Albert-Jean-Marie), adjudant-chef.

Justice militaire.

OFFICIERS DE JUSTICE MILITAIRE

1 Viboud (Théodore-Augustin), lieutenant-colonel.
2 Belorgey (Edouard-Joseph), commandant.
3 Mourgeon (Vital-Louis-Christian), capitaine.
4 Cornu (Fernand-Jean), lieutenant-colonel.

OFFICIERS GREFFIERS

1 Torre (Michel), capitaine.
2 Le Crom (Aubin), capitaine.
3 Fauron (Denis), capitaine.

OFFICIER COMPTABLE

1 Bartholomé (Georges), lieutenant.

SOUS-OFFICIER

1 Pical (Joseph-Xavier-Paul), adjudant-chef.

Service de santé des armées.

MÉDECINS

1 Vanhems (Emile-Roger), médecin commandant.
2 Cassignol (Jean-Alcide), médecin commandant.
3 Mabille (Etienne-Charles-Arsène), médecin commandant.
4 Robine (Pierre-Désiré-Ernest), médecin commandant.
5 Valette (Louis-Gaston-Emile), médecin commandant.
6 François (Marie-Jules-Valentin-Jean), médecin commandant.
7 Esparrac (Edmond-Aubin-Julien), médecin commandant.
8 Vidal (Victor-Louis-Alexandre), médecin commandant.
9 Decouze (Jean-Henri), médecin commandant.
10 Evrard (Henri-Louis-Marie-Jules), médecin lieutenant-colonel.
11 Montagné (Albert-Cyprien), médecin commandant.
12 Bernard (Antonin-Henri-François), médecin commandant.
13 Raffalli (Lucien-Charles-Papirius, médecin commandant.
14 Vosselmann (Fritz), médecin commandant.
15 Favre (Raoul-Gustave-Jean), médecin lieutenant-colonel.
16 Touzard (Albert-Jacques-Marie), médecin lieutenant-colonel.
17 Jammes (Amédée-Abdou-Jacques), médecin lieutenant-colonel.
18 Aiguier (Charles-Joseph-Jean-Dominique), médecin commandant.
19 Meunier (Joseph-Pierre), médecin lieutenant-colonel.
20 Espinasse (Jean), médecin lieutenant-colonel.
21 Remy (Louis-Georges), médecin commandant.

(*Supplément.* — **Fin.**)

22 Royer (François-Jean-Antoine), médecin lieutenant-colonel.
23 Coulouma (Pierre-Léon-Noël-Marie), médecin lieutenant-colonel.
24 Gros (Jean-François-Régis), médecin lieutenant-colonel.
25 Paraire (Venance-Jean-Jacques-Noël), médecin lieutenant-colonel.
26 Madon (René-Louis-Maurice), médecin capitaine.
27 Raymond (Pierre-Marie-Emile), médecin lieutenant-colonel.
28 Duval (Bronislas-Adam-Maurice), médecin lieutenant-colonel.
29 Mollinger (Robert-Julien), médecin capitaine.
30 Merle (Joseph-Jean-Pierre), médecin commandant.

PHARMACIENS

1 Le Faou (André-Hervé-Alexis), pharmacien commandant.
2 Preceptis (Pierre-Camille), pharmacien lieutenant-colonel.
3 Chassende-Baroz (Hubert-Jean-Marie), pharmacien lieutenant-colonel.

Officiers d'administration.

1 Soler (François-Joseph), lieutenant d'administration.
2 Fortin (René), lieutenant d'administration.
3 Despagne (André-Marcel), lieutenant d'administration.
4 Fernon (Roger), capitaine d'administration.
5 Vasseur (Lionel-Constant-Théodore), capitaine d'administration.
6 Plomion (Elisée-Paul), capitaine d'administration.
7 Malbran (Georges-Charles-Paul), commandant d'administration.

SOUS-OFFICIER

1 Sombart (Henri-Eugène), adjudant-chef.

Service vétérinaire.

1 Vallet (Lucien-François-Emile), vétérinaire commandant.
2 Asnar (Raymond), vétérinaire commandant.
3 Buquet (Louis-Charles-Alphonse-Marie), vétérinaire commandant.
4 Mottet (Albert-Julien), vétérinaire commandant.
5 Voisard (Pierre-Anatole-Edmond), vétérinaire commandant.
6 Decas (Lucien-Jean-Marie), vétérinaire commandant.

Service des poudres.

A. — OFFICIERS

1 Chauffour (René), adjoint administratif de 1re classe.
2 Machard de Gramont (Alain-Louis), ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres.
3 Brichet (Robert-Paul), ingénieur en chef des travaux de poudreries.
4 Ponchin (Maurice-Jean-Baptiste), ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries.

B. — SOUS-OFFICIER

1 Capitaine (Jean-Pierre), agent de poudrerie principal de 1re classe.

Service des essences.

1 Chanut (Firmin), attaché d'administration de 1re classe.
2 Kerrien (Jacques-Marie), ingénieur de 1re classe des travaux.
3 Baude (Lucien-Marie-Alfred), ingénieur en chef de 1re classe.

2° Militaires dégagés des cadres.

A. — OFFICIERS

Gendarmerie.

1 Joanno (Eugène), lieutenant.
2 Ressot (Lucien-Auguste-Jean), capitaine.
3 Guilloteau (Alfred-Marie-René), capitaine.
4 Leroux (Alexandre-Francis-Marie), chef d'escadron.
5 Borie (Pierre-François-Albin), capitaine.
6 Parpant (Maurice-Clovis), capitaine.
7 Sthémer (Xavier-Alexandre), chef d'escadron.
8 Brusseaux (William-Frédéric-Emile), capitaine.
9 Guignement (Félix-Pierre-Joseph), capitaine.
10 Larrousse-Guilhamasse (Vincent), capitaine.

B. — SOUS-OFFICIERS

1 Compan (Auguste-Louis), adjudant-chef.
2 Fabre (Robert-Louis), adjudant.
3 Colin (Maurice-Frédéric), adjudant-chef.

Service de santé des armées.

MÉDECIN

1 Miara (Meyer-Alfred), médecin commandant.

Officier d'administration.

1 Guyot (René-Raoul), lieutenant d'administration.

3° Militaires dégagés des cadres en non-activité par suppression d'emploi

Gendarmerie.

1 Bouchard (Gaston), lieutenant.
2 Jérôme (Antonio-Raoul-Armand), capitaine.
3 Sessac (Pierre-François), lieutenant.
4 Saliou (Jean-René-Pierre-Marie), chef d'escadron.

POUR OFFICIER

1° Militaires en activité de service.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

1 Maneville (Roger), chef de bataillon.
2 Boulland (Guy-Charles-Antonin-Paul), chef de bataillon.
3 De La Teyssonnière (Guillaume-Marie-Marc), chef de bataillon.
4 Carré de Busserolle (Martial-Anne-Marie-Joseph), chef de bataillon.
5 Fertin (Léon-Emile-Edgard), chef de bataillon.
6 Laffaille (Lucien-Léon-Marius), capitaine.
7 Bel Habich Slimane, chef de bataillon.
8 De Penfentenyo de Kervereguin (Jehan-Auguste-Georges-Marie), lieutenant-colonel.
9 Arbola (Adrien-Raymond), chef de bataillon.
10 Gouhier (Alphonse-Edouard), chef de bataillon.
11 Glaizot (Henri-Frantz-Joseph-Marie-René), chef de bataillon.
12 Juille (Michel-Robert), lieutenant-colonel.
13 Diebold (Gustave), lieutenant-colonel.
14 Sirvent (Etienne-Alexis-Camille), chef de bataillon.
15 Peyratout (Jean-Marie-Alexis), chef de bataillon.
16 Dupin (Jean-Marie-Joseph), chef de bataillon.
17 Homo (Marc-Paul-Joseph-Marie), lieutenant-colonel.
18 Petitfour (Pierre-Jules), lieutenant-colonel.
19 De Chasteigner (Louis-Marie-André-Xavier-Gérard), chef de bataillon.
20 Niveau de Villedary (Charles-Marie), chef de bataillon.
21 Sotivet (Désiré-Urbain), lieutenant-colonel.
22 Escolier (Eugène), chef de bataillon.
23 Gave (Jean-Ferdinand-Louis), chef de bataillon.
24 Camenen (Roger-Joseph-Ange-René), chef de bataillon.
25 Boulard de Gatellier (Léon-Charles-Marie-Paul), chef de bataillon.
26 Marchal (Louis-Henri-Joseph), lieutenant-colonel.
27 Popineau (Georges-Louis-Joseph), chef de bataillon.
28 Rouvier (Maurice-Pierre), lieutenant-colonel.
29 Couget (Léon-François-Gabriel), chef de bataillon.
30 Delon (Adrien-Louis-Martial), chef de bataillon.
31 Desjours (Jean), colonel.
32 Grisez (André-Jacques-Henri), chef de bataillon.
33 Barthelemy (Jean-Charles-Félix), colonel.
34 Demange (Jacques-Henri), colonel.
35 d'Augustin de Bourguisson (Yves-Marie-Charles-Victor), chef de bataillon.
36 Audin (Gaston-Benoit), chef de bataillon.
37 Mollot (Maurice-Henri), chef de bataillon.
38 Henry (Paul-Adrien-Marcel), lieutenant-colonel.
39 Wirth (Henri), chef de bataillon.
40 Daigny (Fernand-Achille-Désiré), lieutenant-colonel.
41 Boss (Georges-Jean), chef de bataillon.
42 Dudognon (René-Fernand-Jean-Baptiste), lieutenant-colonel.
43 Amarre (Maurice-Albert-Auguste-Henri), chef de bataillon.
44 Bleuse (Jean-Auguste), chef de bataillon.
45 Le Morillon (Jules-Pierre-Victor), chef de bataillon.
46 Coudry (André-Léon-Joseph), chef de bataillon.
47 Berteaux (Valentin-Henri-Pierre), chef de bataillon.
48 Carle (Théodore-Marius-Adolphe), capitaine.
49 Pin (Robert), chef de bataillon.
50 Lehuédé (Jean-Marie), chef de bataillon.
51 Valentin (Guy-Marie), chef de bataillon.
52 Brezet (Henri-Jean), lieutenant-colonel.
53 Negrie (André), chef de bataillon
54 Level (Pierre-Julien-Alex-Emile), chef de bataillon.
55 Jeanpierre (Maurice-Georges-Hippolyte-Marie), chef de bataillon.
56 Sergent (René-François-Edouard), chef de bataillon.
57 Sémon (Georges-Gustave-André-Marie), lieutenant-colonel.
58 Lasserre (Georges-Henri-Pierre), lieutenant-colonel.
59 Tochon (Loys), colonel.
60 Hel (Robert-Eugène), chef de bataillon.
61 Giard (Pierre-André-Maurice), colonel.
62 Petit (Bernard-Emile-Charles), chef de bataillon.
63 Aubry (Paul-René), lieutenant-colonel.
64 Chipponi (Germain-Xavier), chef de bataillon.
65 François (Fernand), chef de bataillon.

66 Le Bourhis (Guillaume-Joseph-Marie), chef de bataillon.
67 Petit (Louis-Alexandre), lieutenant-colonel).
68 Boudouresque (Jean-Jacques-Jules), colonel.
69 Prud'homme (Paul - Emile), colonel.
70 Vaujour (René - Paul - Elie), colonel.
71 Perrot (Marcel-Etienne), lieutenant-colonel.
72 Galle (Marcel-Emmanuel-Clément-Marie), chef de bataillon.
73 Faugère (Jacques-Paul-Roger), Marie), chef de bataillon.
74 Busquet de Caumont (Pierre-Robert-Marie-Joseph), colonel.
75 Desaphy (Raymond - André), chef de bataillon.
76 Fauveau (Robert - Marie - Joseph), lieutenant-colonel.
77 Puitg (Jacques-Jean-Louis), capitaine.
78 Dadillon (Victor), capitaine.

OFFICIERS FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN, MAROCAINS ET TUNISIENS

1 Si Mohamed ben Abdallah ben Senoussi, chef de bataillon.
2 Bouldjoua (Ferhat), chef de bataillon.
3 Laggoune (Rabah ben Aïssa ben Saad, capitaine.

Arme blindée et cavalerie.

1 Potier (Georges-Marie-Victor), chef d'escadrons.
2 de Rancourt de Mimerand (Guy - Marie-Georges), chef d'escadrons.
3 Buirette de Verrières (René-Paul - Joseph - Marie), capitaine.
4 Duval (Léon-Pierre-Honoré), capitaine.
5 De Scorbiac (Bernard-Charles-Marie-Joseph-Paul), lieutenant-colonel.
6 Le Hagre (Jacques - Paul - Henri), chef d'escadrons.
7 Jouilou (Jean - Emile - Alain-Pierre), chef d'escadrons.
8 Franco (Henri - Axel), chef d'escadrons.
9 D'Aram de Valada (Henri-Marie-Guillaume), capitaine.
10 Dumesnil (Robert - Charles - Adolphe), capitaine.
11 Barbier de la Serre (André-Adalbert - Arnault - Marie-Ghislain), chef d'escadrons.
12 Grandclément (Marie-Emile-René), chef d'escadrons.
13 Testu de Balincourt (Tony-Marie - Robert - Elie), chef d'escadrons.
14 Le Clercq de Lannoy (Michel-Emile-Gaston-Marie), lieutenant-colonel.
15 Renucci (Jacques - Colonna), lieutenant-colonel.
16 Hutteau d'Origny (Christian-Louis - Albert), lieutenant-colonel.
17 De Chabot (Jean-Gontran-Marie), lieutenant-colonel.
18 Naud-Passajon (Henri-Albert-Marie), chef d'escadrons.
19 Muller (Marie-Claudius-Auguste-Jean), lieutenant-colonel.
20 Dorange (André-Jean-Marie-François), colonel.
21 Teyssou (Gaston), lieutenant-colonel.
22 Joppe (Paul - Maurice), chef d'escadrons.
23 Gouze de Saint-Martin (Henri-Marie-Emile-Charles), lieutenant-colonel.
24 Seguineau de Preval (Joseph-Marie-Ernest), lieutenant-colonel.
25 Frappa (Pierre-Louis-Marie), chef d'escadrons.
26 Le Masson (François - Marie-Joseph), lieutenant-colonel.
27 Lesage (Georges-Marie-Emile), lieutenant-colonel.
28 Klein (Jean), chef d'escadrons.
29 Du Cos de La Hitte (Paul-Marie), chef d'escadrons.
30 De Bort (Jean-Antoine-Pierre), chef d'escadrons.
31 Martin (Siegfried - Marc - Léonce), chef d'escadrons.
32 Geyer (Narcisse-Julien), capitaine.

Artillerie.

1 Millet (Marcel-Lucien), colonel.
2 Drappier (Louis-Olivier), chef d'escadron.
3 Dupoux (Emile - Amboise), lieutenant-colonel.
4 Soldat (André-Léon-Hector), lieutenant-colonel.
5 Grand (Marie-Joseph-André), chef d'escadron.
6 Lucas de Peslouan (Charles-Marie-Joseph), colonel.
7 Arnaud (Jean-Frédéric-Pierre), lieutenant-colonel.
8 Marcoin (Daniel-Auguste-Alfred), chef d'escadron.
9 Nageotte (Paul-Fernand), lieutenant-colonel.
10 Croiset (Lucien-Jules-Léon), chef d'escadron.
11 Banse (Etienne - Emile-Nicolas), chef d'escadron.
12 Gilton (Maurice-Alfred), colonel.
13 Barrier (René-Henri-Eugène), lieutenant-colonel.
14 Lavergne (François), lieutenant-colonel.
15 Houel (Louis-Joseph-Clair), colonel.
16 Bihan (Jérôme), chef d'escadron.
17 Giscard d'Estaing (Henri-Marie-Antoine-Valéry), lieutenant-colonel.
18 Gondinet (Gaëtan), colonel.
19 Consigny (René-Louis), lieutenant-colonel.
20 Brouet (Jacques-Isidore-Jules), chef d'escadron.
21 Vailhen (Edouard), lieutenant-colonel
22 Troadec (Jean-Ernest), chef d'escadron.
23 Pressard (Louis), chef d'escadron.
24 Loiret (Joseph-Marie-René-Stanislas), colonel.
25 Meyer (Roger-Yves), colonel.
26 Navelet (Jean-Marie-Joseph-Jacques), chef d'escadron.
27 Girardot (Louis-Georges), colonel.
28 Bidard (Claude), chef d'escadron.
29 Leinekugel Le Cocq (Maxime-Paul-Lucien), chef d'escadron.

Train.

1 Poggi (René-Antoine), chef d'escadron.
2 Peltier (Jean-Emmanuel-Marie), chef d'escadron.
3 Derutin (Henry), colonel.
4 Respaut (Pierre-Adrien), lieutenant-colonel.
5 Moine (Gaston - Henri-François), lieutenant-colonel.
6 Nuninger (Louis-Joseph), chef d'escadron.

Transmissions.

1 Legrand (Jean - François-Magloire, lieutenant-colonel.
2 Rosier (Raymond-Paul), chef de bataillon.
3 Poirot (Gaston-Marie-Joseph), colonel.
4 Bailly (René), chef de bataillon.

Cadre des chanceliers.

1 Dupuis (Jean-Julien), commandant.
2 Bourgeois (Albert - Octave), lieutenant-colonel.

Cadre des adjoints de chancellerie.

1 Testa (Albert-Joseph), capitaine.
2 L'Hopitalier (Marcel-Louis), commandant.
3 Clavel (Léon), commandant.
4 Boitte (Antoine-Martial), commandant.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

1 Mosconi (Alexandre), commandant.
2 Tailleur (Charles), chef de bataillon.

Trésorerie aux armées.

1 Naillod (Gaston-Eugène), commandant.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

1 Lagaillarde (Daniel - René-Emile), commandant.

Aumônerie militaire aux armées.

1 Laferrière (Pierre-Marcel), aumônier titulaire.

Recrutement et statistique.

1 Leoni (Jean-Baptiste), chef de bataillon.
2 Julien (Henri-Joseph-Léon), lieutenant-colonel.
3 Maestrati (Gaston), lieutenant-colonel.
4 De Beaucorps (Jean-Marie-Maxime), lieutenant-colonel.

Génie.

A. — ARME

1 Herbreteau (Gaston - Henri-Jean), chef de bataillon.
2 Mandaroux (Jean), colonel.
3 Thuaire (Robert-Marcel), colonel.
4 Henry (Jean-Sébastien-Marie), lieutenant-colonel.
5 Roge (Joseph-Georges-Charles-Henri), lieutenant-colonel.
6 Daurelle (Pierre-Léon), colonel.
7 Bonnelle (André), colonel.
8 Creuly (Paul-Augustin), chef de bataillon.
9 Tissier (Raymond), colonel.
10 Labouerie (Elie-Pierre-Aimé), colonel.
11 Paye (Roger), colonel.
12 Belasco (Yvan-Paul-Jules), capitaine.

B. — INGÉNIEUR DU SERVICE DES BATIMENTS

1 Lamoureux (Marcel), colonel.

C. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

1 Maurin (François-Marius-Léon), chef de bataillon.
2 Ponsin (Marius-Félix-Albert), chef de bataillon.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

1 Ferret (Marcel), intendant militaire de 2e classe.
2 Bernard de Courville (Guy-André - Marie - Joseph-Jean), intendant militaire de 1re classe.
3 Vauthrin (Maurice-Pierre-Gaston), intendant militaire de 2e classe.
4 Valance (Robert-Georges-Henri), intendant militaire de 1re classe.
5 Thély (André-Jean), intendant militaire de 1re classe.
6 Robert (Yves-Gustave), intendant militaire de 2e classe.
7 Rousseau (André-Joseph-Fernand), intendant militaire de 2e classe.
8 Villaros (Justin-Jacques-Léon), intendant militaire de 1re classe.
9 Michaux (Gaston), intendant militaire de 1re classe.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Bouvier (Georges-Joseph), capitaine.
2 Heranney (Albert - Alexis), commandant.
3 Levite (Jean-Prosper), lieutenant-colonel.
4 Puech (Francis-Auguste), lieutenant-colonel.
5 Mazuc (Adrien-Louis), commandant.
6 Lapenne (Marcel-Louis-Honoré-Julien), commandant.
7 Ristori (Robert-Fernand), commandant.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES INGÉNIEURS

1 Roux (Emmanuel-Marie-Théophile), lieutenant-colonel.
2 Christian (Robert-Jules-Frédéric-Georges), commandant.
3 Janniaud (François), lieutenant-colonel.
4 Mousquet (Jean-Baptiste-Antoine-Aimé), commandant.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 Chapuis (Albert-Antoine), commandant.
2 Grossetête (Arthur-Louis), commandant.
3 Pastier (Marc-Jean-Henri), commandant.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1 Jacquot (René-Ernest), commandant.
2 Guichard (Jean-Claude), commandant.
3 Stalin (André-Charles), commandant.
4 Léonard (Paul-Auguste), commandant
5 De Labarrière (Joseph-Jean-Charles), commandant.
6 André (Eugène-Victor-Pierre-Alphonse), commandant.

Etudes et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

1 Cabrit (Henri-Louis-Emile), ingénieur militaire en chef de 1re classe
2 Combes (Marcel-Prosper), ingénieur militaire en chef de 1re classe.
3 Martin (Emile), ingénieur militaire en chef de 2e classe.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

1 Thevenot (Antoine), ingénieur principal de travaux d'armement.
2 Kuntz (Jehan-Louis), ingénieur en chef des travaux d'armement.

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 De Vals (Jean-Gabriel-Marie-Paul), ingénieur militaire en chef de 1re classe.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Chavat (Georges-Raymond-Gustave), chef de bataillon.
2 Ravoux (Jean-Etienne), chef de bataillon.
3 Lannuzel (Louis-Claude), chef de bataillon.
4 Verdier (Pierre-Marie-Maurice), chef de bataillon.
5 Goasguen (Guillaume-Marie), lieutenant-colonel.
6 Regondeau (Jean-Eugène), lieutenant-colonel.
7 Courdavault (Marcel), chef de bataillon.
8 Chavonin (Pierre-Georges-René), lieutenant-colonel.
9 Rittemard (Charles-Henri-Léon), chef de bataillon.
10 Bonelli (Lucien), chef de bataillon.
11 Cazalaa (Marie-Pierre-Antoine), colonel.
12 Remy (Pierre), chef de bataillon
13 Fleri (Marcel), chef de bataillon.
14 Vidal (Robert), colonel.
15 Marot-Lassauzaie (Paul-Raymond), lieutenant-colonel.
16 Magré (Emilien-François-Edouard), colonel.
17 Naulevade (Eugène-Léon), chef de bataillon.
18 Haultcœur-Thibaudet (Jean-Louis-Gaston-René), lieutenant-colonel.
19 Charles (Claude-Roger-Henri), colonel.
20 Lotte (Paul-Théodore-Camille), chef de bataillon.
21 Hous (Pierre-Félix), colonel.
22 Pariset (Jean-Eugène), lieutenant-colonel.
23 Bonnaud (Félix-Daniel-Eugène-Marc), lieutenant-colonel.
24 Whitehouse (Joan-Isaac-Claude), lieutenant-colonel.
25 Revol (Jacques-Louis), lieutenant-colonel.
26 Voisard (Gaston-Jacques-Robert), lieutenant-colonel.
27 Fournier (René-Ovide), lieutenant-colonel.
28 Bochet (Albert-Jacques-François-Raymond), chef de bataillon.
29 Le Touher (Edouard-Léon-Louis-Marie), chef de bataillon.
30 Orsini (Jean-Dominique), chef de bataillon.
31 Lamberti (Roger-Michel-Emile), chef de bataillon.
32 Le Nuz (Léon-Marie), lieutenant-colonel.
33 Beaudu (Marcel-William-Edmond), chef de bataillon.
34 De La Brosse (Pierre-Marie-Emile-Jacques-Bernard), lieutenant-colonel.
35 Toce (Raymond), chef de bataillon.
36 Picard (Pierre-Georges), capitaine.
37 Maurel (Louis-Pierre), chef de bataillon.
38 Gros (Charles-Anthelme-Alexandre), capitaine.
39 Rognant (Albert), capitaine.
40 Brin (Ernest-Julien), capitaine.

Artillerie.

1 Landragin (Louis-Paul), colonel.
2 Charles (Marcel-François), lieutenant-colonel.
3 Griffet (Raymond-Henri), chef d'escadron.
4 Clay (Maxime-Albert), colonel.
5 Martin (Alphonse-Clément-Lucien-Louis), chef d'escadron.
6 Morel (Guy-Louis-Jean), lieutenant-colonel.
7 Gaudy (Edouard), lieutenant-colonel.
8 Lefebvre (Jean-Alcide-Léon), colonel.
9 Pourdieu (Jean), colonel.
10 Souchard (Jean-Jacques-Marie), lieutenant-colonel.
11 Boullier (Louis-Marie-Charles), colonel.
12 Crespin (Jacques-Edmond), lieutenant-colonel.
13 Fray (Maurice-Lucien), colonel.
14 Delacou (Guy-Marie-Henri-François), chef d'escadron.

Services administratifs des corps de troupe coloniaux.

1 Bourguignon (René-Désiré), commandant.

Service des matériels et bâtiments coloniaux

1 Morain (Pierre-Raymond), commandant.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

1 Chandelier (Maurice), intendant militaire de 2e classe.
2 Jannot (Fernand-Théodule), intendant militaire de 2e classe.
3 Proust (Roland-Désiré-Marcelin), intendant militaire de 1re classe.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Doloir (Gérard-Ernest), commandant.

Service de santé.

MÉDECINS

1 Palud (Yves-Marie), médecin lieutenant-colonel.
2 Maury (Jean-Jules-Henri), médecin lieutenant-colonel.
3 Cabiran (Louis-Frédéric), médecin colonel.
4 Augère (Robert-Pierre), médecin lieutenant-colonel.
5 Thomas-Duris (Joseph-Léon), médecin colonel.
6 Vialard-Goudou (Robert-Jean-Abel), médecin colonel.
7 Bordes (Léon-François), médecin colonel.
8 Perramond (Henri-Pierre-Eugène), médecin lieutenant-colonel.
9 Lartigau (Jean-Henri-Louis), médecin lieutenant-colonel.
10 Bouillerce-Mirassou (Pierre-Joseph), médecin commandant.

2° Militaires dégagés des cadres.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

1 Chansou (Oscar-Emmanuel-Jean-Philippe), chef de bataillon.
2 L'Hermitte (Henri-Pierre-Romain), chef de bataillon.
3 Laurent (Maxime-Pierre), chef de bataillon.
4 Allemand (Pierre-Marie), lieutenant-colonel.
5 Sentagne (René-Lucien-Jean), lieutenant-colonel.
6 Moreau (Edgard), chef de bataillon.
7 Fagot (Lucien-Marc-Pierre), lieutenant-colonel.
8 Festaz (Albert-Jules), chef de bataillon.
9 Journoud (Victor-Léonard), lieutenant-colonel.
10 Bleuse (Jules-Adolphe), chef de bataillon.
11 Versini (Paul-Jean-Marie), lieutenant-colonel.

Armée blindée et cavalerie.

1 Lorette (Constant-Fernand), lieutenant-colonel.
2 Michel (Aimé-Charles), lieutenant-colonel.
3 Catenne (André), lieutenant-colonel.
4 Baconnière de Salverte (Bernard-Henri-Marie), chef d'escadrons.
5 Letellier de Brothonne (Paul-Marie-Albert), lieutenant-colonel.
6 De Vaulx (Pierre-Jean-Marie), chef d'escadrons.

Artillerie.

1 Géraud (André-Jean-Marie), lieutenant-colonel.
2 Badet (Jean), colonel.
3 Moreau de Saint-Martin (Alain-Marie), lieutenant-colonel.
4 Collard (Robert-Ernest-René), colonel.
5 Bastien-Thiry (Pierre-Marie-Charles), lieutenant-colonel.
6 Jeannin (Alexandre-Marie-Georges-Henri), lieutenant-colonel.
7 Manceau (Bernard-René-Valentin), chef d'escadron.
8 Weil (Jacques), lieutenant-colonel.
9 Lacabanne (Jean), lieutenant-colonel.

Transmissions.

1 Jouvenot (Louis-Georges), colonel.
2 Galinou (Pierre), colonel.
3 Guignier (Jean), chef de bataillon.

Cadre des chanceliers.

1 Host (Antoine-François-Louis), commandant.
2 Du Campe de Rosamel (Charles-Henri), commandant.
3 Latourelle (Pierre-François-Jean), commandant.

Cadre des adjoints de chancellerie.

1 Loiseau (Frédéric-Antoine-Joachim, lieutenant-colonel.
2 Testu de Balincourt (Marie-Clément-Auguste-Maurice), commandant.
3 De Longueau Saint-Michel (Guy-Marie-Louis), commandant.
4 Laurent (Paul-Louis), commandant.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

1 Méric (François-Joseph), chef de bataillon.
2 Lioult (Georges-Fernand), commandant.
3 Daziron (René), commandant.
4 Lafleur (Jean-Philippe), commandant.
5 Arsac (Emile-Adolphe), lieutenant-colonel.
6 Riouailon (Raymond-Claude-Elie), lieutenant-colonel.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

1 Muscat (William-Edouard-Marius), commandant.

Génie.

ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

1 Bourbon (Léopold-Marc-Louis-Jean-Baptiste), chef de bataillon.
2 Badan (Maurice-Albert), lieutenant-colonel.
3 Compagnon (Marcel-Auguste-Joseph), chef de bataillon.
4 Denis (Paul-Joseph), commandant.
5 Osbert (Jean-Pierre-Louis), lieutenant-colonel.

Intendance.

FONCTIONNAIRE

1 Nivault (René-Jean-Alexandre), intendant militaire de 1re classe.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

1 Borat (Marcel-Bernard), lieutenant-colonel.

Matériel.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES INGÉNIEURS

1 Milhaud (Abraham-Paul Pierre), lieutenant-colonel.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1 Wilt (Paul-Jean-Faustin), commandant.
2 Guibert (Léon-Louis-René-Marie), commandant.
3 Moulon (Alfred), commandant.
4 Massard (Georges-Charles-Auguste), commandant.
5 Morieux (Charles), commandant.
6 Peix (Antoine-François), commandant.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Lockhart (Paul), lieutenant-colonel.
2 Ciccoli (Grégoire), lieutenant-colonel.
3 Bernardi (Pierre-Paul), lieutenant-colonel.
4 Quenin (Florent-Emilien), chef de bataillon.
5 Le Treut (Albert-Jean-Marie), lieutenant-colonel.
6 Raisin (Henri-Raymond), lieutenant-colonel.
7 Klein (Raymond-Louis), lieutenant-colonel.
8 Balage (Jean), chef de bataillon.
9 Couttenier (Pierre-Paul-Henri), lieutenant-colonel.
10 Hubert (André), lieutenant-colonel.
11 Estrade (Jean-Lucien), lieutenant-colonel.
12 Martin (Georges-René-Gaston), chef de bataillon.

Artillerie.

1 Goutles (Amédée-Charles), colonel.
2 Borel (Louis-François-Joseph), lieutenant-colonel.
3 Marcel (Louis-Théodore), colonel.
4 Bothefel (Georges-Joseph-Guillaume), lieutenant-colonel.
5 Bellanger (Pierre-Paul-Charles), lieutenant-colonel.
6 Mouly (Marie-Charles-René), colonel.
7 Caussèque (Vincent), chef d'escadrons.

Cadre des chanceliers.

1 Loudes (Alfred-Marie-Faustin), commandant.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

1 Gillet (François-Victor), commandant.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

1 Renard (Paul), lieutenant-colonel.
2 Bognaux (Henri-Léon), lieutenant-colonel.

Intendance.

FONCTIONNAIRE

1 Orjollet (Léon), intendant militaire de 1re classe.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Despres (Pierre), commandant d'administration.
2 Fournier (Joseph-Marie-Antoine), commandant d'administration.
3 Schmutz (Paul-Marie-Joseph), commandant d'administration.

Service de santé.

MÉDECINS

1 Herivaux (Armand), médecin colonel.
2 Chapuis (Jean-Paul), médecin colonel.
3 Dezoteux (Henry-Georges-Armand), médecin colonel.
4 Riou (Maurice-Victor), médecin colonel.

3° Militaires rayés des contrôles de l'activité par limite d'âge.

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

1 Faugère (Achille-Gabriel-Marie-Jacques), lieutenant-colonel.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Leroy (Ernest-François-Marie), chef de bataillon.

POUR CHEVALIER

1° Militaires en activité de service.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

1 Jongbloed (René-Gabriel-Michel), lieutenant.
2 Gerard (Roger), lieutenant.
3 Houille (Paul-Maurice-Alexis-Camille), lieutenant.
4 Constant (Armand), lieutenant.
5 Crebessac (Jean-Auguste-Claude), capitaine.
6 Tourillon (Jean-Paul-Louis), chef de bataillon.
7 Pageot (Raymond-André), lieutenant.
8 Prod'homme (Serge-Albert-Marie-François), chef de bataillon.
9 Roussel (Roland-Lucien-Adrien), lieutenant.
10 Lacrouy (Jean-Baptiste-Adolphe), lieutenant.
11 Vigerie (Paul-Eugène-Henri), chef de bataillon.
12 Viellard (Pierre), chef de bataillon.
13 Allègrini (François-Gabriel), lieutenant.
14 Terras (Roger-Henri), chef de bataillon.
15 Rousseau (Serge), chef de bataillon.
16 Berard (Georges), capitaine.
17 Rouger (Jean-Hilarion), capitaine.
18 Dupouts (Paul-Léon), chef de bataillon.
19 Colonna (Jacques-François), lieutenant.
20 Lecomte (François-Eugène-Roger), lieutenant.
21 Simon (Henri-Sylvestre-Pierre-Benjamin), capitaine.
22 Bourdaire (Pierre-Emile-Gustave), chef de bataillon.
23 Boutbien (André), capitaine.
24 D'Orgeval-Dubouchet (Hubert-Gustave), capitaine.
25 Alcaraz (Manuel), lieutenant.
26 Bouron (André-Arsène-Paul-Marie), lieutenant.
27 Stromboni (Etienne), chef de bataillon.
28 Garnier (Marcel-Adrien-Clovis-Alexandre), lieutenant.
29 Miche de Malleray (Jean), lieutenant.
30 Bernier (Jean-Marie-Joseph), lieutenant.
31 De Martin du Tyrac de Marcellus (Marie-Jean-Gabriel-Bernard), chef de bataillon.
32 Dumont (Maurice-Henri), chef de bataillon.
33 Morel (Jean-Paul-Marie), capitaine.
34 Rejenet (Roger-Jean), chef de bataillon.
35 Miquel (Eugène-Adrien), capitaine.
36 Boteculet (Gilbert-Pierre-Louis), capitaine.
37 Meraud (Marc-Raymond-François-Paul), capitaine.
38 Blanck (Aloïse), capitaine.
39 Albribat (Jean-Marie-Denis), lieutenant.
40 Marechal (Pierre-Henri), capitaine.
41 Legros (Edmond-Léon-Jean), chef de bataillon.
42 Arnaud (Paul-Henri), capitaine.
43 Darras (Paul-Gabriel), lieutenant.
44 Magherini (Marcel), capitaine.
45 Ransan (Joseph-Gaston), capitaine.
46 Suire (Maurice-Jean), commandant.
47 Martinoty (René-Louis), chef de bataillon.
48 Quemard (Théophile-Louis-Marie), chef de bataillon.
49 Daniélou (Hervé), chef de bataillon.
50 Leflis (Maurice-Horace), lieutenant.
51 Orta (Raymond-Antoine), capitaine.
52 Klein (Charles-Joseph-Adrien-Marie), chef de bataillon.
53 Monnier (Roger-Louis-François), commandant.
54 Rickebusch (Henri-Jules-Jean), lieutenant.
55 Chofardet (Jean-Auguste-Louis), chef de bataillon.
56 Le Roux (Jean-François-Marie), lieutenant.
57 Maurel (Emile-Régis), chef de bataillon.
58 Deu (Honoré-Pierre-Paul), chef de bataillon.
59 Michel (Gabriel-Félix-Marie-Jean), chef de bataillon.
60 Royer de La Bastie (Joseph-Marie-Louis), capitaine.
61 Nicolaï (Paul), lieutenant.
62 Schuler (Auguste-Raymond), lieutenant.
63 Crelin (Georges-Fernand), lieutenant.
64 Proeschel (Jean-Jacques), chef de bataillon.
65 Saurat (Jean-Etienne-Paul), chef de bataillon.
66 Barraud (Jean-René), lieutenant.
67 Bullier (Pierre-Maurice), chef de bataillon.
68 Inigues (Miguel), capitaine.
69 Millier (Bernard), chef de bataillon.
70 Fain (Marcel), chef de bataillon.
71 De Bejarry (Armand-Jean-Baptiste), capitaine.
72 Drapeau (Henri-Louis), lieutenant.
73 Baume (Gabriel), chef de bataillon.
74 Cessac (Jean-Emile), capitaine.
75 Gonnet (André-Rodolphe), capitaine.
76 Guillaume (Jean-Félix-Oscar), chef de bataillon.
77 Mathieu (Pierre), sous-lieutenant.
78 Puidupin (René-Albert-Félix), capitaine.
79 Martin (Siegfried-Alfred-Edouard), capitaine.
80 Blarez (Albert-Marie-Ernest), chef de bataillon.
81 Rollin (Pierre), commandant.
82 Revel (Armand-Julien), chef de bataillon.

83 Mandret (François-Jean-Marie), lieutenant.
84 Rieutord (René-Marie-Louis-Jacques), lieutenant-colonel.
85 D'Omezon (Vital-Philippe-Marie-Fernand), chef de bataillon.
86 Barré (Gérard-Joseph-Pierre-Bernard), chef de bataillon.
87 Buan (René-Marie-Joseph), chef de bataillon.
88 Lafrechoux (Roger-Emile-Louis), lieutenant.
89 Hubert (Charles-Joseph), capitaine.
90 Maury (Jean-Justin), lieutenant.
91 Calmon (Bernard-Jean), chef de bataillon.
92 Medori (Séverin-Renuccio), capitaine.
93 De Tremaudan (Guillaume-Paul-Marie), chef de bataillon.
94 Vironneau (Kléber-René), lieutenant.
95 Demesy (René-Robert-Edouard), capitaine.
96 Perrad (Lucien), lieutenant.
97 Humbert (Claudius-Raymond), capitaine.
98 Caillol (Maurice-Victor-Emile), chef de bataillon.
99 Juigner (Paul-Louis), chef de bataillon.
100 Rousseau (Robert), lieutenant.
101 Guivarch (Bernard), capitaine.
102 Offenwelter (Adalbert), lieutenant.
103 Gombeaud (Michel-Marie-Georges), capitaine.
104 Chevreau (André-Maurice-Paul), capitaine.
105 Brillat (Paul-Jean-Victor), lieutenant.
106 Gendre (Henri-René-Louis), lieutenant.
107 Thiberge (Jacques-Emile-), chef de bataillon.
108 Paillot (Marcel-Jules), lieutenant.
109 Trejaut (Charles-Henri), capitaine.
110 Nicod (Maurice-Henri), lieutenant.
111 Gaubert (Léon-Eugène-André), lieutenant.
112 Vidal (Rosendo-Pédro-José), lieutenant.
113 Moullart de Vilmarest (Gaëtan-Marie-Joseph), capitaine.
114 Géreux (Pierre-Edouard), lieutenant.
115 Valery (Louis-Gaston-Léon), lieutenant.
116 Thenoz (Michel-Benjamin), capitaine.
117 Planes (Jean-Joseph), lieutenant.
118 Rossini (John-Henri-Guy), lieutenant.
119 Duvivier (Roger-Louis), lieutenant.

OFFICIERS FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN; MAROCAINS ET TUNISIENS.

1 Fergan Djilalli, lieutenant.
2 Harbi Mohamed, lieutenant.
3 Mohamed ben Mohamed ben Ali ben Négati, lieutenant.
4 Tadjine Ahmed ben Abdelkader, lieutenant.
5 Kortas Ali ben Mohamed el Dahbi, lieutenant.
7 Derdour Abdelkader ben Djilali, lieutenant.
8 Ait Ammar Ramdane, lieutenant.

A TITRE ÉTRANGER

1 Von Borziskowski (Jean-Paul), capitaine.

AVENANTAIRE

1 Chahine (Philippe), lieutenant.

CHEF DE MUSIQUE

1 Lasalmonie (Marcel), lieutenant

SOUS-OFFICIER

Infanterie.

1 Katz (David), adjudant-chef.

A TITRE ÉTRANGER

1 Englert (Erwin), adjudant-chef.
2 Grohsle (Charles-Frédéric), adjudant-chef.

Arme blindée et cavalerie.

1 Boisnard (Eugène-Emile-Louis), lieutenant.
2 Attalin (René), lieutenant.
3 Bonneau (Marcel-Emile), lieutenant.
4 Chollet (Jean-Jacques-Louis), lieutenant.
5 Maggini (Henri-Julien), capitaine.
6 Hetzien (André-Germain-Charles), lieutenant.
7 Grandpierre (Georges-Constant-Victor), chef d'escadrons.
8 Acquaviva (Jean-Paul), lieutenant.
9 Clochon (Marcel-Alexandre), lieutenant.
10 Nativelle (Jean-Marie-Joseph-chef d'escadrons.
11 Bonnefous (Michel-Hippolyte-Marie-Thomas), chef d'escadrons.
12 Poupet (Jacques-Charles-Eugène), lieutenant.
13 Estieu (Pierre-Marcel), capitaine.
14 Delafon (Henry-François), chef d'escadrons.
15 Gachassin (Raymond-Pierre-Jacques), capitaine.
16 Wolff (Régis-Marius), lieutenant.
17 Thivet (Edmond), lieutenant.
18 Serfaty (Emile-Henri), lieutenant.
19 De Bourdoncle de Saint-Salvy (Olivier-Marie-Joseph), lieutenant-colonel.
20 Laemle (Charles-Joseph-Auguste), lieutenant.
21 Terrier (Camille-Auguste-Eugène), capitaine.
22 Broussaud (André-Marie-Paul-Gérard), chef d'escadrons.
23 Chedorge (Jean-Marie-Louis-Joseph), capitaine.
24 Leininger (Chrétien), lieutenant.
25 Barbanton (Henri-Lucien-Roger), lieutenant.
26 De Warren (Marc-Marie-Edouard), chef d'escadrons.
27 Claudepierre (Gilbert-Michel), lieutenant.
28 Guyot (Humbert-Marie), capitaine.
29 Sabouret Garat de Nedde (Georges-Marie-Victor-Robert), capitaine.
30 Kuhn (Jean-Jacques-Alfred), lieutenant.
31 Helain (Bernard-Gaston), lieutenant.
32 De Rivière de La Mure (Hubert-Marie-Edmé-Charles), capitaine.
33 De La Taille (Paul-Marie-Ferdinand), capitaine.
34 Allegret (Gérald-Marie-Eugène).

OFFICIERS FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN; MAROCAINS ET TUNISIENS.

1 Bennadji Saddok ben Ahmed, lieutenant.
2 Mohammed ben El Bachir El Bouhali, capitaine.

SOUS-OFFICIER

1 Grossmann (Nicolas-François), adjudant-chef.

Artillerie.

1 Equi (René-Léon-Eugène), lieutenant.
2 Capide (Joseph), lieutenant.
3 Aubert (André-Emile-Maria), lieutenant-colonel.
4 Veys (Roger-Louis-Alexandre), chef d'escadron.
5 Laborde (Pierre-François-Dominique), chef d'escadron.
6 Lauga (Jean), chef d'escadron.
7 Salomon (Gaston), chef d'escadron.
8 Prat (Hubert), capitaine.
9 Ruat (Clément-Bernard), capitaine.
10 Maréchal (Philippe-Gaston-Jean-Julien), chef d'escadron.
11 Boitel (Paul-René-Eucher), lieutenant.
12 Braems (Florimond-Benoit), lieutenant-colonel.
13 Demeulenaère (Marcel-Alfred), chef d'escadron.
14 Juston (Pierre-Louis-Joseph), capitaine.
15 Brecy (Robert-Jean-Marie-Ernest), lieutenant
16 De Cointet de Fillain (Jean Noël), chef d'escadron.
17 Cholet (Roger-Jean-Edmond), capitaine.
18 Hecquet (Jean-Charles-Ernest), chef d'escadron.
19 Augustin (Maurice-Alfred-Henri), chef d'escadron.
20 Louyot (Charles-Eugène), chef d'escadron.
21 Barbier (René-Clément-Jean-Gustave), chef d'escadron.
22 Grandidier (Pierre-Etienne), capitaine.
23 Lhotellerie (Gaston-Joseph-Ferdinand), chef d'escadron.
24 de Touzalin (André-Marie-Joseph), lieutenant-colonel.
25 Escoula (Jules-Charles-Clément), lieutenant.
26 Decap (Emile-Henri-Marie), capitaine.
27 Quesnel (Henri-Charles-André), chef d'escadron.
28 Bréche (Marcel-Albert-Jules), chef d'escadron.
29 Villeneuve (Raymond-Clément-Baptiste), lieutenant.
30 Chameyrat (Jean-Joseph-Marcel), chef d'escadron.
31 Pourchier (René-Augustin-Jean), chef d'escadron.
32 Landes (René-Paul-Albert), chef d'escadron
33 Jattiot (Richard-Fernand), chef d'escadron.
34 Rateau (André-Paul), chef d'escadron.
35 Cazelles (Bernard-Louis-Paul), chef d'escadron.
36 Totth (Jules-Maurice), capitaine.
37 Riquet (Edmond-Léopold-Jean), chef d'escadron.
38 Clavier (Gaston-Pierre-Lucien), chef d'escadron.
39 Jeanpierre (Guy-Camille-Aristide), lieutenant-colonel.
40 Rougagnou (André-Louis-Antoine), chef d'escadron.
41 Philibert (Georges-Jules-Auguste-Pierre), chef d'escadron.
42 Sousselier (René-Eugène), lieutenant-colonel.
43 Ribollet (Georges-Louis), capitaine.
44 Desray (Georges-Louis), chef d'escadron.
45 Darlout (Auguste-Jean-Baptiste), chef d'escadron.
46 Viliminot (Jean-Roger), chef d'escadron.
47 Besnard (Aristide-Pierre-Jacques), capitaine.
48 Doudies (Joseph-Antoine-Justin), capitaine.
49 Olivier (Bernard-Adolphe), capitaine.
50 Beldame (Paul-Guy), lieutenant.

Train.

1 Marrot (Robert-Jean), lieutenant.
2 Wursten (Laurent-François), lieutenant.
3 Floriot (Maurice-Henri), lieutenant.
4 Faurissoux (Roger-Léon), lieutenant.
5 Morange (Jean), chef d'escadron.
6 Guillon (Roger-Louis-André), capitaine.
7 Salis (Julien-Louis), chef d'escadron.
8 Chainet (André-Adelson-serge), lieutenant.
9 Bouvet (Frédéric), lieutenant.
10 David (Jean-Michel), capitaine.
11 Orsatti (Jacques-Antoine), lieutenant.
12 Roucairol (Georges-Joseph), chef d'escadron.
13 Outré (Jacques-Paul), chef d'escadron.
14 Thiriet (Emile-Joseph), capitaine.
15 Gossart (Pierre-Maurice), chef d'escadron.
16 Villeneuve (Maurice-Alexan-Jean-François), chef d'escadron.
17 Gall (Auguste-Henri-Philippe), chef d'escadron.

18 Martin (Camille-Henri), chef d'escadron.
19 Lorenchet de Montjamont (Marie-Joseph-Abel-Pierre), lieutenant-colonel.
20 Carol (Henri-Jean-François-Paul), capitaine.
21 Fredj (Fernand-Maklouf), capitaine.
22 Bardon (Pierre), chef d'escadron.
23 Donjon (François-Eugène-Marie), capitaine.
24 Crouzet (Roger-Joseph-Louis), chef d'escadron.
25 Mien (René), lieutenant.

OFFICIER FRANÇAIS MUSULMAN D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN, MAROCAINS ET TUNISIENS

1 Bouafia Mohamed ben Hesnaoui, lieutenant.

Transmissions.

1 Masson (Pierre-Raoul), lieutenant.
2 Toulza (Alphonse-René), capitaine.
3 Medard (Roger-Marie-Joseph), lieutenant.
4 Salles (Paul-Théophile), capitaine.
5 Sturbois (Jean-Edouard-Alfred), lieutenant.
6 Cellon (René-François-Marie), chef de bataillon.
7 Defosse (Marcel-François-Louis), capitaine.
8 Gerard (Georges-Léon), chef de bataillon.
9 Thianche (Camille-Victor-Joseph-Gislain), capitaine.
10 Dorinet (Lucien), chef de bataillon.
11 De Chabalier (Marie-Vital-Jacques), chef de bataillon.
12 Chirnoz (Jacques-Charles-Antoine), commandant.
13 Arnold (Henri-Ernest), lieutenant-colonel.
14 Lantrade (François-Julien), lieutenant.
15 Moreau (Jean-Henri-Alain), lieutenant-colonel.
16 Vincent (André-Camille), capitaine.
17 Redel (Alphonse), capitaine.
18 Kernel (Paul-Joseph), lieutenant.
19 Fisson (André-Joseph-Emile), lieutenant.
20 Miraucourt (Robert-Louis), capitaine.
21 Ribes (Marcel-Pierre-Martin-Raymond), colonel.
22 Picquenard (Armel-Armand-Elie-Marie), lieutenant-colonel.
23 Saimbaul (André-Georges), chef de bataillon.
24 Dejean (Charles-Victor-Emmanuel), chef de bataillon.
25 Rivière (André-René-Lucien), lieutenant.

Service du matériel.

Subdivision Transmissions.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

1 Badiou (Roger-Marcel), lieutenant-colonel.

B. — CADRE DES ADJOINTS

1 Louis (Charles-Gaston), lieutenant.
2 Ramés (Yves-Emile-Lucien Joseph), lieutenant.
3 Frechin (Francis-Emile), lieutenant.
4 Demagnez (Eugène), lieutenant.
5 Poirel (André-Jules), lieutenant.
6 Andréani (Pierre), lieutenant.
7 Gallas (Roland-André), lieutenant.
8 Drevon (Michel-Marius-Hector), lieutenant.

Cadre des adjoints de chancellerie.

1 Labas (Louis-Emile), lieutenant.
2 Pirez (Antoine), lieutenant.
3 Brizi (Nicolas), lieutenant.
4 Adeleine (Pierre-Louis), lieutenant.
5 Lesimple (Roger), commandant.
6 Grégoire (Gaston-Emile), lieutenant.
7 Brousse (Gérard-Etienne), lieutenant.
8 Franc (François-Marie), lieutenant.
9 Bianchi (Pierre-Toussaint), lieutenant.
10 Thomas (Germain), lieutenant.
11 Collette (Eugène-François-Jules), lieutenant.
12 Barthès (Henri-Sylvain-André), capitaine.
13 Leccia (Jean-Baptiste), lieutenant.
14 Boscheron (Toussaint), lieutenant.
15 Angé (Joseph-Louis-Léon-François), capitaine.
16 Girmens (Maurice), lieutenant.
17 Grandperrin (André-Armand-Clément), lieutenant.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

1 Vermarcke (Jules-Alphonse), lieutenant.
2 Khedouci Mohamed, capitaine.
3 Durel (Constant-Jules), capitaine.
4 Alvergne (Denis-Célestin), lieutenant.
5 Gouhier (Léon-Alfred), lieutenant.
6 Demars (Antoine), lieutenant.
7 Peuget (Alphonse-Jean), capitaine.
8 Dabezies (René-Adolphe), capitaine.
9 Gibrat (Jean-Pierre-Joseph), lieutenant.
10 Talabardon (Jean-Marie), lieutenant.
11 Couchard (Marcel-Annet-Marius), commandant.
12 Alfonsi (Abraham), lieutenant.
13 Bonnin (Louis-Clément), lieutenant.
14 Villiseck (Léon-Charles), lieutenant.
15 Chotin (Richard-Paul-Charles-Léon), lieutenant.
16 Dureisseix (André), capitaine.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes

1 Pousse (Gilbert-Joanny-Louis), capitaine.

Service de la poste aux armées.

1 Jaunet (Georges-Jean), capitaine.
2 Conjeaud (Maurice-Jean), lieutenant-colonel.

Aumônerie militaire aux armées.

1 Rodriguez (Jean-Marcel), aumônier militaire titulaire.
2 De Cabrol (Pierre-Hugues), aumônier militaire titulaire.

Forces auxiliaires du Maroc.

1 Mohammed ben Yaacoub, chef de makhzen monté.

Recrutement et statistique.

1 Antoni (Pierre-Marcel-François), lieutenant.
2 Videlo (François-Louis-Marie), lieutenant.
3 Revel (Baptiste-Marius), capitaine.
4 Berne (Louis-Claude-Noël), commandant.
5 Télart (Maurice), commandant
6 Fort (Jean-André), capitaine.
7 Daudier (Pierre-Charles-Frédéric), commandant.
8 Saint-Martin (Raphaël-Jean-Benjamin), chef de bataillon.

SOUS-OFFICIER

1 Lambert (Pierre-Marie), adjudant-chef.

Génie.

A. — ARME

1 Thinard (Orcade-Raoul), lieutenant.
2 Baron (Pierre-Henry-Emile), chef de bataillon.
3 Renardat-Fache (Georges-François-Joseph), chef de bataillon.
4 Soubielle (Pierre), chef de bataillon.
5 Fischbach (Jean-Léon), lieutenant-colonel.
6 Rolland (Jean), chef de bataillon.
7 Ledoyen (Louis-Robert-Jules), chef de bataillon.
8 Paillon (Marcel-Eugène), chef de bataillon.
9 Bonnamy (Isidore-Marie-Léon-Gabriel-Fernand), lieutenant-colonel.
10 Fabre (Roger-Emile-Auguste), lieutenant.
11 Cousineau (André-Albert), chef de bataillon.
12 Reynet (Paul-Louis), chef de bataillon.
13 Petrequin (René-Pierre), chef de bataillon.
14 Choquet (André-Arthur-Oscar), chef de bataillon.
15 Choquet (Pierre-Eugène), chef de bataillon.
16 Cayalte (Paul-Jules-Marcel), chef de bataillon.
17 Gueneau (Adrien-Vincent), chef de bataillon.
18 Peinnequin (André-Julien-Adolphe), chef de bataillon.
19 Salle (Robert-Paul), chef de bataillon.
20 Reynaud (Jean-Paul-Gabriel), capitaine.
21 Anglard (Augustin-Gabriel-Jean), chef de bataillon.
22 Fourichon (Marcel-René-Henri), chef de bataillon.
23 Terrien (Henri-André-Lucien), Chef de bataillon.
24 Robillart (Eugène-Alfred-Léon), capitaine.
25 Jacques (Yves-Albert-Valentin), lieutenant-colonel.
26 Fleury (Louis-Bertrand-Ernest), chef de bataillon.
27 Fouquet (Marcel-Marie-Alphonse), chef de bataillon.
28 Audren (Auguste-Louis), lieutenant-colonel.
29 Le Saouter (Joseph), chef de bataillon.
30 Cordier (Louis-Armand-Alphonse), capitaine.
31 Bain (Jules-Lucien-Marie-Delphin), chef de bataillon.
32 Durot (Georges-Paul), chef de bataillon).
33 Rouanet (Paul-Joseph-Etienne), chef de bataillon.
34 Fraisier (Pierre-Albert), capitaine.
35 Portères (Jacques-Gabriel), capitaine.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

1 Cortade (Louis-Robert-François), lieutenant.
2 Lamouliatte (Charles), lieutenant.
3 Cartery (Marcel-Paul-René), capitaine.
4 Lile (Gaston-Paul), capitaine.
5 Lajeunie (Pierre-Joseph-Jean-Marie), capitaine.
6 Becus (Guillaume-André), capitaine.
7 Lacaze (Jean-Pierre-Eugène), capitaine.
8 Soulier (Léon-Marius), chef de bataillon.
9 Bruyere (Alfred-Pierre), capitaine.
10 Bezier (Victor-Louis), chef de bataillon.
11 Landreau (Jacques), chef de bataillon.
12 Bonnet (Jean-Louis-Félix), capitaine.

C. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

1 Ballet (Pierre), capitaine.
2 Gueffier (Raphaël-Gaston), capitaine.
3 Billot (Georges-Jean-Gervais), capitaine.
4 Deburggraeve (Nestor), capitaine.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

1 Stublier (Paul-Irénée-Sylvère), intendant militaire de 3e classe.
2 Vidal (Maxime-Adrien), intendant militaire de 2e classe.

3 Berthollet (Louis-Charles), intendant militaire de 2e classe.
4 Larrouy (Louis-Marcel), intendant militaire de 3e classe.
5 Confuron (Marcel-René), intendant militaire de 3e classe.
6 Richard (Eugène-Emile), intendant militaire de 3e classe.
7 Thirion (André-Marie-Joseph-Paul), intendant militaire de 3e classe.
8 Gendron (Marcel-Pierre-Jean), intendant militaire de 2e classe.
9 Colin (Emile-Alexandre), intendant militaire de 2e classe.
10 Mailley (Jean-Baptiste-Georges), intendant militaire de 3e classe.

B. — Officiers d'administration

1 Delgéhier (Tancrède-Augustin), capitaine.
2 Sampéré (Robert-Volmar), capitaine.
3 Merel (Robert-Emile), capitaine.
4 Fagard (Pierre-Auguste-Emile) capitaine.
5 Oursoul (Bertin), capitaine.
6 Letonnelier (André-Georges), capitaine.
7 Lamiaux (André-Fernand-Jules), capitaine.
8 Alleguede (Gaston), capitaine.
9 Valery (Roger), capitaine.
10 Dupin (Léonce), capitaine.
11 Lautier (Roger-Jean), capitaine.
12 Héritier (Adrien-Alphonse-Jean), capitaine.
13 Rousset (Paul), commandant.
14 Goblet (Emile-Pierre-Odile), capitaine.
15 Péan (Joseph), commandant.
16 Hargé (Léon-Emile), capitaine.
17 Alkermann (René-Jean-Frédéric), capitaine
18 Mauboussin (Pierre-Albert), capitaine.
19 Simon (Antoine-Marius-Eloi), capitaine.
20 Fabre (Henri-Jean-Raymond), commandant.
21 Duhem (Marcel), commandant.
22 Chevalier (Claude-Paul-Louis), commandant.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — Ingénieurs

1 Darrouzes (Jean), commandant.
2 Bernard (Camille-Emile-Constant), commandant.
3 Dibar (Jean-Marie-Joseph), commandant.
4 Raflin (Pierre-Michel), commandant.
5 Bidenne (Georges-Charles-François), commandant.
6 Devevey (Charles-Louis-Marie), lieutenant-colonel.
7 Sallerin (Paul-Marie-Joseph), commandant.
8 Mouly (Jean-Baptiste), capitaine
9 Boudan (Georges-Auguste), commandant.
10 Vuillemin (Louis-Claude-Paul), commandant.
11 Postaire (Pierre-Auguste), lieutenant-colonel.
12 Léonard (Jacques-Yves-André), lieutenant-colonel.

B — Cadre des adjoints administratifs

1 Farrouil (Albert), capitaine.
2 Garin (George), lieutenant.
3 Combettes (Auguste-Fernand-Pierre), lieutenant.
4 Malartic (Georges-Paul), lieutenant.
5 Moucellin (François), lieutenant.
6 Vannesse (Gustave), lieutenant.
7 Palluel (Emile-Alphonse), lieutenant.
8 Moyer (Léon-Jean), lieutenant.
9 Hoffer (Pierre-Charles-Germain), lieutenant.
10 Chauley (Robert-Louis-Henri), capitaine.
11 Depoix (Camille-Alphonse), lieutenant.
12 Launaire (Camille-Marcel-Eugène), capitaine.
13 Guillaume (André-Louis), capitaine.
14 Bernard (Antoine-Barthélémy), commandant.
15 Leclerc (Charles-Auguste), capitaine.
16 Ruchaud (Marcel-Yvon-Maximin), capitaine.
17 Nicol (Emmanuel-Yves-Marie), commandant.
18 Charroy (René-Camille), commandant.
19 Sauzer (Paul-Auguste), lieutenant.

C. — Cadre des adjoints techniques

1 Monedière (Louis), lieutenant.
2 François (Alfred-Léon-François), lieutenant.
3 Favre (Paul), lieutenant.
4 Thierce (Fernand-Henri), lieutenant.
5 Perrot (Bernard-Joseph), lieutenant.
6 Trevily (Alfred-Jean-Joseph), capitaine.
7 Herber (Jean-Nicolas), capitaine.
8 Carlier (Clotaire-Lucien), capitaine.
9 Lollivier (Joseph-Pierre-Marie-Antoine), capitaine.
10 Bullara (Salvator), lieutenant.
11 Delage (Léon-Fernand), capitaine).
12 Caumont (Albert), capitaine.
13 Joly (Lucien-Joseph-Léon), lieutenant.
14 Millet (Victor-Ernest), capitaine.
15 Chagnard (Etienne-André), capitaine.
16 Lengelé (Léon-Auguste), lieutenant.
17 Michelet (Roger-Antoine), commandant.

Sous-officier

1 Ladret (Charles-Adrien), adjudant.

Direction des études et fabrications d'armement.

A. — Corps des ingénieurs militaires

1 Vernet (Marc-Emile), ingénieur militaire principal.
2 Hallu (Fernand-Marie), ingénieur militaire en chef de 2e classe.
3 Soriet (Jean-Marcel-Maurice), ingénieur militaire en chef de 1re classe.

B. — Corps des ingénieurs de travaux d'armement

1 Richoux (Georges-Jean), ingénieur principal des travaux d'armement.

C. — Corps des adjoints administratifs

1 Salles (Julien-Jean-Bernard), adjoint administratif de 1re classe.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Melhem (Brahim-Georges), lieutenant.
2 Massouh (Elias), lieutenant.
3 Larsonneur (Guillaume-Elie), lieutenant.
4 Gremillot (Jean), capitaine.
5 Gautier (Jules-Alexandre), chef de bataillon.
6 Prea (Pierre), lieutenant.
7 Chabrier (Henri-Louis-Robert), lieutenant.
8 Berthold (Alexandre-Robert), lieutenant.
9 Berbudeau (Gilbert-Clément), capitaine.
10 Guillaume (Marcel-Sébastien), chef de bataillon.
11 Roger (Marcel-Gabriel), capitaine.
12 Brihioz (Maurice-Joseph-Arthur), lieutenant.
13 Coulard (Georges-Lucien-Marius), chef de bataillon.
14 Nobili-Luigi (Paul-Joseph-Octave), lieutenant.
15 Dorin (Paul-Jean-Marie), capitaine.
16 Grandgeorge (Etienne), capitaine.
17 Le Calloch (Jean-Marie), capitaine.
18 Gary (Denis-Jean), lieutenant.
19 Boce (Paul-Achille-Magloire), lieutenant.
20 Raffi (Nicolas), capitaine.
21 Lahorgue-Poulot (Gaëtan-Alfred-Grégoire-Pie-Jean), chef de bataillon.
22 Pomies (Auguste-Emile-Jean), chef de bataillon.
23 Rousseau-Dumarcet (Paul), chef de bataillon.
24 Majoli (Lucien-Albert), capitaine.
25 Métayer (Gaston), capitaine.
26 Lespinasse (Jacques), chef de bataillon.
27 Camon (Robert-Henri), lieutenant.
28 Delzenne (Camille-Marcel), lieutenant.
29 Malaret (Pierre-Firmin-Georges), capitaine.
30 Bourbonnaux (Georges-Victor), lieutenant.
31 Heritier (Léon-Eugène), chef de bataillon.
32 Colonna (Ange-Félix), capitaine.
33 Gaulier (Victor-Louis-Marie), chef de bataillon.
34 Rohfritsch (Roger-Jean), lieutenant.
35 Cournot (René-Marie-Emile), capitaine.
36 Subtil (Roger-Claude), capitaine.
37 Deduit (Pierre-Marcel), capitaine.
38 Severyns (Jean-Marie-Georges), capitaine.
39 Lichou (Gabriel), capitaine.
40 Delpech (Paul-Henri), lieutenant.
41 Vigneron (Jean-Eugène-Pierre), lieutenant).
42 Daver (Jean-Paul-Urbain), chef de bataillon.
43 Quoniam (Albert), chef de bataillon.
44 Colin (André-Lucien), lieutenant.
45 Blaque (Paul-Alphonse), capitaine.
46 Secretin (Arthur), lieutenant.
47 Loubat (Gervais-Claude), lieutenant.
48 Le Gall (Nicolas-Louis), capitaine.
49 Chanteux (Albert-Hilaire), lieutenant.
50 Fievet (Jean), capitaine.
51 Clappier (Jean-Célestin), capitaine.
52 Javelaud (René-Pierre), lieutenant.

Autochtones

1 Zimbre Yacoro, lieutenant.
2 Drabo Keletigui, lieutenant.
3 Mamadou Diallo, lieutenant.

Sous-officier

1 Tanguy (Jean-Jules-François-Marie), adjudant-chef.

Artillerie.

1 Le Gloanec (Joseph-Max), chef d'escadron.
2 Serres (Clément-René-Marin), chef d'escadron.
3 Duthoit (Guy-Omer-Eugène-Paul), lieutenant.
4 Lefebvre (Henri-Louis-Edgard), capitaine.
5 Laporte Antoine-René-Robert), chef d'escadron.
6 Combes (Jean-Léon-Henri), capitaine.
7 Herrmann (Wilhelm-Antoine), capitaine.
8 Massiot (Georges-Gaston), chef d'escadron.
9 Waroux (Raymond-Joseph), lieutenant-colonel.
10 Coq (Edmond-René), chef d'escadron.
11 Morel (Alexis-Gabriel-Myron-Léon), capitaine.
12 Le Boudic (Roger-Georges), chef d'escadron.
13 Belle (Yves-Louis-Robert), capitaine.
14 Pignot (Maurice-Louis-Adrien-Etienne), chef d'escadron.
15 Penrat (Louis-Charles), lieutenant.

16 Fresneau (Olivier-Yves-Hippolyte), chef d'escadron.
17 Le Bihan (Vincent), lieutenant.
18 Rivière (Robert-Roger), chef d'escadron.
19 Lalie (Harmann-Jean-Baptiste-Pascal), chef d'escadron.
20 Cieutat (Gaston-Joseph-Henri), capitaine.
21 Alzieu (Jean-Robert), chef d'escadron.
22 Roux, dit Buisson (Frantz-Louis-Jean), chef d'escadron.
23 Cornerre (Jules-René), chef d'escadron.

Chancellerie.

1 Marc-Jameson (Henri), lieutenant.
2 Gaulias (François), capitaine.
3 Rassinier (René - Louis - Gustave), capitaine.
4 Cougombles (Georges-Pierre-Victorien), capitaine.

Services administratifs des corps de troupe.

1 Colas (Roger), lieutenant.
2 Valli (Dominique), lieutenant.
3 Nivaggioli (Jean-Dominique), capitaine.
4 Averne (Fernand - Hubert), lieutenant.
5 Antonini (Joseph - Antoine), lieutenant.
6 Bouix (Emile-Joseph-François), capitaine.
7 Roigt (Antoine-Alexandre-Joseph), lieutenant.
8 Nallet (Pierre-Louis-Ernest), lieutenant.

SOUS-OFFICIER

1 Bideau (Francis-Yves), adjudant-chef.

Service du matériel et des bâtiments coloniaux.

1 Verret (Georges), lieutenant.
2 Lebourthe (Jean), capitaine.
3 Montbrun (Vincent - Victor), capitaine.
4 Nicolaï (Alexandre), lieutenant.
5 Bourgeois (Maurice-Elisé-Marie), commandant.
6 Le Gloannic (Bernard-Vincent-Marie-Aimé), commandant.
7 Rivière-Cazaux (Jean-Bernard-Laurent), lieutenant.
8 Lascor (Moréras-Gaston), lieutenant.
9 Cargill (Georges - Wilhiam), lieutenant.
10 Blaise (Robert-François), capitaine.

SOUS-OFFICIERS

1 François (Aimé-Emile), adjudant-chef.
2 Polifonte (Alphonse), adjudant-chef.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

1 Nocus (Maurice-Joseph-Jean-Baptiste), intendant militaire de 3e classe.
2 Claustre-Barbannère (Camille-Albert), intendant militaire de 2e classe.
3 Lavaux (Charles-Maurice-Victor), intendant militaire de 2e classe.
4 Fabresse (Fernand-Louis), intendant militaire de 3e classe.
5 Collomb (Roger - Henri - François), intendant militaire de 1re classe.
6 Petavy (Amédée - Edouard - Emile), intendant militaire de 3e classe.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Bazin (Maxime-Paul), lieutenant.
2 Levy (Salomon), lieutenant.
3 Menez (Pierre-François), lieutenant.
4 Raud (Paul - Elie - Clément), commandant.
5 Jaubert (Marie - Joseph - Léon-Henri), capitaine.

SOUS-OFFICIERS

A. — SECTION DES COMMIS OUVRIERS D'ADMINISTRATION

1 Giansily (Jean-Thomas), adjudant-chef.

B. — MAITRE OUVRIER

1 Agostini (Romuald), sergent-major.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

1 Perro (Yves - Jean), médecin commandant.
2 Dugue (Joseph - Paul - Henri), médecin commandant.
3 Letac (Roger), médecin lieutenant-colonel.
4 Nicolas (Louis-Isidore-Robert-Jules), médecin commandant.
5 Cordier (Lucien-Joseph-Henri), médecin commandant.
6 Lambert de Cremeur (Jean-Gabriel - Marie), médecin commandant.
7 Boiron (Henri-Paul-Auguste), médecin commandant.
8 Tricottet (Maurice), médecin commandant.
9 Arnauld (René-Jean-Edmond), médecin commandant.
10 Brun (Maurice-René), médecin commandant.
11 Gellie (Grégoire - Louis - Marie-François - Yvan), médecin commandant.
12 Piriou (Louis-Henri), médecin commandant.
13 Mistrot (Pierre-Albert-Auguste), médecin commandant.
14 Gau (Bertrand-Constant-René), médecin commandant.
15 Darnault (Guy-Robert), médecin commandant.
16 Creste (Louis - Joseph - Marie), médecin lieutenant-colonel.
17 Thiroux (Joseph - Gontran-Gabriel), médecin commandant.
18 Daniaud (Jean-Marie-Joseph), médecin commandant.
19 Verprat (Henri-Edouard-Pierre), médecin commandant.
20 Pujo (Jean-Aimé), médecin commandant.
21 Dessort (André-Paul-Jean), médecin commandant.
22 Reynes (Victor-Pierre), médecin lieutenant-colonel.
23 Valette (André-Joseph), médecin commandant.
24 Taillefer-Grimaldi (Jean), médecin commandant.

B. — PHARMACIES

1 Bellec (Jean), pharmacien commandant.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Cruciani (Fioravante -Jean), lieutenant.
2 Bréchet (Marcel), lieutenant.
3 Bescond (Hervé-Marie), lieutenant.

SOUS-OFFICIER

1 Nicolas (Roger-Georges), adjudant-chef.

2° Militaires dégagés des cadres

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

1 Villadecas (Raymond), lieutenant.
2 Betzer (Louis), lieutenant.
3 Pocheville (André-Léon), lieutenant.
4 Chazalnoël (René), lieutenant.
5 Rieth (Alfred-Frédéric), lieutenant.
6 Polverelli (Pierre - Toussaint), lieutenant.
7 Maisonnat (Fernand-Julien), lieutenant.
8 Camberabero (Jean), lieutenant.
9 Raiewsky (Nicolas), sous-lieutenant.
10 Guerrini (Antoine - Martin), lieutenant.
11 Ros (André-Victor-Jean), capitaine.
12 Tordjmann (Marcel), lieutenant.
13 Sentenac (Joseph-Pierre-François), capitaine.
14 Roussel (Renaud), lieutenant.
15 Hocq (Henri), lieutenant.
16 Albertini (Lisio-Simon), sous-lieutenant.
17 Fougere (Pierre-Louis), lieutenant.
18 Suzanne (Charles - Marie - Antoine), chef de bataillon.
19 Pasquier (Pierre-Louis), chef de bataillon.
20 Mesmacre (Roland - Joseph - Jean), capitaine.
21 Menez (Julien-Philippe), chef de bataillon.
22 Berti (Laurent), capitaine.
23 Marquet (Louis-René), capitaine.
24 Droillard (Joseph - Auguste), lieutenant.
25 Pouyat (Bernard-Marie-Charles), lieutenant-colonel.
26 Bohrer de Kreuznach (Raoul-Marie-Joseph-Gonzague), capitaine.
27 Thomas (Auguste-Marie), capitaine.
28 Griffe (Jean - Pierre - Gaston), lieutenant.
29 Thomas (François-Paul), lieutenant.
30 Creusat (Edouard), lieutenant.
31 Rey (Théophile-Jean), lieutenant.

OFFICIERS FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN; MAROCAINS ET TUNISIENS

1 Driss ben Abdelkader, lieutenant.
2 Hadidi Abed ben Larbi, lieutenant.

Arme blindée, cavalerie.

1 Rommens (Charles - Louis), lieutenant.
2 Marcireau (Roger-Victor-Jean), lieutenant.
3 Ghilini (Jacques), lieutenant.
4 De Truchis de Varennes (Pierre-Louis-Antoine), chef d'escadrons.
5 Hurel (Jean-Alfred), chef d'escadrons.
6 Flamand (Gaston - Edouard), lieutenant.
7 Tisserand (Georges - René - Ernest), chef d'escadrons.
8 Chiotti (Jacques), lieutenant.
9 Henry (Robert), capitaine.
10 Brunet de La Grange (Jean-Marie - Joseph-Adrien), capitaine.
11 Benoit (Daniel - Jules), capitaine.
12 Cazaux (Claude-Michel), lieutenant.

Artillerie.

1 Piazza d'Olmo (Michel), lieutenant.
2 Dumont (Marcel-Henri-Albert), capitaine.
3 Brouard (Jean), lieutenant.
4 Hervé (Henri-François-Marie), lieutenant.
5 Stouque (Etienne-Paul-Léon), capitaine.
6 Blu (Etienne-Félix), chef d'escadron.
7 De Dieuleveult (Michel-Charles-Frédérick-Marie), chef d'escadron.
8 Rossignol (André - Maurice), chef d'escadron.
9 Dupont (Max), chef d'escadron.
10 Fayet (Noël - Julien), lieutenant.
11 Chabrier (Fortuné-Marius), capitaine.
12 Saint-Martory (Emilien-Pierre-Dominique), chef d'escadron.
13 Sauli (François-Marie), lieutenant.
14 Pleuchot (Jules-Robert), lieutenant.

Train.

1 Defendini (Paul), lieutenant.
2 Santallier (Julien - Georges), lieutenant.

Transmissions.

1 Courbeil (Auguste-Victor-Marc), lieutenant.
2 Horst (Edouard-Léon-René-Gaston), chef de bataillon.
3 Michaud (Maurice-Jules-Aimé), lieutenant.

Service des matériels.

Subdivision Transmissions.

1 Loiseau (Georges-Henri), lieutenant.
2 Roubertie Félix-Léon), lieutenant.
3 Dagard (Jean-Edmé), lieutenant.

Cadre des adjoints de chancellerie.

1 Gallucci (Paul-Alexandre), lieutenant.
2 Davidal (Jacques-Marie-Régis), lieutenant.
3 Trioulet (Charles), lieutenant.
4 Trojani (Pascal), lieutenant.
5 Simon (Pierre-Emile), lieutenant.
6 Beland (Félix-Georges), lieutenant.
7 Barbier (Paul-Charles-Edouard), sous-lieutenant.
8 Arnaldi (Marius-Francis), lieutenant.
9 Resteili (Jean-Paul), lieutenant.
10 Duplaa (Georges-Armand-Emile), capitaine.
11 Boulade (Gaston-Louis-Arsène Henri), lieutenant.
12 Coustou (Cyprien-Joseph-Emmanuel), commandant.
13 Henry (Jean-Baptiste), lieutenant.
14 Caujolle (Louis), lieutenant.

Cadre des agents de chancellerie.

SOUS-OFFICIER

1 Harlé (Jules-Henri-François), adjudant-chef (lieutenant de réserve).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

1 Nassiet (Raymond), sous-lieutenant.
2 Cargnel (Constantin), lieutenant.
3 Lalli (Joseph), lieutenant.
4 Post (Jean-René-Curt), capitaine.
5 Félix (Yvan-Henri-Pierre Marc), lieutenant.
6 Mayol (Maxime-Noël), lieutenant.
7 Bevalet (Henri-Emile), lieutenant.
8 Verge (Roger-Lucien-Jean), capitaine.
9 Chauvineau (Maurice-Louis Jean), lieutenant.
10 Genelot (Charles-André), commandant.
11 Brotons (Joseph-Alphonse), lieutenant.
12 Morel (Henri-Fernand), sous-lieutenant.
13 Cardot (Edouard-Joseph-Charles), sous-lieutenant.
14 Bazaine (Marcel-Alphonse), lieutenant.
15 Bailly (Jean), lieutenant.
16 Godin (Nestor-Louis), capitaine.
17 Olivier (Aristide), lieutenant.
18 Chasles (Alphonse-Joseph-Marie), commandant.
19 Paume (Gabriel), lieutenant.
20 Masse (André), capitaine.
21 Andrieux (Louis-Pierre), lieutenant
22 Henry (Prosper-René), lieutenant.
23 Roussot (Jean-Auguste-Marie), lieutenant.
24 Joseph (Bernard-Raymond), lieutenant.
25 Guillemaud (René), lieutenant.
26 Ducamp (Louis-Gustave), capitaine.
27 Sans (Paul), lieutenant.
28 Bouchet (Louis), lieutenant.
29 Lavilatte (Raymond-Louis), sous-lieutenant
30 Lepine (André-Emile), capitaine.

Cadre des agents administratifs des corps de troupe.

SOUS-OFFICIER

1 Guémas (Raphaël-Henri-Alphonse), adjudant-chef.

Recrutement et statistique.

A. — OFFICIERS

1 Peraldi (Alexis), lieutenant.
2 Sicot (Roger), capitaine.
3 Cambon (Irénée-Joseph Adrien), lieutenant.

B. — SOUS-OFFICIER

1 Susini (Antoine-Quilicus), adjudant-chef (sous-lieutenant de réserve).

Génie.

A. — INGÉNIEUR DU SERVICE DES BATIMENTS

1 Bastel (Gilbert-Gaston), lieutenant-colonel.

B. — ADJOINT DU SERVICE DES BATIMENTS

1 Oustrières (Charles-Lucien-Jean), lieutenant.

C. — ADJOINT DU SERVICE DES MATÉRIELS

1 Lequéré (Henri), capitaine.

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Grosselet (Pierre-André), capitaine.
2 Brignier (Arsène-André), lieutenant.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

1 Léonard (Robert-Alfred-Joseph), lieutenant-colonel.

B — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 Clerc (Paul-Eugène), lieutenant.
2 Gigi (Léon-Joseph), lieutenant.
3 Covas (Jean-Marie), lieutenant.
4 Léonce (Augustin), lieutenant.
5 Degasne (Adrien), lieutenant.
6 Gauvrit (Marcel-Lucien-Benjamin), lieutenant.
7 Laurent (René-Jules-Auguste), lieutenant.
8 Flament (Gervais-Louis Alexandre), lieutenant.
9 Moyeuvre (Armel), lieutenant.
10 Tribillon (Paul-Claude-Gaston), commandant.
11 Robin (Antoine), capitaine.
12 Cucchi (Jean-Joseph), capitaine.
13 Brossier (Maurice-Fernand-Georges), lieutenant.
14 Charrié (Léo-Jean-Marie), capitaine.
15 Crevoisier (Gabriel-François-capitaine.
16 Richard-Berland (Pétrus Alexis), lieutenant.
17 Tirefort (Antonin-Jean-André), capitaine.
18 Stephanides (Marius), capitaine.
19 Dupin (Henri-Joseph), lieutenant.
20 Marel (Louis-René-Joseph), lieutenant.

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1 Fouet (Emile-Ernest-Henry), lieutenant.
2 Delecambre (Marcel), lieutenant.
3 Dupon (Jean-Marcel), capitaine.
4 Boubilla (Adrien), lieutenant.
5 Ausseil (Lucien-Fernand), lieutenant.
6 Vuichard (André-Jean-François), lieutenant.
7 Grangier (Albert-Julien), lieutenant.
8 Labat (Gabriel-Alexis), lieutenant.
9 Bureau (Antony-Adrien) commandant.
10 Cailac (Marie-Edmé-Grégoire-Victor-Lucien), capitaine.
11 Carre (Laurent-François), lieutenant.
12 Joubert (Albert), capitaine.
13 Jouis (André-Jean-Marie), capitaine.
14 Calisi (Victor-Emile), lieutenant.
15 Cavillon (Léonce-Octave), lieutenant.
16 Beauthéac (André-Jean-Marie), capitaine.
17 Amathieux (René-Prosper), lieutenant.
18 Watrin (Eugène-Albert), capitaine.
19 Petit (Léon-Henri-Pierre), capitaine.
20 Goetz (Rodolphe), lieutenant.
21 Linden (Marcel-Henri), capitaine.
22 Gaschard (Alexandre-Marcel), capitaine.
23 Aubertin (Pierre-Jules), capitaine.
24 Bournazel (Jean-Pierre-Albéric), commandant.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Dubreuil (Elie-Jean), chef de bataillon.
2 Meyrana (Elisée-Félicien), capitaine.
3 D'Uston de Villereglan (Julien-Marie-Aimé-Louis), chef de bataillon.
4 David (Robert-Léopold-Louis), chef de bataillon.
5 Calixte (Henri-Firmin), chef de bataillon.
6 Maurel (Charles-Ernest-Marius), chef de bataillon.
7 Le Bot (Charles-Henri), chef de bataillon.
8 Thomas (Henri-Félix), capitaine.
9 Lebrun (Joseph-Gabriel-Aimé), chef de bataillon.
10 Latrobe (Charles-Joseph-Marie-Léopold), colonel.
11 Bunel (Maurice-Henri-Marie), chef de bataillon.
12 Castillon du Perron (Patrick-Jules-Gabriel-Henri), capitaine.
13 Cruse (Thierry), lieutenant.

SOUS-OFFICIER

1 Mattei (Jean-François), adjudant-chef (lieutenant de réserve).

Artillerie.

1 Doussinault (André-Paul), capitaine.
2 Gougaud (Henri-Marie-Vincent), capitaine.
3 Oliver (Marceau-François-Ulisse), chef d'escadron.
4 Ollivier (Marcel-Auguste), chef d'escadron.
5 Berbudeau (Jean-Louis-Pierre), lieutenant.

Chancellerie.

1 Vignaud (Urbain), capitaine.
2 Boumard (Alphonse-François), lieutenant.

SOUS-OFFICIER

1 Labouriaux (Jean), adjudant-chef.

Services administratifs des corps de troupe.

1 Ursule (Louis-Félix-Emmanuel), lieutenant.
2 Belda (Henri-Joachin), lieutenant.
3 Chiarelli (Jean-François), lieutenant.
4 Sarda (André-Paul-Emile), lieutenant.
5 Agostini (Félix-Augustin), lieutenant.
6 Soulhol (Alexandre), lieutenant.
7 Chastel (René-Alphonse), capitaine.
8 Graziani (Ange-Antoine), lieutenant.
9 Duchemann Paul), lieutenant.
10 Ottomani (Gabriel), lieutenant
11 Huruguen (Yves-Marie), commandant.
12 Nadeau (Charlot-Gaston), lieutenant.
13 Pozzo di Bogo (Thomas-André), lieutenant.

Service du matériel et des bâtiments coloniaux.

1 Chiron (Albert-Joseph), capitaine.
2 Saulnier (Louis), lieutenant.
3 Leclair (Alphonse - Adrien), lieutenant.
4 Diebolt (Camille), lieutenant.
5 Rochias (Antoine-Blaise), capitaine.
6 Le Marc (André-François-Jean-Marie), lieutenant.

SOUS-OFFICIER

1 Humo (Jean-Louis-Marie), adjudant.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRE

1 Lacaux (Albert-René-Fernand), intendant militaire de 3e classe.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Minet (Pierre - Emile - Marcel), lieutenant.
2 Rouballay (Henri - Aimé - Ernest), capitaine.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

1 Orly (Alain - Joseph - Antoine-Ernest), médecin lieutenant colonel.
2 Pinçon (Jacques-Marie), médecin lieutenant-colonel.
3 Casteigt (Marie - Paul - Pierre), médecin lieutenant-colonel
4 La Balme (Jean-Joseph-Paul), médecin commandant.

B. — PHARMACIEN

1 Monglond (Marius - François Camille), pharmacien commandant.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Dazelor (Paul-Honoré), capitaine.
2 Eluère (Auguste-Marie), lieutenant.

3° Militaires dégagés des cadres en non-activité par suppression d'emploi.

Infanterie.

1 Grimaldi (Pierre - Mathieu), lieutenant.
2 Groelly (Charles - Joseph), lieutenant.
3 Rumeu (Emmanuel - Pierre), lieutenant.
4 Barateau (Jules-Louis-Charles), chef de bataillon.
5 Nadal (Louis-Hyacinthe-Paul-Etienne), chef de bataillon.
6 Caugant (Pierre-Alain), chef de bataillon.
7 Fondere (René-Norbert-Louis), lieutenant.
8 Rouch (Charles-Irénée-Julien), capitaine.
9 Rey (Lucien-Joseph), chef de bataillon.
10 De Casean-Floyrac (Jean-Léon-Henri), chef de bataillon.
11 Lorcy (Marcel-Jules-Joseph), chef de bataillon.
12 De Lary de Latour (Jacques-Jean - Bernard), chef de bataillon.
13 Hiolle (Edmond - Achille), lieutenant.
14 Bouvet (Raymond René), lieutenant.
15 Aubrun (Adrien - Charles), capitaine.
16 Perret (Camille - Georges), capitaine.
17 Henrat (Roger - Louis - Jules-Charles), lieutenant.
18 Odienne (Marc - Henri - Alexandre), chef de bataillon.

Arme blindée et cavalerie.

1 Legrand (Raymond - Léon - Alphonse), lieutenant.
2 Laurencot (Maurice - Jean), lieutenant.
3 Gandelle (Henri - Emile - Gustave), capitaine.
4 Detroyat (Jean-Marie-Robert), chef d'escadrons.
5 Formell (Nicolas - François), lieutenant.
6 Ferrand de la Conté (Georges-Robert-Max-Albéric), chef d'escadrons.
7 Fraval de Coatparquet (Guy-Armand-René-Marie), capitaine.
8 Bouvard (Charles - Henri), lieutenant.
9 Chaperon (Arnaud-Marie-Ernest), capitaine.

Artillerie.

1 Montaz-Rosset (Louis-Marius), chef d'escadron.
2 Talmon (Jacques-Henri), chef d'escadron.
3 Duchemin (Eugène - Urbain - Léon), chef d'escadron.
4 De la Chapelle (Ernest), chef d'escadron.
5 Congar (Robert-Frédéric-Marie), chef d'escadron.
6 Vanspeybrouck (Cyrille-François), lieutenant
7 Ribet (Emile-Paul-Auguste), lieutenant.
8 Parot (René - Lucien - Emile), capitaine.
9 Petitjean (Camille-Louis), capitaine.
10 Scheider (Auguste-Ernest), capitaine.

Train.

1 Grannec (Joseph-Marie), lieutenant.
2 Morel (Bernard-Emile-Albert), chef d'escadron.
3 Assenard (Jean-Jules-Eugène), lieutenant.

Transmissions.

1 Rohner (Marius - Fernand), capitaine.

Service du matériel.

Subdivision Transmissions.

CADRE DES ADJOINTS

1 Charlier (Lucien-Jules), lieutenant.

Cadre des adjoints de chancellerie.

1 Derognat (Hubert-Robert-Lucien-Alphonse), lieutenant.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

1 Guiducci (Louis), lieutenant.
2 Barbe (Elie-Paul), lieutenant.

Génie.

A. — ARME

1 Muller (François - Jean - Jacques), chef de bataillon.

B. — ADJOINT DU SERVICE DES BATIMENTS

1 Legrand (Gaston-Oscar), lieutenant.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

11 Carteau (Robert-Joseph-Théophile), commandant.

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 Guillemot (Joseph-Pierre-Marie), lieutenant.

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1 Dours (Emile-Georges), lieutenant.
2 Blanc (Barthélémy-François), lieutenant.
3 Girard (Stanislas-Charles), lieutenant.
4 Camp (Pierre-André), lieutenant.
5 Vernet (Georges - Marie - Maurice), lieutenant.
6 Chauvet (Pierre - Henri - Alfred), capitaine.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Allène (Jean-Marius), chef de bataillon.
2 Erable (Emilien-André), lieutenant.
3 Paoli (Félix), lieutenant.
4 Koeberlé (François-Joseph), lieutenant.
5 Valas (Marcel-Jean-Baptiste), chef de bataillon.
6 Comminges (Marcel), lieutenant.
7 Comenge (Marius-Marcel-Maurice), lieutenant.

Artillerie.

1 Meilheurat (Joseph), chef d'escadron.

4° Militaires rayés des contrôles de l'activité par limite d'âge.

Infanterie.

1 Gérel (Florimond-Henri), lieutenant.
2 Roche (René-André), capitaine.

SOUS-OFFICIER

1 Betannière (Charles), adjudant-chef.

Train.

1 Helle (Gustave-Emile), lieutenant.

Transmissions.

1 Bachelier (Jean-Philippe-Auguste), lieutenant.

Recrutement.

SOUS-OFFICIER

1 Suzon (Aristide-Lucien), adjudant-chef.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

SOUS-OFFICIER

1 Fagedet (Guillaume-Marcellin), adjudant-chef.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret portant nomination de conseillers du commerce extérieur de la France.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1951: page 6178, 2e colonne, sous la rubrique: « Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques », au lieu de: « Robert Bacon », lire: « Robert Buron ».

Remises de débets.

Par arrêtés en date du 1er juin 1951, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Moinet (Ernest), en capital et intérêts, de celle de 383.515 F qu'il a perçue indûment pour la période du 1er janvier 1918 au 5 août 1949, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de sa pension militaire proportionnelle n° B 49015022 et un traitement de commandant de compagnie républicaine de sécurité;

2° Sous réserve du versement d'une somme de 300.000 F, à M. Corbet d'Hattecourt, en capital et intérêts, de celle de 645.733 F qu'il a indûment perçue pour la période du 1er janvier 1946 au 5 août 1949, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages des pensions militaires proportionnelles n° A 174950 et B 49014310 qui lui ont été successivement concédées et un traitement de chef de division au secrétariat général de la région de Marrakech.

Liste des établissements publics dont la vérification des comptes est transférée à la Cour des comptes.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les articles 56 à 62 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948, modifiés par le décret n° 50-968 du 12 août 1950 portant institution d'une commission de vérification des comptes des établissements publics d'Etat de caractère industriel et commercial, des entreprises nationalisées et des sociétés mixtes dans lesquelles l'Etat possède au moins la majorité du capital social;

Vu les articles 77 à 81 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950, étendant la compétence de la commission aux établissements de l'Algérie de caractère industriel et commercial, aux entreprises nationalisées ayant leur siège ou leur principale activité en Algérie, et aux sociétés mixtes dans lesquelles l'Algérie ou l'Etat et l'Algérie conjointement, possèdent au moins la majorité du capital social;

Vu le décret n° 51-583 du 19 mai 1951 portant transfert à la Cour des comptes de certaines attributions de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1948 fixant la liste des établissements publics, entreprises nationalisées et sociétés d'économie mixte dont les comptes sont soumis à la vérification de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques;

Vu l'avis du premier président de la Cour des comptes et du président de la commission de vérification,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des établissements publics dont la vérification des comptes est transférée à la Cour des comptes, en application du décret susvisé du 19 mai 1951, est fixée comme suit:

Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides;
Office central des chemins de fer de la France d'outre-mer;
Office national de la navigation;
Office national d'études et de recherches aéronautiques;
Caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉGOT.

Programme du concours pour l'emploi d'inspecteur élève des douanes et droits indirects.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juin 1951: page 5926, 2e colonne, article 5, au lieu de: « Sont abrogées les dispositions des articles 9, 10, 16, 17, 20 et 26 de l'arrêté du 21 novembre 1949... », lire: « Sont abrogées les dispositions des articles 9, 10, 16, 17, 20 et 21 de l'arrêté du 21 novembre 1949 .. ».

Administrateurs civils.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juin 1951, page 5805, 1re colonne, 35e ligne, au lieu de: « les administrateurs civils de 2e classe », lire: « les administrateurs civils de 3e classe ».

Douanes et droits indirects.

Par arrêté en date du 13 avril 1951:

M. Delesalle (Marcel-Gabriel-Auguste), directeur de 1re classe des douanes à Lille (Nord), a été nommé, sur place, receveur principal de 1re classe, en remplacement de M. Reinert, appelé à d'autres fonctions.

M. Baudry (Roger-Alexis-Gaston), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, à la direction générale des douanes et droits indirects, a été nommé directeur de 1re classe des douanes à Lille (Nord), en remplacement de M. Delesalle, nommé receveur principal.

M. Demaris (Louis), administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction générale des douanes et droits indirects, a été nommé receveur principal de 1re classe des douanes à Nice (Alpes-Maritimes), en remplacement de M. Lucas, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Coppin (Henri-Louis-Marie), directeur de 1re classe des douanes à Paris, a été nommé receveur principal de 1re classe à Boulogne (Pas-de-Calais) (emploi vacant).

M. Nicoli (Simon-Jean-Joachim), inspecteur principal de 1re classe des douanes à Nice (Alpes-Maritimes), a été nommé receveur principal de 1re classe à Caen (Calvados), en remplacement de M. Touchet, appelé à d'autres fonctions.

M. Delarue (Raymond-Charles-Auguste), inspecteur receveur central de 1re catégorie des douanes à Sarrebruck (Sarre), a été nommé receveur principal de 1re classe à Cherbourg (Manche), en remplacement de M. Rouis, appelé à d'autres fonctions.

M. Vilatte (Lousi-Emile), inspecteur central des douanes à Paris, a été nommé receveur principal de 1re classe à Charleville (Ardennes), en remplacement de M. Briat, appelé à d'autres fonctions.

Instruction du 13 juin 1951 relative à l'amnistie fiscale.

L'article 8 de la loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598 du 24 mai 1951) publiée au *Journal officiel* du 26 mai 1951 accorde une amnistie conditionnelle pour certaines infractions ou délits fiscaux. Les modalités d'application de cette mesure ont été fixées par un arrêté ministériel du 7 juin 1951, publié au *Journal officiel* du 8 de ce mois (Rectificatif au *J. O.* du 9).

La présente instruction contient, avec un exposé de ces textes, les commentaires qu'appellent leurs dispositions.

I. — *Portée de l'amnistie.*

1. L'amnistie, ainsi que le précise l'article 1er de l'arrêté du 7 juin 1951 a une portée très générale. Elle s'applique aux impôts, droits et taxes de toute nature perçus au profit soit de l'Etat, soit des départements et des communes, soit même de tous autres organismes.

Ces impôts sont rangés dans les quatre grandes catégories suivantes:

Les impôts directs et les taxes assimilées;
Les taxes sur le chiffre d'affaires, les contributions indirectes et les taxes et redevances en matière de céréales;
Les droits d'enregistrement, d'hypothèques et de timbre;
Les droits de douane.

2. Mais ne sont susceptibles de bénéficier de l'amnistie que les infractions relatives à ces impôts, droits et taxes qui ont été commises avant la promulgation de la loi du 24 mai 1951, c'est-à-dire avant le 26 mai 1951, date de l'insertion de cette loi au *Journal officiel*, et qui ont consisté:

Soit en un défaut de déclaration pour le payement de ceux de ces impôts, droits et taxes dont l'assiette ou la perception est subordonnée à la souscription d'une déclaration spéciale établie ou non sur un formulaire administratif ou d'une déclaration estimative consignée en marge ou à la suite d'un acte présenté à la formalité de l'enregistrement;
Soit en une omission ou une insuffisance commise dans les déclarations susvisées;
Soit encore en une dissimulation de prix dans les actes portant mutation entre vifs de propriété ou de jouissance de biens immeubles ou de fonds de commerce.

3. Le bénéfice de l'amnistie peut donc être revendiqué par les contribuables qui n'ont pas souscrit dans les délais impartis des déclarations dont la date limite de production était antérieure au 26 mai 1951 ou à qui peuvent être reprochées des omissions ou des inexactitudes dans des déclarations souscrites avant cette date, en ce qui concerne notamment:

Les anciens impôts sur les revenus — impôts cédulaires et impôt général sur le revenu — dus au titre des années non couvertes par la prescription;
L'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxe proportionnelle — y compris celle frappant les revenus mobiliers — et surtaxe progressive) et l'impôt sur les sociétés dus à raison des bénéfices des années 1948, 1949, 1950 et éventuellement de l'année 1951 ou des exercices clos au cours desdites années;
Diverses taxes: taxe spéciale sur le chiffre d'affaires, taxe d'apprentissage, taxe sur les bénéfices non distribués, établies en addition des impôts susvisés;
L'impôt spécial sur la plus-value de réévaluation provenant des emprunts;
Le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation;
Eventuellement, les autres taxes assimilées aux impôts directs et pour l'établissement desquelles les contribuables sont tenus à la production d'une déclaration (taxe de compensation sur les locaux d'habitation inoccupés ou insuffisamment occupés notamment).

D'autre part, peuvent également être réparées les omissions ou insuffisances concernant:

Le versement forfaitaire à la charge des employeurs visé à l'article 231 du code général des impôts;
Le versement de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires ou de la taxe proportionnelle prescrit successivement par les articles 67, § 2 du code général des impôts directs, et 1670 du code général des impôts (traitements, salaires, pensions et rentes viagères dont le débiteur est domicilié ou établi hors de France);
Le versement des retenues opérées, soit au titre de l'impôt cédulaire sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères ou de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales en vertu des articles 67, § 1, 84 ou 96 du code général des impôts directs,

soit au titre de la taxe proportionnelle en vertu des articles 1669 et 1671 à 1675 du code général des impôts (pensions ne donnant pas lieu au versement forfaitaire de 3 p. 100 et rentes viagères; bénéfices des professions non commerciales réalisés par des contribuables n'ayant pas d'installation professionnelle permanente en France; revenus des capitaux mobiliers autres que les revenus de créances, dépôts et cautionnements).

4. Enfin, il convient aussi d'admettre que peuvent être réparées les omissions ou inexactitudes affectant:

Les déclarations à fournir, en cas de renouvellement ou de modification de bail, par les propriétaires de biens ruraux (article 78 du code général des impôts);

Les déclarations de traitements et salaires et les déclarations de pensions et rentes viagères (articles 86 à 91 du code général des impôts);

La production des relevés de coupons et des avis d'ouverture et de clôture de comptes (articles 149 et 150 du code général des impôts);

Les déclarations d'existence, de modification du pacte social et des conditions d'exercice de la profession (article 222 du code général des impôts);

Les déclarations des commissions, courtages, ristournes, honoraires, etc., les déclarations des droits d'auteur et d'inventeur et les déclarations des rémunérations d'associés et de parts de bénéfices (articles 240 à 242 du code général des impôts).

5. Les entreprises commerciales ou industrielles sont admises, bien entendu, à profiter des dispositions de l'article 8 de la loi du 24 mai 1951 pour réparer les insuffisances de déclarations provenant d'une sous-évaluation de leurs stocks à la clôture de l'exercice 1947 ou de l'un des exercices suivants.

Corrélativement, elles pourront d'ailleurs rectifier le cas échéant — en partant de la nouvelle valeur des stocks ainsi déterminée — le montant des dotations pour approvisionnements techniques ou de la décote qu'elles étaient en droit de constituer à la clôture des exercices 1948, 1949 et 1950 en application des dispositions de l'article 280 du décret du 9 décembre 1948, du décret du 17 mars 1949, de l'article 2 du décret du 6 octobre 1950 et du décret du 8 mars 1951 (1).

Mais il va de soi que, dans ce cas, la valeur des stocks à la clôture des exercices postérieurs devra, elle aussi, être rectifiée pour être mise en harmonie avec les prescriptions de l'article 38, paragraphe 3, du code général des impôts.

6. D'autre part, l'amnistie s'applique d'une manière générale aux infractions concernant les taxes sur le chiffre d'affaires (taxes à la production, taxe sur les transactions, taxe locale), les taxes assimilées (taxe d'encouragement à la production textile, taxe sur les produits des exploitations forestières) ainsi que les contributions indirectes proprement dites.

7. Pour ce qui est des droits d'enregistrement, d'hypothèques et de timbre, elle peut être invoquée par les contribuables qui n'ont pas souscrit dans des délais légaux venus à expiration avant le 26 mai 1951:

Les déclarations exigées pour le payement, notamment, de l'impôt de solidarité nationale (2), des droits de succession, des droits d'enregistrement sur les mutations verbales de propriété ou de jouissance d'immeubles, de fonds de commerce ou de clientèles et, en général, de tous droits d'enregistrement assis sur des sommes ou valeurs qui doivent faire l'objet d'une estimation par les parties, des droits de timbre payés sur états, de l'impôt sur les opérations de bourse;

Les déclarations d'avoirs à l'étranger prévues à l'article 819 du code général des impôts;

ou qui ont commis:

Des omissions ou des insuffisances d'évaluation dans les déclarations susvisées (2);

Des dissimulations et des insuffisances de prix dans les actes portant mutation entre vifs à titre onéreux de propriété ou de jouissance de biens immeubles ou de fonds de commerce.

En revanche, en matière d'enregistrement, l'amnistie ne s'étend pas aux infractions telles que le défaut d'enregistrement des actes dans les délais légaux, les dissimulations du véritable caractère des contrats qui n'entrent pas dans le champ d'application de la loi.

II. — *Conditions d'application de l'amnistie.*

1. L'article 8 de la loi du 24 mai 1951 offre aux contribuables qui ont commis des infractions de la nature de celles dont il a été question ci-dessus et désirent les réparer en vue de bénéficier de l'amnistie, le choix entre les deux procédés suivants:

Soit souscrire des déclarations rectificatives dans les trois mois de la promulgation de la loi (art. 8, § 1er) et verser les droits simples exigibles dans les délais fixés (même art. § 2);

Soit effectuer des versements anonymes dans le même délai de trois mois et dans des conditions déterminées (art. 8, § 3).

2. Par mesure de tempérament, les déclarations rectificatives reçues ou les versements anonymes opérés jusqu'au 31 août 1951 inclus seront valablement considérés comme produisant un effet amnistiant en ce qui concerne les contribuables métropolitains. Bien que la loi n'ait pas envisagé ce cas, il a paru possible, également par mesure de tempérament, d'admettre que le délai dont il s'agit sera prorogé jusqu'au 30 septembre 1951 inclus en faveur des contribuables domiciliés ou résidant dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion).

3. Qu'elle soit effectuée suivant l'un ou l'autre des procédés ci-dessus mentionnés, la réparation des infractions ne peut conférer le bénéfice de l'amnistie que si elle est *spontanée*. C'est ce qui résulte à la fois de l'article 8 de la loi du 24 mai 1951 et de l'article 2 de l'arrêté du 7 juin suivant pris pour l'application de ce texte. Cette dernière disposition précise à ce propos que, pour présenter le caractère de spontanéité, la réparation doit avoir été opérée avant toute intervention d'une administration financière. La régularisation faite par un contribuable de sa situation au regard de la législation et de la réglementation fiscales ne revêtira donc ce caractère que si elle est volontaire, c'est-à-dire opérée en dehors de toute démarche que l'administration aurait accomplie pour provoquer cette régularisation. La spontanéité suppose, par conséquent, que le contribuable ne s'est pas laissé devancer par l'administration et qu'il a pris l'initiative de réparer les infractions dont il s'est rendu coupable. Il en sera pratiquement ainsi, encore qu'une vérification du contribuable intéressé soit en cours, toutes les fois qu'une déclaration rectificative étant déposée ou qu'un versement anonyme étant fait en vue de réparer une infraction fiscale, l'administration n'aura pas, à la date de cette déclaration rectificative ou de ce versement anonyme, découvert l'infraction et porté cette découverte à la connaissance du contribuable.

Mais il va de soi que, lorsque la vérification consiste, eu égard à la nature des impôts en cause, en un inventaire ou un recensement destiné à déceler des manquants ou des excédents, l'arrivée du service chez le contribuable assujetti constitue l'intervention de l'administration financière visée à l'article 2 de l'arrêté du 7 juin 1951.

4. Il convient de préciser que le délai de trois mois accordé aux contribuables pour régulariser leur situation fiscale ne met pas obstacle à ce que les agents de l'administration entreprennent ou poursuivent des opérations de contrôle ou de vérification. Les courtes prescriptions qui limitent dans le temps l'action du Trésor en ce qui concerne certains redressements exigent, en effet, que ces opérations ne soient pas interrompues. Toutefois, les agents de contrôle ne manqueront pas, soit avant d'entreprendre une vérification, soit immédiatement si cette vérification est déjà en cours, d'appeler l'attention des contribuables sur les dispositions de l'article 8 de la loi du 24 mai 1951, de l'arrêté du 7 juin 1951 et de la présente instruction et sur l'intérêt que l'amnistie fiscale comporte d'une manière générale pour eux. Ainsi informé, il appartiendra au contribuable vérifié d'apprécier sous sa responsabilité s'il peut y avoir lieu pour lui de profiter de cette amnistie en réparant spontanément par voie de déclarations rectificatives ou de versements anonymes les infractions qu'il aurait commises, avant que l'administration ait découvert ces infractions.

III. — *Déclarations rectificatives.*

1. Lorsqu'elle est réalisée dans les conditions prévues au paragraphe 1er de l'article 8 de la loi du 24 mai 1951, la réparation des infractions comporte en toute hypothèse, d'après l'article 3 de l'arrêté du 7 juin 1951, la souscription d'une déclaration qui doit être rédigée en principe sur les formulaires administratifs appropriés s'il en existe ou, à défaut, sur papier libre.

2. Cette déclaration doit indiquer de façon précise la nature des impôts qu'elle concerne ainsi que les bases sur lesquelles ils doivent être liquidés. S'il s'agit d'une déclaration hors délai, il convient du reste qu'elle mentionne tous les renseignements prévus par le modèle d'imprimé éventuellement utilisé. Quant aux déclarations rectificatives, elles doivent en principe comporter les mêmes renseignements que les déclarations ordinaires.

3. La déclaration est revêtue par le contribuable d'une mention précisant qu'elle est souscrite en vue de bénéficier de l'amnistie fiscale édictée par l'article 8 de la loi du 24 mai 1951.

4. Il est recommandé de joindre, le cas échéant, à la déclaration rectificative les documents (résumé du compte de pertes et profits, copie du bilan, etc.) dont la production est prescrite par les dispositions en vigueur. Ces documents doivent être établis en tenant compte des rectifications que le contribuable entend apporter à sa déclaration primitive.

5. Il est précisé que si la réparation de l'infraction porte sur une insuffisance d'évaluation ou de prix dans un acte ou une déclaration, la reconnaissance de cette insuffisance qui est faite pour la liquidation et le payement des droits complémentaires d'enregistrement, donne lieu à la souscription d'une soumission sur timbre qui doit, elle aussi, contenir les éléments nécessaires au calcul de ces droits et mentionner qu'elle est produite en vue de bénéficier de l'amnistie. Si l'acte ou la déclaration entachés d'insuffisance sont obligatoirement soumis à la transcription, la soumission est dressée en triple exemplaire (loi n° 51-644 du 24 mai 1951).

6. La déclaration ou la soumission est adressée ou remise au fonctionnaire chargé, compte tenu des dispositions actuellement en vigueur, d'établir les impôts ou compléments d'impôts auxquels elle se rapporte. Cet agent en accuse réception.

D'une manière générale, on considérera du reste qu'une simple erreur sur le destinataire de la déclaration ou de la soumission

(1) Naturellement les compléments de dotations pour approvisionnements techniques qui pourront ainsi être constitués à la clôture des exercices 1948 ou 1949 devront être immédiatement imposés à raison des cinq huitièmes de leur montant.

(2) La loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 a prévu dans son article 23 que l'action de l'administration pour l'assiette de l'impôt de solidarité nationale cessera de pouvoir être exercée à compter de la date de sa promulgation, sauf en ce qui concerne l'infraction consistant dans le défaut de déclaration, pour la réparation de laquelle l'administration dispose, aux termes de cet article, d'un délai de trois ans à partir de cette date. L'administration dispose, en outre, mais seulement pour le contrôle des déclarations déposées depuis l'intervention de la loi précitée, d'un délai réduit à un an à compter du dépôt pour effectuer les redressements auxquels ces déclarations sont susceptibles de donner lieu.

n'aura pas pour effet de priver le contribuable du bénéfice de l'amnistie, dès lors que cette déclaration ou cette soumission aura été produite dans le délai légal et sera reconnue par ailleurs régulière.

Il est rappelé à ce propos que, pour conférer le bénéfice de l'amnistie, les déclarations ou les soumissions souscrites en exécution de l'article 3 de l'arrêté du 7 juin 1951 doivent parvenir au service le 31 août 1951 au plus tard dans les départements métropolitains et le 30 septembre 1951 au plus tard dans les départements d'outre-mer, ainsi qu'il a été indiqué plus haut.

7. Le dépôt de la déclaration ou de la soumission rectificative ne doit pas être accompagné nécessairement du versement immédiat des droits simples ou du complément d'impôt exigibles, ni même d'un acompte sur ces droits ou complément d'impôt. Le paragraphe 2 de l'article 8 de la loi du 24 mai 1951 accorde, en effet, des délais aux bénéficiaires de l'amnistie pour acquitter les droits simples dont le Trésor a été frustré ou privé.

En vertu de ce texte, l'impôt est exigible en trois termes trimestriels qui viennent à échéance respectivement trois mois, six mois et neuf mois à compter de l'expiration du délai imparti aux contribuables pour souscrire leurs déclarations ou leurs soumissions rectificatives, savoir à compter du 31 août 1951 ou du 30 septembre 1951 suivant la distinction rappelée ci-dessus.

Les droits simples auxquels donnent ouverture ces déclarations ou soumissions devront donc être acquittés en trois fractions égales exigibles respectivement les 30 novembre 1951, 29 février 1952 et 31 mai 1952 au plus tard dans la métropole et les 31 décembre 1951, 31 mars 1952 et 30 juin 1952 dans les départements d'outre-mer.

Le texte légal précise qu'en cas de retard dans le payement de l'un quelconque des termes échus, les droits en suspens deviennent immédiatement exigibles sans aucune mise en demeure; mais le retard n'entraîne pas la déchéance du bénéfice de l'amnistie.

Les délais de payement accordés aux redevables ne font d'ailleurs pas obstacle à ce que les comptables intéressés prennent toutes mesures conservatoires pour garantir le recouvrement intégral des droits simples exigibles.

Il va de soi, enfin, que les contribuables peuvent s'acquitter par anticipation des droits à leur charge.

8. *Cas particulier.* — Comme il a été précisé plus haut, l'amnistie ne peut être invoquée, en dehors des dissimulations de prix dans les actes portant mutation entre vifs de propriété ou de jouissance de biens immeubles et de fonds de commerce, que pour réparer les infractions commises par des contribuables qui ont omis de souscrire des déclarations d'impôt ou souscrit des déclarations insuffisantes. Tel ne serait pas le cas, dans la rigueur des principes, des omissions ou insuffisances concernant le versement forfaitaire visé à l'article 231 du code général des impôts, ou le versement des retenues opérées ou des sommes dues, en vertu des articles 67, 84 et 96 du code général des impôts directs et des articles 1669 et 1671 du code général des impôts qui s'y trouvent maintenant substitués, au titre des anciens impôts sur les traitements et salaires et sur les bénéfices des professions non commerciales ou de la taxe proportionnelle frappant ces mêmes revenus. Les contribuables astreints à ces versements ne sont pas, en réalité, tenus au dépôt d'une déclaration d'impôt proprement dite. Ils ont à remplir simplement, au moment de chaque versement à la caisse du comptable compétent, un bordereau-avis qui n'est nullement destiné à permettre la liquidation de l'impôt, mais qui mentionne simplement les caractéristiques du versement. C'est par une mesure d'interprétation libérale de l'article 8 de la loi du 24 mai 1951 qu'il est donc possible d'admettre les intéressés à bénéficier de l'amnistie pour régulariser éventuellement leur situation et se soustraire par là même aux pénalités et aux poursuites dont ils peuvent être l'objet. Mais, en ce qui les concerne, la déclaration rectificative prévue à cet article ne pourra résulter que de la remise au percepteur du bordereau-avis et du versement concomitant de la totalité des sommes dues et d'autre part, s'il y a lieu, de la production de la déclaration de traitements et salaires (mod. 1024, § I, et 1025), de pensions ou rentes viagères (mod. 1026) ou de commissions, honoraires, etc. (mod. 1024, § II) qui doit être fournie à l'administration des contributions directes à titre d'information dans le courant du mois de janvier de chaque année en vertu de l'article 39 de l'annexe III au code général des impôts ou d'une déclaration rectificative et complémentaire de celle qui aurait été déjà déposée.

C'est seulement lorsque ces deux formalités auront été remplies dans le délai imparti que les contribuables en infraction seront admis à bénéficier de l'amnistie.

IV. — *Versements anonymes.*

1. Conformément aux dispositions de l'article 8, § 3, de la loi du 24 mai 1951, les contribuables sont autorisés à faire au Trésor, jusqu'au 31 août 1951 inclus (30 septembre 1951 pour les contribuables des départements d'outre-mer), un ou plusieurs versements anonymes en vue de réparer les infractions fiscales qu'ils ont commises.

En vertu de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 7 juin 1951, ces versements — qui, on le rappelle, doivent, pour conférer le bénéfice de l'amnistie, être opérés avant toute intervention d'une administration financière — peuvent être effectués, au choix du contribuable et sans limitation territoriale de compétence, à la caisse de l'un quelconque des comptables supérieurs désignés ci-après:

— Receveur central des finances de la Seine;
— Payeur général de la Seine;
— Trésoriers payeurs généraux;
— Receveurs particuliers des finances.

2. La partie versante est tenue d'indiquer la catégorie d'impôts à laquelle s'applique le versement, d'après les distinctions suivantes:

Impôts sur les revenus et taxes assimilées;

Versement forfaitaire visé à l'article 231 du code général des impôts et retenues à la source opérées en vertu des articles 67, 84 et 96 de l'ancien code général des impôts directs et des articles 1669 à 1671 du code général des impôts;

Taxes sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées;

Contributions indirectes, taxes et redevances perçues comme en matière de contributions indirectes;

Droits d'enregistrement, d'hypothèques et de timbre (droits de mutation à titre onéreux d'immeubles, de fonds de commerce ou d'autres biens mobiliers, droits de donation, droits de succession, droits sur conventions diverses);

Droits de douane.

3. La catégorie des « *impôts sur les revenus et taxes assimilées* » comprend notamment l'ancien impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et l'actuelle taxe proportionnelle de distribution perçus par le service de l'enregistrement. La catégorie des « *droits d'enregistrement, d'hypothèques et de timbre* » englobe tous les autres impôts, droits et taxes recouvrés par ce service, à l'exclusion des « *taxes sur le chiffre d'affaires* » qui font l'objet d'une catégorie spéciale.

L'énumération figurant entre parenthèses sous la rubrique « *droits d'enregistrement, d'hypothèques et de timbre* » n'a qu'un caractère indicatif à l'usage des redevables: ceux-ci ne seront pas tenus de préciser que le versement effectué au titre de cette catégorie concerne soit des droits de mutation à titre onéreux, soit des droits de donation, soit des droits de succession, soit tous autres droits sur conventions diverses; le récépissé spécial qui leur sera délivré ne comportera d'ailleurs que la mention générale: « *Droits d'enregistrement, d'hypothèques et de timbre* », de manière à ce qu'il puisse servir ultérieurement au payement de l'un quelconque de ces droits.

4. La partie versante doit préciser, pour chaque catégorie d'impôts, les années ou les exercices (1) au titre desquels le payement est opéré, ainsi que la répartition de la somme versée entre ces années ou ces exercices.

Mais le contribuable n'est pas tenu d'indiquer la répartition, entre les différents impôts, des versements faits au titre d'une même catégorie d'impôts et d'une même période.

En ce qui concerne spécialement les droits d'enregistrement, d'hypothèques et de timbre, les années à mentionner sont celles pendant lesquelles les infractions ont été commises, c'est-à-dire:

S'il s'agit de déclarations hors délai, les années au cours desquelles a expiré le délai légal de déclaration;

S'il s'agit d'omissions, d'insuffisances ou de dissimulations, les années au cours desquelles ont été enregistrés les actes et déclarations.

5. Rien ne s'oppose à ce que plusieurs versements soient effectués à des caisses différentes pour chaque catégorie d'impôts et chaque période d'imposition considérées.

Mais, bien entendu, il ne peut, en aucun cas, être procédé à un versement unique pour le compte de deux ou plusieurs contribuables.

En particulier, il doit être fait des versements distincts pour une société et pour chacun de ses dirigeants, même si les infractions que ces versements tendent à réparer dérivent de la même dissimulation.

6. La partie versante est, en outre, invitée, en vertu du dernier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 7 juin 1951, à faire connaître la date de naissance de la personne pour laquelle est effectué le payement anonyme ou, s'il s'agit d'une société, la date de l'acte qui l'a constituée. Cette indication qui n'est évidemment pas de nature à lever le voile de l'anonymat, doit cependant permettre, éventuellement, dans l'hypothèse d'une réclamation ultérieure de l'administration au sujet de l'infraction ainsi réparée, de s'assurer, lors de la présentation du récépissé par le contribuable recherché, que le versement émane bien de l'intéressé et qu'il s'applique effectivement à ladite infraction.

L'absence ou l'inexactitude de cette indication entraînerait donc la perte du bénéfice de l'amnistie.

7. Conformément aux dispositions de l'article 8, § 3, de la loi du 24 mai 1951 et de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 7 juin 1951, tout versement anonyme donne lieu, pour chaque catégorie d'impôts à laquelle il s'applique, à la délivrance, par le comptable public qui le reçoit, d'un ou plusieurs récépissés extraits d'un registre à souche.

Les souches et les récépissés reproduisent les indications fournies par la partie versante dans les conditions précisées ci-dessus.

8. L'auteur d'un versement anonyme peut utiliser le récépissé qui lui a été délivré lorsque l'administration, ayant ultérieurement découvert les infractions qu'il a entendu réparer, est amenée à l'imposer de ce chef.

En vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 8 de la loi du 24 mai 1951 et de l'article 6 de l'arrêté du 7 juin 1951, il se trouve libéré des droits simples réclamés, à concurrence de ce versement et sur la présentation du récépissé y relatif, dans la mesure où ce récépissé concerne les impôts et les périodes faisant l'objet de l'imposition.

(1) En ce qui concerne les impositions établies au titre de 1949, il y a lieu de distinguer les impositions établies au titre de 1949 sur les bénéfices ou revenus de 1948 et celles établies au titre de 1949 sur les bénéfices ou revenus de 1949.

La présentation du récépissé ne dispense pas le redevable de souscrire alors soit une déclaration hors délai ou complémentaire, soit une soumission, dans tous les cas où le dépôt de ce document est prescrit par la réglementation en vigueur, pour servir de base de liquidation ou de titre de perception des droits simples exigibles.

9. Cette présentation est faite soit à l'agent chargé d'établir l'imposition, soit à l'agent chargé de la recouvrer.

Dans un souci de simplification, lorsqu'il s'agit en particulier d'impôts directs qui ne sont pas assis et recouvrés par la même administration, il est évidemment souhaitable que le récépissé soit produit de préférence à l'agent d'assiette.

10. Ainsi qu'il a été dit plus haut, un récépissé anonyme ne peut être considéré comme libératoire que s'il mentionne exactement la date de naissance du contribuable ou de l'acte constitutif de société. L'agent auquel il a été présenté a donc le devoir de s'en assurer.

11. Lorsque le récépissé est reconnu produire de tels effets, cet agent doit le revêtir d'une annotation constatant, selon le cas, que la totalité ou qu'une fraction du versement est imputée au payement des droits simples qui font l'objet de l'imposition.

Le récépissé est ensuite restitué au contribuable qui le conserve en sa possession pour être, le cas échéant, utilisé ultérieurement.

Lorsqu'une fraction des droits simples reste due, elle est recouvrée dans les conditions ordinaires.

V. — *Effets de l'amnistie.*

1. Les redevables qui ont réparé spontanément l'une des infractions fiscales visées par la loi en souscrivant une déclaration rectificative ou une soumission dans le délai et les conditions indiqués ci-dessus sont entièrement affranchis, pour cette infraction, de toutes pénalités fiscales, quelle que soit leur dénomination (amendes, droits en sus, intérêts de retard), ainsi que, le cas échéant, de toutes peines ou poursuites correctionnelles (art. 8, § 1er, de la loi du 24 mai 1951)

2. Mais l'amnistie ne s'étend pas aux conséquences civiles de la fraude. C'est ainsi qu'en matière de dissimulation de prix elle laisse subsister la sanction civile de la nullité de la contre-lettre édictée par l'article 1793, § 1er, du code général des impôts.

L'amnistie ne saurait non plus mettre rétroactivement en cause le droit de préemption régulièrement exercé par application de l'article 1904 dudit code.

3. Pour que le bénéfice de l'amnistie soit définitivement acquis, il ne suffit d'ailleurs pas qu'une déclaration hors délai ou complémentaire ou qu'une soumission soit déposée; encore faut-il que la réparation ou la rectification soit sincère et suffisante.

L'administration dispose, pour la vérification de cette déclaration ou de cette soumission, des pouvoirs de contrôle que la législation fiscale lui confère. C'est, au surplus, la procédure habituelle qui est applicable à l'établissement des impositions rectifiées. Si donc le service était éventuellement en mesure de constater que les déclarations ou soumissions produites en vertu de l'article 8, § 1er, de la loi du 24 mai 1951 sont elles-mêmes insuffisantes, des pénalités pourraient être appliquées ou même des poursuites engagées, à raison des droits complémentaires dont l'exigibilité viendrait à être reconnue.

Sous le bénéfice de cette observation, il est du reste précisé que si le dépôt de déclarations rectificatives est impuissant à soustraire leurs auteurs aux vérifications des agents de l'administration, il ne peut davantage avoir pour effet de les désigner spécialement pour de telles vérifications. En d'autres termes, la loi d'amnistie demeurera sans influence sur le choix des redevables à vérifier.

4. Les versements anonymes dont il est justifié par la présentation des récépissés dans les conditions qui ont été indiquées plus haut produisent des effets analogues à ceux des déclarations rectificatives. Ils entraînent, à due concurrence, l'exonération des amendes fiscales, majorations, pénalités et intérêts de retard qui correspondent aux impôts, droits et taxes auxquels ils s'appliquent (art. 8, § 3, de la loi du 24 mai 1951, art. 7 de l'arrêté du 5 juin 1951).

Si le versement anonyme couvre la totalité des droits simples exigibles à raison de l'infraction, il s'ensuivra donc, pour celle-ci, amnistie complète des pénalités fiscales, quelle que soit leur dénomination.

Si, au contraire, le versement anonyme n'est pas suffisant, les pénalités resteront dues pour une fraction équivalente à celle des droits simples non libérés; mais, dans cette mesure, elles pourront éventuellement faire l'objet d'une remise gracieuse selon les règles habituelles.

Il résulte, par ailleurs, du dernier alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 7 juin 1951 que des poursuites correctionnelles ne pourront être exercées, pour une infraction déterminée qui eût comporté de telles poursuites, si les trois quarts au moins des droits simples exigibles à raison de cette infraction ont été libérés par le versement anonyme dont il aura été justifié sur production du récépissé.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Institution d'une commission nationale chargée d'habiliter les services hospitaliers à recevoir des candidats à la qualification de médecin spécialiste ou compétent.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la santé publique et de la population

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une commission nationale chargée, en ce qui concerne les spécialités médicales pour lesquelles il n'existe pas de certificat d'études spéciales, d'habiliter les services hospitaliers à recevoir des candidats à la qualification de médecin spécialiste ou compétent.

Art. 2. — Cette commission est composée comme suit:

M. Donzelot, directeur général de l'enseignement supérieur.
M. Hermann, doyen de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon.
M. Mondor, professeur à la faculté de médecine de l'université de Paris.
M. Boidé, directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux.
M. Aujaleu, directeur de l'hygiène sociale.
Mme Tournon, sous-directeur des hôpitaux.
M. Oberlin, président du conseil national de l'ordre des médecins.
M. Debray, secrétaire général du conseil national de l'ordre des médecins.
M. Lafitte, membre du conseil national de l'ordre des médecins.
M. le président de la fédération hospitalière de France ou son représentant.

Art. 3. — Les demandes d'agrément sont examinées par des commissions régionales comprenant pour chaque spécialité:

Le doyen de la faculté de médecine, président;
L'inspecteur divisionnaire de la santé, représentant le ministre de la santé publique et de la population;
Les cinq membres de la commission régionale de qualification;
Un représentant de la fédération hospitalière de France.
Le professeur de clinique de la spécialité sera vice-président..

Art. 4. — Les commissions régionales transmettent les demandes, avec leur avis, à des commissions nationales comprenant pour chaque spécialité:

Les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la commission nationale de qualification compétente;
Un représentant du ministre de la santé publique et de la population.

Art. 5. — Les commissions nationales font des propositions qui sont soumises, pour décision, à la commission prévue à l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 mai 1951.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI PÉQUIGNOT.

Organisation d'un centre d'examen pour le certificat d'études supérieures de mathématiques, physique et chimie à Tananarive en 1951.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 22 janvier 1896, modifié, relatif à la licence ès sciences,

Arrêtent:

Art. 1er. — Un centre d'examen pour le certificat d'études supérieures de mathématiques, physique et chimie (M. P. C.) sera organisé, en 1951, à Tananarive.

Art. 2. — Ce centre est rattaché à la faculté des sciences de Marseille, qui choisira les sujets des épreuves écrites et corrigera ces épreuves.

Pour les épreuves orales, les jurys seront présidés par un professeur de la faculté des sciences de Marseille.

Les procès-verbaux des examens seront envoyés, pour vérification, au doyen de la faculté des sciences de Marseille.

Art. 3. — Les certificats seront établis par la faculté des sciences de Marseille.

Art. 4. — Le recteur de l'académie d'Aix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Météorologie.

Par arrêté du 29 mai 1951, les ingénieurs de la météorologie dont les noms suivent sont reclassés dans leur corps aux grades, classes et dates fixés ci-après:

Ingénieurs ordinaires de 3e classe.

A compter du 1er janvier 1946.

(Ancienneté reportée au 9 novembre 1945.)

M. Prudhomme (André) (compte tenu de 10 mois 26 jours de services militaires actif et de guerre, services militaires épuisés).

(Ancienneté partant du 1er janvier 1946.)

M. Thibord (Lucien) (services militaires actifs et de guerre à utiliser ultérieurement pour l'avancement 2 mois 21 jours).

Par arrêté du 29 mai 1951, les fonctionnaires et agents dont les noms suivent sont intégrés et reclassés dans le corps des ingénieurs de la météorologie aux grades, classes et dates fixés ci-après, savoir:

Ingénieurs ordinaires de 3e classe.

A dater du:

1er janvier 1946: M. Rasp (Henri) (services militaires à utiliser: 11 mois).

8 janvier 1946: M. Cambon (Marcel) (services militaires à utiliser: 7 mois 27 jours).

Les dispositions de l'arrêté du 28 août 1946 concernant M. Cambon sont annulées.

Par arrêté du 19 mai 1951, les ingénieurs adjoints des travaux météorologiques dont les noms suivent sont reclassés dans leur corps aux grades, classes et dates fixés ci-après :

Ingénieurs adjoints des travaux météorologiques de 4e classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

M. Cassies (Jean) (ancienneté reportée au 10 septembre 1944).

M. Leymarie (Raymond) (services militaires à utiliser: 11 mois 16 jours).

Cet arrêté prendra effet pécuniaire au plus tôt à la date d'entrée à titre civil à la météorologie de chacun des fonctionnaires reclassés en vertu des dispositions ci-dessus.

Par arrêté du 29 mai 1951, les fonctionnaires et agents, dont les noms suivent, sont intégrés et reclassés dans le corps métropolitain des ingénieurs des travaux météorologiques aux grades, classes et dates ci-après, savoir :

Ingénieurs adjoints des travaux météorologiques de 2e classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

M. Clavel (Auguste) (compte tenu de 5 ans 5 mois 9 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Genevois (Louis) (compte tenu de 3 ans 8 mois 21 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ingénieurs adjoints des travaux météorologiques de 3e classe.

A compter du 1er janvier 1946, ancienneté reportée au:

25 juin 1944: M. Zonzon (Joseph) (compte tenu de 5 ans 8 mois 6 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

18 septembre 1944: M. Weidknnet (Jean) (compte tenu de 10 mois 27 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ingénieurs adjoints des travaux météorologiques de 4e classe.

A compter du 1er janvier 1946, ancienneté reportée au:

1er janvier 1944.

M. Rouanet (Robert) (compte tenu de 7 mois 29 jours de chantiers de la jeunesse et de 1 an 5 mois 19 jours de services militaires actifs et de guerre; services militaires restant à utiliser: 1 an 5 jours).

M. Pietri (Jean-Baptiste) (compte tenu de 7 mois 12 jours de chantiers de la jeunesse et de 1 an 4 mois 19 jours de services militaires actifs et de guerre; services militaires restant à utiliser: 5 mois 5 jours).

M. Briant-Montplaisir (André) (compte tenu de 2 ans 10 mois 7 jours de services militaires actifs et de guerre; services militaires épuisés).

M. Nicod (Georges) (compte tenu de 10 mois 10 jours de services militaires actifs; services militaires épuisés).

10 septembre 1944.

M. Lanusse (Guy) (compte tenu de 3 mois 26 jours de chantiers de la jeunesse et 4 mois 22 jours de services militaires actifs; services militaires restant à utiliser: 7 mois).

M. Larrousse (Jean) (compte tenu de 3 mois 4 jours de chantiers de la jeunesse et 1 an 5 jours de services militaires actifs; services militaires restant à utiliser: 3 mois 23 jours).

M. Caspar (Pierre) (compte tenu de 2 mois 29 jours de chantiers de la jeunesse et de 11 mois 13 jours de services militaires actifs; services militaires restant à utiliser: 2 mois 28 jours).

M. Monod (Eric) (compte tenu de 11 mois 8 jours de services militaires actifs; services militaires restant à rappeler: 1 mois 9 jours.

M. Prigent (André) (compte tenu de 1 an 5 mois 27 jours de services militaires actifs; services militaires restant à rappeler; 17 jours).

M. Alouis (Roger).

M. Helou (François) (compte tenu de 10 mois 12 jours de services militaires actifs; services militaires épuisés).

MM. Marcouyeux (Lucien) et Penouilh-Suzette (Maurice),

12 février 1945.

M. Meyer (Lucien) (compte tenu de la totalité des services effectués dans l'armée allemande, services militaires restant à utiliser: 2 mois 18 jours).

24 mai 1945.

M. Colas (Charles) (compte tenu de 5 mois 9 jours de services militaires actifs; services militaires restant à utiliser: 7 mois 23 jours).

9 juillet 1945.

M. Le Ninivin (Louis) (compte tenu de 5 mois 22 jours de services militaires actifs ; services militaires restant à utiliser: 2 mois 29 jours).

3 août 1945.

M. Colonna (Marc-Aurèle) (compte tenu de 28 jours de services militaires actifs; services militaires restant à utiliser: 1 an 6 mois 2 jours).

17 septembre 1945.

M. Bier (Raymond) (services militaires à rappeler: 1 an 2 mois 8 jours).

6 octobre 1945.

M. Chiffonneau (René).

10 octobre 1945.

M. Raze (André) (compte tenu de 2 mois 21 jours de services militaires actifs; services militaires restant à utiliesr: 1 an 1 mois 1 jour).

20 novembre 1945.

M. Garnier (Jean) (compte tenu de 1 mois 7 jours de services militaires actifs; services militaires restant à utiliser : 9 mois 20 jours).

Ingénieurs adjoints stagiaires des travaux météorologiques.

A compter du 1er janvier 1946, ancienneté reportée au:

10 septembre 1944: M. Lafforgue (Jean).

8 novembre 1944: M. Bois (Roger).

1er juillet 1945: M. Gasparini (Jules).

Les dispositions des arrêtés des 28 août 1946 et 2 mai 1947 portant intégration dans le cadre des adjoints techniques de la météorologie sont annulées en ce qui concerne respectivement MM. Clavel (Auguste), Genevois (Louis).

Les dispositions des arrêtés des 12 janvier 1946, 20 novembre 1947, 12 janvier 1948, 7 juin 1948, 4 décembre 1948, 30 juin 1950 portant titularisation dans le cadre des adjoints techniques de la météorologie sont annulées en ce qui concerne MM. Chiffoleau (René), Raze (André), Prigent (André), Colas (Charles), Rouanet (Robert), Bois (Roger), Gasparini (Jules), Marcouyeux (Lucien), Lafforgue (Jean).

Cet arrêté prendra effet pécuniaire au plus tôt à la date d'entrée à titre civil à la météorologie de chacun des fonctionnaires intégrés en vertu des dispositions ci-dessus.

Par arrêté du 29 mai 1951, les ingénieurs adjoints stagiaires des travaux météorologiques dont les noms suivent sont nommés à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 4e classe et titularisés dans le grade correspondant.

Cette titularisation prend effet aux dates fixées ci-après:

A compter du 12 mars 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946: M. Lafforgue (Jean).

A compter du 14 août 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946: M. Bois (Roger).

A compter du 11 novembre 1947, ancienneté reportée au 11 novembre 1946: M. Gasparini (Jules).

La durée des services militaires actifs et de guerre à utiliser pour l'avancement ultérieur des fonctionnaires désignés ci-après est fixée ainsi qu'il suit:

M. Lafforgue (Jean): 7 mois 25 jours.

M. Bois (Roger): 1 an 1 mois 23 jours.

M. Gasparini (Jules): 11 mois 29 jours.

Par arrêté du 29 mai 1951, les adjoints techniques titulaires dont les noms suivent sont reclassés dans leur cadre aux grades, classes et dates fixées ci-après:

Adjoints techniques de 2e classe.

A compter du 1er janvier 1946, compte tenu de 7 ans 3 mois 18 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés: M. Roger (René).

Adjoints techniques de 3e classe.

A compter du 1er janvier 1946, compte tenu de 4 ans 9 mois 17 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés: M. Deflaux (Roger).

Adjoints techniques de 4e classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

M. Comte (Pierre) (ancienneté reportée au 7 juin 1944, compte tenu de 11 mois 26 jours de services militaires actifs et de guerre; services militaires épuisés).

M. Joliette (Maurice) (ancienneté reportée au 20 novembre 1944, compte tenu de 3 ans 1 mois 12 jours de services militaires actifs et de guerre; services militaires épuisés).

M. Chauchix (Yannick) (ancienneté reportée au 26 juin 1945).

M. Caroff (Jean) (services militaires à utiliser: 4 ans 5 mois 22 jours).

M. Collier (Marcel) (services militaires à utiliser: 8 mois 29 jours).

M. Dufresne (Robert) (services militaires à utiliser: 1 an 11 mois 21 jours).

M. Ferrari (Maurice) (services militaires à utiliser: 1 ans 9 mois 10 jours).

M. Frioult (André) (services militaires à utiliser: 1 an 8 mois 16 jours).

M. Labarde (Emile) (services militaires à utiliser: 2 ans).

M. Ringot (Roger) (compte tenu de 1 an 8 mois de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 8 mois).

M. Vassal (Christian) (services militaires à utiliser: 2 ans 2 mois 12 jours).

(A compter du 16 mars 1946.)

M. Mazure (André), ancienneté reportée au 1er janvier 1946, services militaires restant à utiliser: 2 ans 6 mois 1 jour).

(A compter du 27 avril 1946.)

M. Dumont (Roger) (services militaires actifs et de guerre à utiliser pour un avancement ultérieur: 2 ans 6 mois 7 jours).

Cet arrêté prendra effet pécuniaire au plus tôt à la date d'entrée à titre civil à la météorologie de chacun des fonctionnaires intégrés en vertu des dispositions ci-dessus.

Par arrêté du 29 mai 1951, les fonctionnaires et agents dont les noms suivent sont intégrés et reclassés dans le cadre des adjoints techniques de la météorologie, aux grades, classes et dates ci-après, savoir:

Adjoints techniques de 1re classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

M. Arnaud (Oswald) (compte tenu de 9 ans 2 mois 15 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Brunet (Pierre) (compte tenu de 8 ans 24 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Pheulpin (Pierre) (compte tenu de 7 ans 3 mois 25 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Adjoints techniques de 2e classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

M. Olivier (Guy) (compte tenu de 5 ans 9 mois 20 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser 10 mois 19 jours).

M. Arnault (Henri) (compte tenu de 7 ans 11 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Baumlin (Erwin) (compte tenu de 5 ans 5 mois 10 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Brioulle (Roger) (compte tenu de 6 ans 13 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Chesneau (Jacques) (compte tenu de 5 ans 10 mois 10 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Chiche (Joseph) (compte tenu de 6 ans 8 mois 12 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Gonthard (Edmond) (compte tenu de 6 ans 6 mois 10 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Le Goas (Michel) (compte tenu de 6 ans 1 mois 5 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Martz (Charles) (compte tenu de 4 ans 4 mois 14 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Salvini (Joseph) (compte tenu de 7 ans 15 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Sasso (Louis) (compte tenu de 5 ans 11 mois 1 jour de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Sutra (Antoine) (compte tenu de 5 ans 11 mois 23 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Trouche (Roger) (compte tenu de 6 ans 9 mois 23 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Adjoints techniques de 3e classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

M. Boisdron (Robert) (compte tenu de 3 ans 11 mois 24 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser 1 an 3 mois 25 jours).

M. Pruvost (André) (compte tenu de 4 ans 2 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser 1 an 2 mois 2 jours).

M. Cardamone (Michel) (compte tenu de 4 ans 7 mois 4 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser 10 mois 17 jours).

M. Martinetti (Robert) (compte tenu de 3 ans 10 mois 18 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser 6 mois 2 jours).

M. Mevel (Yves) (compte tenu de 4 ans 10 mois 25 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser 1 mois 4 jours).

M. Barbia (Albert) (compte tenu de 3 ans 10 mois 21 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Martinez (José) (compte tenu de 5 ans 6 mois 26 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser 16 jours).

M. Beiriger (Marcel) (compte tenu de 4 ans 10 mois 5 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Brandela (Christian) (compte tenu de 4 ans 5 mois 23 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Carlotti (Antoine) (compte tenu de 2 ans 9 mois 20 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Charles (Jean) (compte tenu de 3 ans 8 mois 15 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Curlet (René) (compte tenu de 3 ans 3 mois 22 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Garrait (Pierre) (compte tenu de 4 ans 10 mois 27 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Ginder (Charles) (compte tenu de 4 ans 9 mois 17 jours de services militaires actifs et de guerre, et de la totalité des services effectués dans la marine allemande, services militaires épuisés).

M. Magescas (Robert) (compte tenu de 4 ans 5 mois 21 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Maurin (Jacques) (compte tenu de 3 ans 3 mois 29 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Payer (Paul-Julien) (compte tenu de 4 ans 2 mois 13 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Reant (Pierre) (compte tenu de 4 ans 1 mois 27 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Ruiz (Alfred) (compte tenu de 5 ans 8 mois 10 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Sendra (Robert) (compte tenu de 4 ans 1 mois 18 jours de services militaires et de guerre, services militaires épuisés).

M. Vivier (André) (compte tenu de 5 ans 2 mois 20 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Adoints techniques de 4e classe.

(A compter du 1er janvier 1946.)

Ancienneté reportée au 26 septembre 1943.

M. Valentin (Julien) (compte tenu de 1 an 4 mois 27 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 26 mars 1944.

M. Renou (Willian) (compte tenu de 3 ans 9 mois 14 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 15 avril 1944.

M. Duillet (Léo) (compte tenu de 3 ans 8 mois 16 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 16 juin 1944.

M. Vian (Robert) (compte tenu de 8 mois de chantiers de la jeunesse et de 2 ans 6 mois 10 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 12 septembre 1944.

M. Legendre (Georges).

Ancienneté reportée au 5 novembre 1944.

M. Barbeau (Charles) (compte tenu de 1 mois 22 jours de chantiers de la jeunesse et de 2 ans 10 mois 29 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 7 décembre 1944.

M. Daoudi (Salomon) (compte tenu de 3 ans 24 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 21 mai 1945.

M. Ferrenbach (Robert) (compte tenu de 2 ans 5 mois 4 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 21 juillet 1945.

M. Gandolphe (Sauveur) (compte tenu de 2 ans 5 mois 10 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 11 mois 7 jours).

Ancienneté reportée au 23 juillet 1945.

M. Sintes (José) (compte tenu de 2 ans 5 mois 8 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 3 mois)

Ancienneté reportée au 24 juillet 1945.

M. Rotily (Ange) (compte tenu de 2 ans 5 mois 7 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 10 mois 14 jours).

Ancienneté reportée au 28 juillet 1945.

M. Lugap (Jean) (compte tenu de 2 ans 4 mois 16 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 4 mois 14 jours).

Ancienneté reportée au 10 septembre 1945.

M. Janil (Eugène) (compte tenu de 1 an 10 mois 21 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an 7 mois 24 jours).

M. Petit (Fernand) (compte tenu de 2 ans 4 mois 21 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an 5 mois 21 jours).

M. Coat (Hervé) (compte tenu de 6 mois 28 jours de chantiers de la jeunesse et de 1 an 8 mois 23 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an 4 mois 1 jour).

M. Gânancia (Lucien) (compte tenu de 1 an de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an 4 mois 18 jours).

M. Chapuis (Georges) (compte tenu de 2 ans 1 mois 24 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 11 mois 11 jours).

M. Prigent (Jean) (compte tenu de 1 an 11 mois 15 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an).

M. Simon (Emile) (compte tenu de 2 ans 3 mois 28 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an).

M. Langlois (René) (compte tenu de 2 ans 3 mois 25 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an 2 mois 14 jours).

M. Boiche (René) (compte tenu de 2 ans 3 mois 21 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an 1 mois 12 jours).

M. Masson (André) (compte tenu de 2 ans 3 mois 21 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an 14 jours).

M. Courouble (Henri) (compte tenu de 3 ans 7 mois 19 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an).

M. Remy (Erwin) (compte tenu de 3 ans 2 mois 22 jours de services militaires actifs et de guerre, et de la totalité des services effectués dans l'armée allemande, services militaires restant à utiliser: 11 mois 1 jour).

M. Poggi (Jean) (compte tenu de 7 mois 10 jours de chantiers de la jeunesse et de 1 an 6 mois 23 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 4 mois 23 jours.

M. Bonnet (Jean) (compte tenu de 2 ans 5 mois 20 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an).

M. Jeudy (Yves) (compte tenu de 7 mois 29 jours de chantiers de la jeunesse et de 11 mois 4 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 mois 11 jours).

Ancienneté reportée au 12 octobre 1945.

M. Devillaz (Edouard) (compte tenu de 2 ans 1 mois 3 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés.

Ancienneté reportée au 15 octobre 1945.

M. Dethomas (Robert) (compte tenu de 2 ans 1 mois 7 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés.

Ancienneté reportée au 16 octobre 1945.

M. Rose-Rosette (Charles) (compte tenu de 2 ans 2 mois 14 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an.

Ancienneté reportée au 24 octobre 1945.

M. Savy (Marcel) (compte tenu de 2 ans 5 mois 8 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 8 mois 3 jours.)

Ancienneté reportée au 27 octobre 1945.

M. Dahlen (Robert) (compte tenu de 2 ans 2 mois 4 jours de services militaires actifs et de guerre et de la totalité des services effectués dans l'armée allemande, services militaires restant à utiliser: 9 mois 13 jours).

Ancienneté reportée au 1er novembre 1945.

M. Colombani (Césaire) (compte tenu de 2 ans 8 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 6 novembre 1945.

M. Moreau (Guy) (compte tenu de 1 an 2 mois 12 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 14 novembre 1945.

M. Rougier (Maurice) (compte tenu de 8 mois de chantiers de la jeunesse et de 1 an 4 mois 24 jours de services miljtaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté reportée au 31 décembre 1945.

M. Le Maguer (Paul) (compte tenu de 2 ans 1 mois 1 jour de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

Ancienneté partant du 1er janvier 1946.

M. Jaquet (Jean) (compte tenu de 3 mois 23 jours de chantiers de la jeunesse et de 1 mois 26 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an 1 mois 12 jours).

M. Mazenq (Jean) (compte tenu de 5 mois 1 jour de services militaires actifs et de guerre, services militaires à utiliser: 10 mois 2 jours).

M. Poulitou (Jean) (compte tenu de 9 mois 22 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser; 7 mois 22 jours).

M. Gimonet (Jean).

M. Minet (Jean).

M. Storck (Norbert) (compte tenu de 7 mois 2 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Buchot (Charles).

M. Gondcaille (André).

M. Fournot (Georges).

M. Leboucher (Michel).

M. Buisson (Bernard) (compte tenu de 6 mois 24 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Chavagneux (Joseph) (compte tenu de 7 mois 24 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 10 mois 25 jours).

M. Navarro (René) (compte tenu de 2 mois 14 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 27 jours).

M. Storck (André) (compte tenu de 1 an 1 mois 16 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Albinet (Maurice) (compte tenu de 4 mois 21 jours de chantiers de la jeunesse et de 3 mois 10 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser; 9 mois 6 jours).

M. Moatti (Georges) (compte tenu de 9 mois 7 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 9 mois 8 jours).

M. Mazaud (Robert) (compte tenu de 10 mois 11 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 5 mois 11 jours).

M. Arnaud (Félix) (compte tenu de 8 mois 1 jour de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 9 mois 20 jours).

M. Bic (Bernard) (compte tenu de 1 an 2 mois 21 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 4 jours).

M. Roche (Georges) (compte tenu de 8 mois de chantiers de la jeunesse et de 7 mois de services militaires restant à utiliser: 8 mois 24 jours).

M. Weppe (André) (compte tenu de 7 mois 4 jours de chantiers de la jeunesse et de 1 mois 29 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 1 an 2 mois 9 jours).

M. Pajona (Jacques) (compte tenu de 1 an 1 mois 11 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Ceydon (Jean) (compte tenu de 1 an 3 mois 17 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires épuisés).

M. Lecomte (Paul) (compte tenu de 1 an 2 mois 3 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 10 mois 10 jours).

M. Juste (Claude) (compte tenu de 7 mois de services militaires, services militaires épuisés).

M. Couratin (Claude) (compte tenu de 11 mois 9 jours de services militaires actifs, services militaires restant à utiliser: 1 mois 4 jours).

M. Cadic (Marcel) (compte tenu de 11 mois 13 jours de services militaires actifs, services militaires épuisés).

M. Pascal (Roger) (compte tenu de 8 mois de chantiers de la jeunesse et 2 mois 19 jours de services militaires actifs, services militaires restant à utiliser: 8 mois).

M. Sourd (André) (compte tenu de 12 jours de services militaires actifs et de guerre, services militaires restant à utiliser: 8 mois 27 jours).

M. Coulon (Jean) (compte tenu de 7 mois 16 jours de chantiers de la jeunesse et 1 mois 9 jours de services militaires actifs, services militaires restant à utiliser: 7 mois 16 jours).

Adjoints techniques et stagiaires.

(A compter du 24 juin 1943.)

M. Texeire (Pierre).

(A compter du 10 septembre 1944.)

MM. Alacchi (Jules), Bucco (Robert), Decoux (Jean), Delon (René), Durand (Claude), Escarmant (Jacques), Favie (Fernand), Ghiles (Jean), Guir (Georges), Jubin (Henri), Jung (Jean), Leveque (Robert), Loisele (Jacques), Nier (Georges), Oberle (Bernard), Staffrach (Georges), Tetu (Albert), Thelu (Jean).

(A compter du 13 septembre 1944.)

M. Mock (Jean-Louis).

(A compter du 6 octobre 1944.)

M. Fitoussi (Alfred).

(A compter du 13 octobre 1944.)

M. Pecquais (Claude).

(A compter du 16 octobre 1944.)

M. Brunati (Louis).

(A compter du 18 novembre 1944.)

M. Riffault (André).

(A compter du 7 décembre 1944.)

M. Giraud (Gaston).

(A compter du 13 mars 1945.)

M. Zimmermann (Jean).

(A compter du 3 septembre 1945.)

M. Maubecq (Georges).

(A compter du 27 septembre 1945.)

M. Jacquot (Maurice).

Cet arrêté prendra effet pécuniaire au plus tôt à la date d'entrée à titre civil à la météorologie de chacun des fonctionnaires intégrés en vertu des dispositions ci-dessus.

Par arrêté du 29 mai 1951, les adjoints techniques stagiaires de la météorologie dont les noms suivent, sont nommés à l'emploi d'adjoint technique de la météorologie de 4e classe et titularisés dans le grade correspondant. Cette titularisation prend effet aux dates fixées ci-après:

A compter du 9 janvier 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
MM. Escarmant (Jacques), Favie (Fernand).

A compter du 23 janvier 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Decoux (Jean).

A compter du 28 mai 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Nier (Georges).

A compter du 1er juin 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946:
M. Alacchi (Jules).

A compter du 24 juin 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Texeire (Pierre).

A compter du 28 juin 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Leveque (Robert).

A compter du 17 juillet 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Oberle (Bernard).

A compter du 19 juillet 1946 ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Giraud (Gaston).

A compter du 14 août 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Staffrach (Georges).

A compter du 25 août 1946, ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Loisele (Jacques).

A compter du 16 novembre 1946,
ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Bucco (Robert).

A compter du 16 décembre 1946,
ancienneté reportée au 1er janvier 1946.
M. Thelu (Jean).

A compter du 12 février 1947, ancienneté reportée au 12 février 1946.
MM. Durand (Claude), Fitoussi (Alfred).

A compter du 3 mars 1947, ancienneté reportée au 3 mars 1946.
M. Demon (René).

A compter du 8 mars 1947, ancienneté reportée au 8 mars 1946.
M. Zimmermann (Jean).

A compter du 20 avril 1947, ancienneté reportée au 20 avril 1946.
M. Tetu (Albert).

A compter du 6 mai 1947, ancienneté reportée au 6 mai 1946.
M. Jubin (Henri).

A compter du 12 mai 1947, ancienneté reportée au 12 mai 1946.
M. Guir (Georges).

A compter du 12 juin 1947, ancienneté reportée au 12 juin 1946.
M. Pecquais (Claude).

A compter du 7 juillet 1947, ancienneté reportée au 7 juillet 1946.
M. Ghiles (Jean).

A compter du 17 mai 1947, ancienneté reportée au 17 mai 1946.
M. Brunati (Louis).

A compter du 13 septembre 1947,
ancienneté reportée au 13 septembre 1946.
M. Mook (Jean-Louis).

A compter du 14 novembre 1947,
ancienneté reportée au 14 novembre 1946.
M. Jung (Jean).

A compter du 18 novembre 1947,
ancienneté reportée au 18 novembre 1946.
M. Riffault (André).

A compter du 3 septembre 1948,
ancienneté reportée au 3 septembre 1947.
M. Maubecq (Georges).

A compter du 27 septembre 1948,

ancienneté reportée au 27 septembre 1947.

M. Jacquot (Maurice).

La durée des services militaires actifs et de guerre à utiliser pour l'avancement ultérieur des fonctionnaires désignés ci-après, est fixée ainsi qu'il suit:

MM.

Escarmant (Jacques), 1 an 2 mois 26 jours.
Favie (Fernand), 1 an 9 mois 29 jours.
Decoux (Jean), 1 an 6 mois 21 jours.
Nier (Georges), 1 an 8 mois 19 jours.
Alacchi (Jules), 1 an 10 mois.
Texeire (Pierre), 2 ans 8 mois 11 jours.
Leveque (Robert), 3 jours.
Oberle (Bernard), 1 an 8 mois 4 jours.
Giraud (Gaston), 1 an 24 jours.
Staffrach (Georges), 1 an 8 mois 4 jours.
Loisele (Jacques), 1 an 10 mois 16 jours.
Bucco (Robert), 1 an 9 mois 29 jours.
Theid (Jean), 2 ans 15 jours.
Durand (Claude), 6 mois 7 jours.
Fitoussi (Alfred), 1 an 3 mois 26 jours.
Delon (René), 1 an 2 mois 21 jours.
Zimmermann (Jean), 7 mois 28 jours.
Tetu (Albert), 2 ans 5 mois 8 jours.
Jubin (Henri), 1 an 24 jours.
Guir (Georges), 1 an 7 mois 11 jours.
Pecquais (Claude), 1 an 7 mois 29 jours.
Ghiles (Jean), 1 an 7 mois 15 jours.
Brunati (Louis), 1 an 4 mois 18 jours.
Mook (Jean-Louis), 1 an 5 mois 23 jours.
Jung (Jean), 1 an 8 mois 11 jours.
Riffault (André), 1 an 4 mois 15 jours.
Maubecq (Georges), 1 an 3 mois 26 jours.
Jacquot (Maurice), 10 mois 5 jours.

Cet arrêté prendra effet pécuniaire, au plus tôt, à la date d'entrée à titre civil à la météorologie de chacun des fonctionnaires titularisés en vertu des dispositions ci-dessus.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 5 juin 1951, M. Rerolle (Jacques), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, a été chargé, pour compter du 1er juin 1951, du service ordinaire des ponts et chaussées du département du Rhône, en remplacement de M. Boulet (Marcel), nommé inspecteur général.

Par arrêté du 5 juin 1951, M. Roques (Clément), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Grenoble, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été chargé, à compter du 1er juillet 1951, des fonctions d'ingénieur en chef, adjoint, pour la 1re section, à l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées du département du Rhône, en remplacement de M. Rerolle, nommé chef du service.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Aufftorisation de recrutement d'un ingénieur contractuel au bureau des recherches géologiques et géophysiques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre du budget et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-195 du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu la loi de finances n° 50-135 du 31 janvier 1950;

Vu le décret n° 1314 du 17 mai 1943 fixant le statut des auxiliaires recrutés sur contrat par le secrétariat d'Etat à la production industrielle;

Vu le décret n° 46-168 du 10 février 1948 portant règlement d'administration publique pour l'organisation d'un centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions des lois et décrets susvisés, le ministre de l'industrie et du commerce est autorisé à pourvoir un emploi d'agent contractuel (ingénieur auxiliaire au bureau des recherches géologiques et géophysiques).

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des mesures de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé au recrutement direct de ces agents qu'après accord du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur du centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics du ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur de l'administration générale du ministère de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 1er juin 1951.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ÉMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
RAYMOND PEYREMEUX.

Agrément d'un générateur d'acétylène.

Par arrêté en date du 7 juin 1951, est agréé sous le n° 205 le générateur d'acétylène « Sauvageau », type C 10 C à contact et à haute pression, construit par les Etablissements Sauvageau, 26, boulevard Richard-Lenoir, à Paris (11e), tel qu'il est défini par les plans et l'état descriptif joints au dossier d'agrément.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 11 juin 1951, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la pédale magnétique, type 836, construite par la Société industrielle de liaisons électriques, 64 *bis*, rue de Monceau, Paris (8e).

Par arrêté en date du 11 juin 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur NWG 7/18 M à rotor à cage, construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils devront être équipés soit:

a) D'entrées de câble conformes au type défini par le plan n° 25-19322 C joint à l'arrêté d'agrément;

b) D'entrées de câble d'un type agréé construites par la Société d'usinage de matériel électrique;

c) D'entrées de câble construites par M. G. Ruau, de l'un des types suivants: CA 15 - CD 45 - CS 35.

Par arrêté en date du 11 juin 1951, est rapporté l'arrêté du 14 juin 1949 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le moteur NWG 7/18 M à rotor à cage, construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort, dont les caractéristiques étaient définies par la notice descriptive et les plans 25-18276 C 25-18278 C.

Les appareils en service antérieurement à la promulgation du présent arrêté pourront demeurer en service.

Par arrêté en date du 11 juin 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur 6 CV 500 V, type EX 15, construit par Brook Motors Ltd, à Huddersfield (Angleterre), dont les caractéristiques sont définies par le plan 1569, modifié par la notice descriptive et le plan 25 755 F, établis par les Houillères du bassin de Lorraine, groupe Sarre et Moselle, à Merlebach (Moselle), joints au présent arrêté.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'une entrée de câble d'un type agréé faisant avec la boîte à bornes un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 11 juin 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur type T D T 280 y, construit par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne dépassera pas 0,5 mm;

2° Ils devront être équipés de la boîte à bornes définie par le plan 28 165 joint à l'arrêté d'agrément ou d'une boîte à bornes d'un type agréé faisant avec la carcasse un joint d'au moins 25 mm de longueur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur du carter;

3° La boîte à bornes, montée sur le moteur, devra être équipée de dispositifs de raccordement d'un type agréé faisant avec la boîte à bornes un joint d'au moins 25 mm de longueur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci.

Par arrêté en date du 11 juin 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Bloc de transformation dans le quartz type G 700 B », construit par les établissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La hauteur du quartz au-dessus des pièces sous tension ne devra en aucun point être inférieure à 150 mm. La vérification devra être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les différents organes constituant les blocs devront être d'un type agréé et répondre aux conditions d'emploi figurant dans leur arrêté d'agrément. Ils devront faire entre eux ou avec la cuve des joints d'au moins 25 mm de largeur et leurs vis de fixation ne devront pas déboucher de l'extérieur à l'intérieur.

Modification à la composition du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 11 avril 1924 portant création de l'office national industriel de l'azote, modifiée par la loi provisoirement applicable du 21 septembre 1941 et par l'ordonnance n° 45-157 du 31 janvier 1945;

Vu les décrets des 30 mai 1925 et 30 juillet 1936 déterminant le fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote;

Vu les arrêtés des 1er juin 1945, 20 octobre 1945, 30 avril 1946, 5 février 1947, 23 janvier 1948, 20 et 29 mai 1948, 5 juin 1948, 26 août 1948, 24 février 1949, 19 mai 1949, 2 décembre 1949, 9 mai et 30 mai 1950,

Arrête:

Article unique. — Par application de l'article 3 de la loi du 11 avril 1924, modifié par l'article 1er de la loi provisoirement applicable du 21 septembre 1941 et par l'article 1er de l'ordonnance n° 45-157 du 31 janvier 1945 et par application de l'article 4 du décret du 30 mai 1925 mis à jour, sont nommés membres du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote, à compter du 1er juin 1951:

1° *Représentants du ministre de l'industrie et du commerce.*

Membre titulaire: M. Fresnay de Coutard, ingénieur général des mines, en remplacement de M. Desrousseaux, directeur des mines et de la sidérurgie.

Membre suppléant: M. Delavesne, ingénieur en chef des mines, en remplacement de M. Fresnay de Coutard, nommé membre titulaire.

2° *Représentants du ministre de l'agriculture.*

Membre titulaire: M. Raymond Braconnier, directeur de l'institut national de la recherche agronomique.

Membre suppléant: M. René Protin, directeur de la production agricole.

3° *Représentants du ministre du travail et de la sécurité sociale.*

Membre titulaire: M. Edouard Lambert, directeur du travail.

Membre suppléant: M. Emile Piton, inspecteur divisionnaire du travail.

4° *Représentants des associations agricoles.*

Membres titulaires:

a) M. Marcel Desmeroux, membre du conseil d'administration de la fédération nationale de coopération.

b) M. Jules Berthonneau, directeur général de la coopérative des agriculteurs du Cher.

Membres suppléants:

a) M. Clément Bardet, vice-président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles et président de la fédération des syndicats du Cantal, nommé en remplacement de M. Robert Mangeart.

b) M. Louis Bideau, secrétaire général adjoint de la fédération des syndicats d'exploitants agricoles et président de la fédération des syndicats d'exploitants des Basses-Pyrénées.

5° *Représentants du personnel de l'office.*

a) Représentants des ingénieurs.

Membre titulaire: M. Robert Guillet.

Membre suppléant: M. Théophile Cambon, en remplacement de M. Raymond Laurière.

b) Représentants des agents de maîtrise.

Membre titulaire: M. Louis Terrancle, en remplacement de M. Joseph Dagou.

Membre suppléant: M. Gaston Loo, en remplacement de M. Xavier Ducasse.

c) Représentants des employés.

Membre titulaire: M. Etienne Corbière, en remplacement de M. Lucien Roudoules.

Membre suppléant: M. Pierre Martin.

Fait à Paris, le 13 juin 1951.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Règlement du marché à terme du café du Havre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 avril 1951, page 3988:

Article 4 (deuxième paragraphe), au lieu de: « ...les conditions de déport sans déclaration, mentionnées à l'article 17... », lire: ...les conditions de déport sans déclaration, mentionnées à l'article 18... ».

Article 10 (avant-dernière ligne), au lieu de: « Les échantillons seront prélevés en commun ou en détail... », lire: « Les échantillons seront prélevés en « commune » ou en détail... ».

Article 11 (deuxième paragraphe), au lieu de: « Les cafés pouvant être livrés seront en provenance de l'Union française, quelles que soient leur espèce botanique ou leur provenance, chaque filière ne devant comporter qu'une espèce et qu'une provenance suivant l'article 13 », lire: « Les cafés pouvant être livrés seront en provenance de l'Union française, quelle que soit leur espèce botanique ou leur provenance, suivant l'article 13, chaque filière ne devant comporter qu'une espèce et qu'une provenance ».

Article 13 (troisième paragraphe), après l'énumération des diverses provenances mettre une virgule et au lieu de: « Tout et autant... », lire: « tout et autant... ».

Article 14, dans le tableau des provenances, au lieu de: « Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française... », lire: « Afrique occidentale française, Guinée, Afrique équatoriale française... ».

Article 20 (deuxième paragraphe), au lieu de: « ...et tout autre événement imprévu dépendant de la volonté des vendeurs... », lire: « ...et tout autre événement imprévu indépendant de la volonté des vendeurs... ».

Mines.

Par arrêté du 5 juin 1951, l'honorariat du grade d'ingénieur des mines a été conféré à M. Paris (Ananie), ingénieur des travaux publics de l'Etat du service des mines de classe exceptionnelle, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 11 mai 1951.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 51-743 du 13 juin 1951 modifiant le décret n° 51-363 du 24 mars 1951 relatif à l'application aux professions agricoles des dispositions du décret n° 50-1029 du 23 août 1950 modifié par le décret n° 51-364 du 24 mars 1951 portant fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi n° 50-205 du 11 février 1950, et notamment les articles 31 et 31 *x* du livre Ier du code du travail, tels qu'ils résultent de ladite loi;

Vu les décrets n° 50-1264 du 9 octobre 1950 et n° 51-363 du 24 mars 1951 relatifs à l'application aux professions agricoles des dispositions du décret n° 50-1029 du 23 août 1950 portant fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti et modifié par le décret n° 51-364 du 24 mars 1951;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les tableaux A et B annexés au décret n° 51-363 du 24 mars 1951 sont remplacés par les tableaux A et B joints au présent décret.

Art. 2. — Les dispositions du présent décret prendront effet à dater du 16 juin 1951.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

TABLEAU A

Polyculture et cultures spécialisées.

(A l'exception, pour ces dernières, de celles faisant l'objet du tableau B.)

SALAIRES annuels minima garantis.	MONTANT journalier de la nourriture et du logement.		ZONES DE SALAIRES CORRESPONDANTES
	Nourriture	Logement.	
francs.	francs.	francs.	
174.000	235	10	Seine, Seine-et-Oise (1re zone).
165.300	223	9,5	Corse (1re zone).
161.280	218	9,5	Rhône (1re zone), Seine-et-Marne, Seine-et-Oise (3e zone).
160.080	216	9,5	Aude (1re zone), Gard (1re zone), Hérault (1re zone), Puy-de-Dôme (1re zone), Pyrénées - Orientales (1re zone).
158.400	213	9	Nord.
156.600	211	9	Bouches-du-Rhône (1re zone), Corse (2e zone).
154.800	209	9	Eure-et-Loir (1re zone), Oise, Pas-de-Calais.
153.120	206	9	Alpes-Maritimes, Eure, Maine-et-Loire (1re zone).
151.440	204	9	Aude (2e zone), Bouches-du-Rhône (2e zone), Gard (2e zone), Hérault (2e zone), Pyrénées - Orientales (2e zone).
149.640	202	8,5	Indre (1re zone), Loir-et-Cher (1re zone), Var.
148.080	200	8,5	Aisne, Calvados, Eure-et-Loir (2e zone), Manche, Marne (1re zone), Orne, Rhône (2e zone), Seine-Inférieure, Somme.
146.400	197	8,5	Aube, Gironde, Loire, Loiret, Haut-Rhin, Yonne.
144.480	195	8,5	Allier, Ardennes, territoire de Belfort, Bouches-du-Rhône (3e zone), Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Dordogne, Finistère, Indre (2e zone), Isère, Loir-et-Cher (2e zone), Haute-Loire, Loire-Inférieure, Nièvre, Saône-et-Loire, Savoie, Vaucluse, Vendée, Vosges.
142.800	192	8	Doubs, Drôme, Jura, Maine-et-Loire (2e zone), Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Deux-Sèvres, Haute-Vienne.
141.000	190	8	Basses-Alpes, Aveyron, Cantal, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher (3e zone), Marne (2e zone), Morbihan, Puy-de-Dôme (2e zone), Sarthe, Tarn.
139.200	188	8	Hautes-Alpes, Charente, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Indre (3e zone), Lot (1re zone), Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Vienne.
137.520	186	8	Gers, Lozère, Haute-Savoie.
136.200	183	8	Autres départements ou zones.

TABLEAU B

Cultures spécialisées comportant un taux d'abattement particulier.

SALAIRES annuels minima garantis.	MONTANT journalier de la nourriture et du logement.		ZONES DE SALAIRES CORRESPONDANTES
	Nourriture	Logement.	
francs.	francs.	francs.	
167.040	225	9,5	Calvados (1re zone) (toutes cultures spécialisées), Seine-et-Oise (2e zone) (toutes cultures spécialisées à l'exception des centres d'entraînement, champs de courses, cynodromes, entreprises paysagistes, gardiennage de parcs, qui bénéficient du salaire minimum prévu pour la 1re zone).
165.300	223	9,5	Morbihan (1re zone) (jardinage, cultures maraîchères, horticulture), Moselle (1re zone) (toutes cultures spécialisées).
163.560	221	9,5	Isère (1re zone) (toutes cultures spécialisées).
161.280	218	9,5	Calvados (2e zone) (toutes cultures spécialisées), Morbihan (2e zone) (jardinage, cultures maraîchères, horticulture), Haut-Rhin (1re zone) (horticulture, pépinières, cultures maraîchères, jardinage).
160.080	216	9,5	Haute-Garonne (1re zone) (toutes cultures spécialisées), Gironde (cultures maraîchères, horticulture, pépinières, arboriculture, cressiculture, jardinage, champs de courses), Moselle (2e zone) (toutes cultures spécialisées), Haute-Vienne (horticulture, cultures maraîchères, pépinières, jardinage).
158.400	213	9	Calvados (3e zone) (toutes cultures spécialisées), Dordogne (1re zone) (horticulture, haras, centres d'entraînement, champs de courses, gardiennage de chasse, entreprises à caractère spécial), Bas-Rhin (1re zone) (horticulture, pépinières, cultures maraîchères, jardinage, champignonnières), Saône-et-Loire (1re zone) (jardinage, pépinières).
156.600	211	9	Indre-et-Loire (zone 1) (pépinières, entreprises paysagistes, horticulture, arboriculture), Isère (2e zone) (toutes cultures spécialisées).
154.800	209	9	Allier (toutes cultures spécialisées), Aube (pépinières, cultures maraîchères, horticulture), Calvados (4e zone) (toutes cultures spécialisées), Cantal (horticulture, pépinières, arboriculture, cultures maraîchères), Corrèze (1re zone) (toutes cultures spécialisées), Dordogne (2e zone) (horticulture, haras, centres d'entraînement, champs de courses, gardiennage de chasse, entreprises à caractère spécial), Doubs (1re zone) (cultures maraîchères, horticulture, pépinières, arboriculture, jardinage), Jura (pépinières, jardinage), Haute-Loire (1re zone) (toutes cultures spécialisées), Loiret (horticulture, cultures maraîchères, pépinières, arboriculture, entreprises paysagistes), Morbihan (3e zone) (jardinage, cultures maraîchères, horticulture), Saône-et-Loire (2e zone) (jardinage, pépinières).
153.120	206	9	Morbihan (4e zone) (jardinage, cultures maraîchères, horticulture), Moselle (3e zone) (toutes cultures spécialisées), Haut-Rhin (2e zone) (horticulture, pépinières, cultures maraîchères, jardinage).

SALAIRES annuels minima garantis.	MONTANT journalier de la nourriture et du logement.		ZONES DE SALAIRES CORRESPONDANTES
	Nourriture	Logement.	
francs.	francs.	francs.	
151.440	204	9	Calvados (5e zone) (toutes cultures spécialisées), Ille-et-Vilaine (toutes cultures spécialisées), Indre-et-Loire (zone II) (pépinières, entreprises paysagistes, horticulture, arboriculture), Indre-et-Loire (1re zone) (propriétés privées), Isère (3e zone) (toutes cultures spécialisées), Loire-Inférieure (toutes cultures spécialisées), Mayenne (1re zone) (horticulture, pépinières), Sarthe (1re zone) (horticulture, pépinières, cultures maraîchères).
149.640	202	8,5	Loir-et-Cher (zone urbaine) (toutes cultures spécialisées), Haute-Loire (2e zone) (toutes cultures spécialisées), Bas-Rhin (2e zone) (horticulture, pépinières, cultures maraîchères, jardinage, champignonnières).
148.080	200	8,5	Corrèze (2e zone) (toutes cultures spécialisées), Dordogne (3e zone) (horticulture, haras, centre d'entraînement, champs de courses, gardiennage de chasse, entreprises à caractère spécial), Doubs (2e zone) (cultures maraîchères, horticulture, pépinières, arboriculture, jardinage), Saône-et-Loire (3e zone) (jardinage, pépinières).
146.400	197	8,5	Creuse (toutes cultures spécialisées), Mayenne (2e zone) (horticulture, pépinières), Morbihan (5e zone) (jardinage, cultures maraîchères, horticulture), Moselle (1e zone) (toutes cultures spécialisées), Basses-Pyrénées (1re zone) (toutes cultures spécialisées), Haute-Saône (1re zone) (toutes cultures spécialisées), Sarthe (2e zone) (horticulture, pépinières, cultures maraîchères).
144.480	195	8,5	Haute-Garonne (2e zone) (toutes cultures spécialisées), Indre-et-Loire (2e zone) (propriétés privées).
142.800	192	8	Charente (champignonnières), Haute-Loire (3e zone) (toutes cultures spécialisées), Basses-Pyrénées (2e zone) (toutes cultures spécialisées).
141.000	190	8	Doubs (3e zone) (cultures maraîchères, horticulture, pépinières, arboriculture, jardinage), Loir-et-Cher (zone rurale) (toutes cultures spécialisées).
139.200	188	8	Ain (toutes cultures spécialisées), Basses-Pyrénées (3e zone) (toutes cultures spécialisées), Haute-Saône (2e zone) (toutes cultures spécialisées).
137.520	186	8	Sarthe (3e zone) (horticulture, pépinières, cultures maraîchères).

Eaux et forêts.

Additif du 10 mai 1951 à l'arrêté du 10 avril 1951 portant nominations à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts (*Journal officiel* du 20 mai 1951, p. 5202):

M. Sequer (Hubert-Jean-Marie), candidat civil, à Chalindrey (Haute-Marne), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Saint-Hubert (Moselle), maison forestière de l'Abbaye, triage n° 32, inspection des eaux et forêts de Metz.

M. Kerfourn (Albert-Guillaume), candidat civil, à Cerisy-la-Forêt (Manche), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Quevillon (Seine-Inférieure), maison forestière de Mare-Grand Camp, triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Rouen.

M. Charun (Robert-Marcel), candidat civil, à Fort-Lamothe-Lyon (Rhône), C. R. T./8, détachement B. R. R., est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Reallon (Hautes-Alpes), triage n° 44, inspection des eaux et forêts d'Embrun.

M. Allegre (Maurice-Henri-Edouard), candidat civil, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), rue du Rhône, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Rovon (Isère), triage n° 91, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest.

Par arrêté en date du 19 mai 1951:

M. Beyssier (Louis), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon à Chadenet (Lozère), maison forestière de la Louvière, triage n° 75, inspection des eaux et forêts de Mende-Ouest, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Dourbies (Gard), brigade n° 9, inspection des eaux et forêts de Nîmes-Sud.

M. Camatte (Justin), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon à Auriol (Bouches-du-Rhône), triage n° 51, inspection des eaux et forêts d'Aix-en-Provence, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à la Motte-du-Caire (Basses-Alpes), maison forestière de Beauséjour, brigade n° 14, inspection des eaux et forêts de Sisteron.

M. Viron (Marie), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon à la Demie (Haute-Saône), triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Vesoul, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Conflans-sur-Lanterne (Haute-Saône), brigade n° 32, inspection des eaux et forêts de Luxeuil.

M. Bacher (Willy), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon à Hohwald (Bas-Rhin), maison forestière de Melkereifelsen, triage n° 175, inspection des eaux et forêts d'Obernai, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Wasselonne (Bas-Rhin), brigade n° 26, inspection des eaux et forêts de Saverne.

M. Ringelé (Louis), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon à Largitzen (Haut-Rhin), triage n° 146, inspection des eaux et forêts de Mulhouse, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Xonrupt (Vosges), établissement de pisciculture, brigade n° 61, service de la pêche.

M. Tuaillon (René), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon à Bassigney (Haute-Saône), triage n° 128, inspection des eaux et forêts de Luxeuil, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Lanitresse (Doubs), brigade n° 14, inspection des eaux et forêts de Besançon-Est.

M. Thomassey (Noël), agent technique des eaux et forêts de 6e échelon à Tannay (Nièvre), triage n° 69, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Chissey-les-Mâcon (Saône-et-Loire), maison forestière de Mortain, brigade n° 17, inspection des eaux et forêts de Mâcon.

M. Guilleminot (François), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon à Arces (Yonne), triage n° 54, inspection des eaux et forêts de Sens, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Orléans (Loiret), brigade n° 20, service de la pêche.

M. Delmont (Aubin), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon à Lançon (Ardennes), triage n° 66, inspection des eaux et forêts de Mézières, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Lisle-en-Barrois (Meuse), maison forestière de Bois-Richard, brigade n° 1, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc.

M. Rodon (Louis), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon à Bracon (Jura), maison forestière de Plaisance, triage n° 55, inspection des eaux et forêts de Poligny, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Artemare (Ain), brigade n° 29, inspection des eaux et forêts de Lyon.

M. Heureaux (Marc), agent technique des eaux et forêts de 6e échelon à Courson-les-Carrières (Yonne), triage n° 72, inspection des eaux et forêts d'Avallon, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Tulle (Corrèze), brigade n° 4, inspection des eaux et forêts de Tulle.

M. Roca (Marcel), agent technique des eaux et forêts de 6e échelon à Ceyreste (Bouches-du-Rhône), triage n° 59, inspection des eaux et forêts d'Aix, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Rumilly (Haute-Savoie), brigade n° 3, inspection des eaux et forêts d'Annecy.

M. Picard (Fernand), agent technique des eaux et forêts de 6e échelon à Courcelles-sur-Blaise (Haute-Marne), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Joinville, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Saint-Etienne (Loire), brigade n° 34, service de la pêche.

M. Pouliquen (Edouard), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon à Hasnon (Nord), maison forestière de Grand-Bray, triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Valenciennes, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Brénod (Ain), brigade n° 8, inspection des eaux et forêts de Nantua.

M. Pourchet (Théophile), agent technique des eaux et forêts de 6e échelon, à Vaux et Chantegrue (Doubs), triage n° 131, inspection des eaux et forêts de Pontarlier, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Notre-Dame-de-Briançon (Savoie), brigade n° 26, inspection des eaux et forêts de Moustiers-Tarentaise.

M. Renault (Robert), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon à Toury (Loir-et-Cher), maison forestière de Thoury, triage n° 42, inspection des eaux et forêts de Blois, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Sentein (Ariège), brigade n° 13, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons.

M. Kieffer (André), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon à Mont-les-Lamarche (Vosges), triage n° 86, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Sud, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Toulouse (Haute-Garonne), brigade n° 31, service de la pêche.

M. Deschamps (Jules), agent technique des eaux et forêts de 4e échelon à Paucourt (Loiret), maison forestière de Puy-la-Laude, triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Lorris, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Lacaune (Tarn), brigade n° 2, inspection des eaux et forêts de Castres.

M. Seube (Eloi), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon à Allogny (Cher), maison forestière des Rioux, triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Bourges, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Lus-Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées), brigade n° 36, inspection de restauration des terrains en montagne.

M. Visage (Robert), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon à Sainte-Gauburge (Orne), maison forestière de Francheville, triage n° 10, inspection des eaux et forêts d'Alençon, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Solenzara (Corse), brigade n° 15, inspection des eaux et forêts de Bastia.

M. Lauret (Valentin), agent technique des eaux et forêts de 2e échelon à Saint-Denis (Réunion), est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Saint-Benoît (Réunion), maison forestière de Saint-Benoît, brigade n° 2, inspection des eaux et forêts de la Réunion.

M. Daly (Jean), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon à Saugues (Haute-Loire), triage n° 31, inspection des eaux et forêts du Puy, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Evisa (Corse), maison forestière d'Aitone, brigade n° 5, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio.

M. Greder (Paul), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon à Linthal (Haut-Rhin), maison forestière de Schmelzrunz, triage n° 76, inspection des eaux et forêts de Guebwiller, est nommé chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Galeria (Corse), brigade n° 6, inspection des eaux et forêts de Bastia.

Par arrêté en date du 25 mai 1951, M. Guillot (Joseph), agent technique des eaux et forêts à Marlot (Eure), triage n° 55, inspection des eaux et forêts d'Evreux, est révoqué de ses fonctions, sans pension.

Par arrêté en date du 25 mai 1951, M. Piron (René), agent technique des eaux et forêts à Clairegoutte (Haute-Saône), est exclu de ses fonctions, en application des dispositions de l'article 61 du statut général des fonctionnaires, pour une durée de six mois.

Par arrêté en date du 25 mai 1951, M. Jacquot (Gérard-Del-Gustave), agent technique des eaux et forêts en disponibilité, est réintégré d'office dans les cadres de l'administration des eaux et forêts à compter du 1er juin 1951 et nommé à Menil-sur-Belvitte (Vosges), triage n° 172, inspection des eaux et forêts de Raon-l'Etape.

Par arrêté en date du 25 mai 1951, l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Marchi (Charles-Philippe), à Paris (17e), 6, avenue de la Porte-Pouchet, nommé à Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), maison forestière de la Villie, triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, non acceptant.

Par arrêté en date du 25 mai 1951:

L'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 (additif du 10 février 1951) est modifié en ce qui concerne l'affectation de M. Borel (Max).

M. Borel (Max) est affecté à Vivières (Aisne), maison forestière du Rond-de-la-Reine, triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterets.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-744 du 13 juin 1951 portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 50-205 du 11 février 1950, et notamment l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail, tel qu'il résulte de ladite loi;

Vu le décret n° 50-1029 du 23 août 1950, modifié par le décret n° 51-364 du 24 mars 1951, portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti;

Vu l'avis émis par la commission supérieure des conventions collectives;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 23 août 1950, modifié par le décret du 24 mars 1951, portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti, est modifié comme suit:

« En application de l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail, prévoyant la fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti, les travailleurs de l'un ou de l'autre sexe, à l'exception de ceux qui sont liés à leur employeur par un contrat d'apprentissage, âgés de dix-huit ans révolus et d'aptitude physique normale, qui percevront un salaire horaire inférieur à 75,25 F, recevront de leur employeur un complément calculé de façon à porter le salaire horaire à ce chiffre.

« Ce chiffre est porté à 87 F pour la première zone de la région parisienne ».

Art. 2. — Le chiffre de 75,25 F fixé par l'article 1er ci-dessus est applicable dans les zones dans lesquelles les salaires, aux termes des arrêtés maintenus temporairement en vigueur par l'article 2 de la loi susvisée du 11 février 1950 subissent, par rapport aux salaires de la première zone de la région parisienne, définie par l'annexe à l'arrêté du 21 juin 1945 modifié, un abattement égal ou supérieur à 18 p. 100.

Pour les autres zones, le chiffre de 87 F pour la première zone de la région parisienne subit des abattements égaux aux trois-quarts de ceux qui résultent des arrêtés maintenus temporairement en vigueur par l'article 2 de la loi susvisée du 11 février 1950.

Art. 3. — Les employeurs qui auront versé des salaires inférieurs aux minima ci-dessus fixés seront passibles des peines prévues à l'article 31 *z* (*b*), du livre Ier du code du travail.

Art. 4. — Les dispositions du présent décret entreront en vigueur à partir du 16 juin 1951.

Art. 5. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture, le ministre de la marine marchande et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la marine marchande,
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Désignation de membres du conseil supérieur de la mutualité.

Par arrêté du 7 juin 1951, sont désignés en qualité de membres du conseil supérieur de la mutualité:

a) *Au titre de représentants du ministre du travail et de la sécurité sociale.*

Le directeur du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale.

M. Laroque, conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale.

M. Netter, directeur adjoint à la direction générale de la sécurité sociale.

b) *Au titre de personnes connues pour leurs travaux sur les questions de prévoyance sociale.*

M. Morice, député.

M. Tessier, président de l'union nationale des sociétés mutualistes familiales et sociales.

M. Degas, directeur général des services de la fédération nationale de la mutualité française.

c) *Au titre de membre agrégé de l'institut des actuaires français.*

M. Dubois.

Désignation de membres de la section permanente du conseil supérieur de la mutualité.

Par arrêté du 7 juin 1951, sont désignés, en qualité de membres de la section permanente du conseil supérieur de la mutualité:

M. Laroque, conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale.

M. Delépine, conseiller d'Etat.

M. Degas, directeur général des services de la fédération nationale de la mutualité française.

Circulaire du 13 juin 1951 relative à l'application du décret n° 51-744 du 13 juin 1951 portant fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à Messieurs les préfets, les inspecteurs divisionnaires du travail et de la main-d'œuvre, les directeurs départementaux du travail et de la main-d'œuvre, les ingénieurs en chef des mines, les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, les ingénieurs en chef des circonscriptions électriques.

Le décret n° 51-744 du 13 juin 1951 apporte, en ce qui concerne les abattements de zone au regard du salaire minimum garanti, des modifications au décret du 23 août 1950, modifié par le décret du 21 mars 1951, portant fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti.

Ce décret a pour objet de faire bénéficier les salariés des localités situées dans les zones comprises entre 20 p. 100 et 0 p. 100 d'abattement, telles qu'elles ont été déterminées par les arrêtés maintenus temporairement en vigueur par l'article 2 de la loi du 11 février 1950, d'avantages analogues à ceux dont ont bénéficié, en application du décret du 23 août 1950 modifié, les salariés des zones dont l'abattement est supérieur à 15 p. 100.

Cet avantage comportait, pour les salariés de la zone subissant, aux termes des arrêtés maintenus provisoirement en vigueur, un abattement de 20 p. 100, une réduction de 25 p. 100 de cet abattement, puisque, depuis le 1er avril 1951, l'écart maximum entre les zones pour le salaire minimum garanti ne peut être supérieur à 15 p. 100.

Le nouveau décret applique cette réduction de 25 p. 100 aux autres zones, c'est-à-dire à celles qui subissaient, en application du décret du 23 août 1950 et avant la modification dudit décret, un abattement égal ou inférieur à 18 p. 100.

Pour un abattement égal à 18 p. 100, le nouvel abattement ne peut donc être supérieur à 13,50 p. 100, ce qui porte le salaire minimum garanti de 74 F à 75,25 F.

Pour les autres zones, le salaire minimum garanti est obtenu en faisant subir au chiffre de 87 F applicable dans la première zone de la région parisienne, des abattements égaux aux trois quarts de ceux qui résultent des arrêtés maintenus temporairement en vigueur.

Le tableau ci-dessous indique, en regard des taux d'abattement résultant desdits arrêtés, les taux d'abattement résultant du nouveau décret, pour la détermination du salaire minimum garanti, ainsi que le taux de ce salaire.

TAUX D'ABATTEMENT des zones résultant des arrêtés temporairement maintenus en vigueur.	TAUX D'ABATTEMENT des zones résultant du nouveau décret.	TAUX HORAIRE du salaire minimum garanti.
20	13,50	75,25
18	13,50	75,25
17	12,75	75,90
15	11,25	77,20
13	9,75	78,50
12	9	79,20
10	7,50	80,50
8	6	81,80
7	5,25	82,45
5	3,75	83,75
1	0,75	86,35
0	0	87

Ces nouveaux taux sont applicables à partir du 16 juin 1951.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire et me tenir informé des difficultés que soulèverait l'application du décret dans votre département.

PAUL BACON.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Création d'un fonds de réserve au budget annexe de l'école africaine de médecine et de pharmacie.

Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget,

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, notamment en son article 267;

Vu le décret du 11 août 1944, instituant une école africaine de médecine et de pharmacie;

Vu l'arrêté ministériel en date du 14 août 1944 portant organisation et fonctionnement de l'école africaine de médecine et de pharmacie;

Vu la loi du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites Grands Conseils,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour compter du 1er janvier 1951, il est institué un fonds de réserve au budget de l'école africaine de médecine et de pharmacie, budget annexe au budget général de l'Afrique occidentale française.

Art. 2. — Ce fonds sera alimenté par les excédents de recettes du budget de l'école africaine de médecine et de pharmacie constatées en fin de chaque exercice.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 25 mai 1951.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 30 mai 1951, M. Barou (Joseph), administrateur en chef de la France d'outre-mer, chef du service fédéral du plan à Brazzaville, est placé dans la position de mission en France, à compter du 19 mars 1951 et jusqu'au 19 avril 1951, afin de participer aux entretiens relatifs à la revision du plan d'équipement de la fédération.

Par arrêté en date du 6 juin 1951, M. Vendenboomgaërde (Joseph), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission en France, à compter du 15 mai et jusqu'au 26 mai 1951, afin d'effectuer une mission d'information dans la métropole.

Administration générale.

Par arrêté en date du 5 juin 1951, est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Pravaz (Yves-Gabriel), rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté en date du 5 juin 1951, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, à compter du 24 juin 1951, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge: M. Terrasse (Robert-Eugène), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer.

Contrôle financier de l'Afrique équatoriale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre mer en date du 6 juin 1951, M. Roux, directeur du contrôle financier de l'Afrique équatoriale française, est placé en position de mission en France, pour une période maximum de trois mois, à compter du 19 mars 1950, pour examiner avec la direction du budget du ministère des finances diverses questions intéressant le programme d'équipement de l'Afrique équatoriale française.

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 juin 1951, M. Le Ray (Jean), inspecteur principal de 1re classe des eaux et forêts outre-mer, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période de trois ans, à compter du 14 mai 1951.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 6 juin 1951, M. Jeannin (Albert), vétérinaire inspecteur en chef, chef de service, du cadre de l'élevage et des industries animales outre-mer, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, est réintégré dans le cadre général de l'élevage et des industries animales outre-mer à compter du 15 juillet 1951.

Magistrature.

Par arrêté du 30 mai 1951, M. Boni (Alphonse), procureur de la République de 3e classe de Ziguinchor, est maintenu dans la position de mission en France pour une nouvelle période de trois mois, à compter du 16 mai 1950, pour servir au secrétariat d'Etat de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 30 mai 1951, M. Boni (Alphonse), procureur de la République de 3e classe de Ziguinchor, est maintenu dans la position de mission en France pour la période du 16 août au 2 octobre 1950, pour servir au secrétariat d'Etat de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 30 mai 1951, M. Giaccobi, procureur général près la cour d'appel de Brazzaville, chef du service judiciaire de l'Afrique équatoriale française, est placé en position de mission au ministère de la France d'outre-mer, pour la période du 7 mars au 3 avril 1951, en vue de l'examen de question intéressant l'organisation de la justice en Afrique équatoriale française.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 8 juin 1951, a été acceptée, à compter du 1er juillet 1951, la démission de Mme Verheggen et Mlle Bourgeois, dames sténodactylographes, précédemment en disponibilité pour convenances personnelles.

Services extérieurs.

Par arrêté du 31 mai 1951, a été mutée à Rennes: Mlle Morin, inspecteur principal au Mans.

Par arrêtés du 6 juin 1951:

A été reportée du 11 juin 1951 au 17 décembre 1951 la date d'admission à la retraite de M. Corlay, receveur de 1re classe à Lannion.

A été réintégré, à compter du 7 juin 1951, et maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, en vue de son affectation à Médéa (Alger): M. Plançonneau, receveur de 2e classe, précédemment en congé de longue durée.

Par arrêtés du 8 juin 1951:

A été nommé inspecteur principal à Guéret-télécommunications et titularisé dans le grade correspondant: M. Reserval, chef de section des services administratifs à Poitiers-services télégraphiques et téléphoniques.

Ont été mutés, les inspecteurs principaux désignés ci-après:

A Paris-ligne de l'Ouest: M. Corazzini, de Paris-ligne du Sud-Est.

A Paris-ligne du Sud-Est: M. Mallet, de Paris-ligne de l'Ouest.

A Châlons-sur-Marne, direction départementale: M. Lacorre, de Chaumont.

A été réintégré, à compter du 7 juin 1951, à Paris-centre national d'études des télécommunications: M. Voge, ingénieur, précédemment en congé de longue durée.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Modification à l'arrêté du 16 février 1948 fixant les conditions d'application de l'article 10 de la loi du 18 juillet 1924 remise en vigueur par la loi du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés et les textes subséquents.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 18 juillet 1924 modifiée réservant des emplois aux militaires des armées de terre, de l'air et de mer engagés, rengagés, commissionnés ou appartenant au cadre de maistrance;

Vu l'article 10 de cette loi;

Vu la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 remettant en vigueur la législation sur les emplois réservés et les lois des 2 août 1949 et 19 août 1950 qui l'ont prorogée;

Vu le décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 26 octobre 1946 et les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu l'arrêté interministériel du 16 février 1948 fixant le décompte des points à attribuer aux candidats anciens militaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté interministériel du 16 février 1948 visé ci-dessus est abrogé et remplacé par le texte ci-après:

Pour l'application de l'article 10 de la loi du 18 juillet 1924, les militaires de carrière sont classés en tenant compte:

De la durée de leurs services effectifs, sans toutefois que ceux-ci puissent être comptés pour plus de quinze ans;

Des services qu'ils ont effectués soit comme caporal, brigadier, caporal-chef, brigadier-chef ou quartier-maître, soit comme sous-officier ou officier marinier engagé ou rengagé, soit comme sous-officier de carrière ou officier marinier du cadre de maistrance;

Des enfants à leur charge ouvrant droit aux allocations familiales ou à l'allocation de salaire unique;

Des notes obtenues aux examens;

Des campagnes, des décorations et des citations, quelle que soit l'époque à laquelle elles ont été effectuées, méritées ou accordées.

Pour l'application de ces dispositions, il conviendra de se conformer aux prescriptions suivantes:

NOMBRE DE POINTS A ATTRIBUER A CHAQUE CANDIDAT

I. — *Ancienneté de service.*

Pour l'ancienneté de service (tout mois commencé est compté comme fait): un point par mois jusqu'à quinze ans (maximum: cent quatre-vingts points).

Les services des militaires en activité sont arrêtés au dernier jour du trimestre au cours duquel la demande a été déposée.

II. — *Majorations militaires.*

A. — Suivant la catégorie à laquelle appartient l'intéressé au moment où ses services sont arrêtés.

CATÉGORIES	DURÉE des services.	MAJORATIONS
Caporaux, brigadiers, caporaux-chefs, brigadiers-chefs.	De 0 à 5 ans..	10 points.
	De 5 à 10 ans..	20 points.
	De 10 à 15 ans..	30 points.
Quartiers-maîtres, sous-officiers engagés ou rengagés.	De 0 à 5 ans..	30 points.
	De 5 à 10 ans..	40 points.
	De 10 à 15 ans..	50 points.
Officiers mariniers engagés, rengagés ou du cadre de maistrance et sous-officiers de carrière.	De 0 à 10 ans..	50 points.
	De 10 à 15 ans..	80 points.

B. — Campagnes.

Un point par année de campagne ou de bonification pour services aériens.

Un demi-point pour six mois de campagne ou de bonification pour services aériens.

Un quart de point pour trois mois de campagne ou de bonification pour services aériens.

Les fractions inférieures à un quart de point sont négligées.

Le calcul des bonifications acquises au titre des campagnes et des services aériens, servant de base aux majorations de points, est effectué conformément aux articles 12, 13 et 14 de la loi du 20 septembre 1948 et aux textes d'application desdits articles.

C. — Décorations et citations.

Légion d'honneur: dix points.
Médaille militaire: cinq points.
Croix de la Libération: dix points.
Médaille de la Résistance avec rosette: trois points.
Médaille de la Résistance: deux points.

D. — Croix de guerre et citations (guerre 1914-1919, guerre 1939-1945 et T. O. E.).

Croix de guerre avec palme (citation à l'ordre de l'armée : cinq points.
Croix de guerre avec étoile de vermeil (citation à l'ordre du corps d'armée) : quatre points.
Croix de guerre avec étoile d'argent (citation à l'ordre de la division) : trois points.
Croix de guerre avec étoile de bronze (citation à l'ordre de la brigade) : deux points.
Croix de guerre avec étoile de bronze (citation à l'ordre du régiment ou du bataillon) : un point.

Les décorations et citations obtenues après quinze ans doivent être comptées.

E. — Brevets

Cinq points par brevet ouvrant droit à l'échelle de solde n° 3.
Dix points par brevet ou titre ouvrant droit à l'échelle de solde n° 4.

III. — *Majorations pour enfants.*

Cinq points pour chaque enfant ouvrant droit aux allocations familiales ou à l'allocation de salaire unique.

IV. — *Aptitude professionnelle.*

Total des points obtenus par le candidat aux épreuves de l'examen.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté seront applicables aux candidatures déposées postérieurement au 15 novembre 1949.

Art. 3. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mai 1951.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation :
Le directeur des pensions et des services médicaux,
FERNAND PERRIES.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté en date du 6 juin 1951, M. Robinet (Louis), directeur adjoint de 1re classe de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé directeur adjoint à l'échelon exceptionnel, à compter du 1er janvier 1948.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Suspension d'autorisation d'exploiter des sources thermales dans le département de l'Ardèche.

Par arrêtés en date du 6 juin 1951, les autorisations d'exploiter les sources d'eaux minérales « L'Incomparable », « Duchesse » et « Charmeuse », situées sur le territoire de la commune de Vals-les-Bains (Ardèche), ont été suspendues.

Administration centrale.

Par arrêté du 24 mai 1951, M. Nemo (André), secrétaire d'administration à l'administration centrale, est maintenu, sur sa demande, en disponibilité pour études présentant un intérêt général, pour une période de deux ans, à compter du 6 octobre 1949.
Dans cette position, l'intéressé ne percevra aucun traitement et cessera de bénéficier de ses droits d'avancement et à la retraite.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 5 juin 1951, M. le docteur Maleval, médecin des dispensaires antituberculeux des Pyrénées-Orientales, est chargé des fonctions de médecin directeur du sanatorium du Carbet, à la Martinique (poste créé).

Par arrêté en date du 7 juin 1951, M. le docteur Helias, médecin adjoint faisant fonction de médecin directeur du sanatorium de Précure de Grandcharmont (Doubs), est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une durée d'un an, à compter du 18 juin 1951.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Erratum

au compte rendu in extenso *de la* 2e *séance du* 22 *mai* 1951.

COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX EN MATIÈRE DE CONTRAT DE TRAVAIL (L. 3199).

Page 5705, 2e colonne, article 1er,

Rétablir ainsi le premier alinéa de cet article :

« *Art.* 1er. — L'article 5 (§§ 1° et 2°) de la loi du 12 juillet 1905 est abrogé et remplacé par le texte suivant :... ».

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, pour l'année 1951, le

REPERTOIRE PERMANENT DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE
(10e édition).

Cet ouvrage, broché, de 220 pages, format 12,5 × 18, comprend :

Les renseignements concernant les attributions des directions, services et bureaux des ministères, ainsi que leur adresse accompagnée des numéros d'appel téléphonique ;

La table alphabétique des services ;

La table alphabétique des noms des fonctionnaires mentionnés dans le répertoire, d'après les nominations parues au *Journal officiel* jusqu'au 1er mai 1951.

En outre, les abonnés au **REPERTOIRE PERMANENT DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE** sont assurés de recevoir, sous fascicule séparé, la liste des cabinets ministériels avec leur composition, ainsi que, éventuellement, les suppléments que d'importantes modifications rendraient nécessaires (changement de gouvernement, nouvelle structure des services, etc.).

Cet ouvrage est indispensable à toutes les personnes que leur activité, sur le plan officiel ou privé, oblige à entretenir des contacts avec les services de l'administration.

Le **REPERTOIRE PERMANENT DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE** est en vente au prix de **300** francs, à *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et expédié franco de port et d'emballage dès réception de la commande accompagnée de son montant (versement au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'oignons à fleurs.

Les dispositions de l'avis aux importateurs d'oignons à fleurs publié au *Journal officiel* du 14 juillet 1950 sont abrogées.
Les personnes désireuses d'importer des bulbes, tubercules, oignons, griffes et rhizomes de plantes à fleurs ou à feuillages à l'état de repos et des griffes d'asperges, au bénéfice du droit réduit à la position 61 A du tarif, sont tenues de se conformer aux prescriptions de l'arrêté du 12 juin 1951 fixant les conditions d'admission de ces produits en réduction de droits.

Il est précisé à ce sujet que:

1° Le contingent tarifaire de 35.000 quintaux inscrit au tarif est valable pour toutes importations, quels que soient le pays d'origine, l'espèce et la variété du produit importé;

2° Les importations effectuées en provenance des pays autres que ceux faisant partie de l'O. E. C. E., astreintes par conséquent à la formalité de la licence, sont assujetties à la même procédure en vue de l'application du droit réduit. L'attestation du ministère de l'agriculture, délivrée dans les conditions fixées par l'arrêté précité, devra dès lors être jointe à la licence;

3° En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 juin 1951, il est réservé un contingent de 1.000 quintaux à l'Algérie et un contingent de 50 quintaux à chacun des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) pour la période s'étendant du 1er juillet 1951 au 30 juin 1952;

4° Les importateurs ont, en outre, à se conformer aux prescriptions phytosanitaires édictées par l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur le contrôle phytosanitaire des produits importés et les arrêtés d'application des 18 juin 1948 et 1er décembre 1949 sur l'organisation du contrôle sanitaire des végétaux à l'importation et l'arrêté du 19 novembre 1948 relatif à l'importation et au transit des plantes ou parties de plantes;

5° Les demandes présentées par les agents horticoles pour le compte de tierces personnes devront comporter au verso la liste des bénéficiaires réels, ainsi qu'il est prévu dans l'arrêté du 12 juin 1951.

Enfin, les importateurs de produits visés à la position 61 A du tarif des douanes sont invités à joindre à leur demande toutes indications relatives au tonnage des importations réalisées à dater du 1er juillet 1950.

Avis aux exportateurs de farine vers l'Espagne.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 8.100 tonnes de farine de froment est ouvert à l'exportation à destination de l'Espagne.

Cette exportation est subordonnée à l'importation compensatrice de 9.000 tonnes de blé étranger.

Les intéressés devront déposer leurs demandes d'autorisation d'exportation avant le 20 juin 1951 inclus, à dix-huit heures, au ministère de l'agriculture (service des relations extérieures, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e). A partir de cette date, ces demandes feront l'objet d'un examen simultané. Elles devront être accompagnées, sous peine de rejet, de la photocopie de la licence d'importation délivrée par le gouvernement espagnol et de la photocopie du contrat passé entre l'exportateur français et l'importateur espagnol.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hollande.

(Reliquats sur appel d'offres.)

Les importateurs sont informés que certains contingents d'importation de produits originaires et en provenance de Hollande, mis en répartition selon la procédure des appels d'offres par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 2 mars 1951, présentent des reliquats disponibles.

Ces contingents sont les suivants:

Numéro de poste.	
172	Matériel de chauffage et de cuisine.
208	Appareils électroacoustiques.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation imputables sur ces reliquats, établies en six exemplaires sur formules modèle A.C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et elles seront délivrées au fur et à mesure de leur présentation, dans la limite des contingents disponibles.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'oranges et de pamplemousses originaires et en provenance du Liban.

(Poste 8 « Divers » du programme d'achats 1951, *Journal officiel* du 31 décembre 1950.)

Les importateurs sont informés que le contingent d'oranges et de pamplemousses originaires et en provenance du Liban, ouvert à l'importation par avis publié au *Journal officiel* du 16 mai 1951, est épuisé.

En conséquence, aucune demande d'autorisation d'importation ne peut être déposée à l'Office des changes jusqu'à nouvel ordre.

Avis aux importateurs de citrons originaires et en provenance du Liban.

(Poste 8 « Divers » du programme d'achats 1951, *Journal officiel* du 31 décembre 1950.)

Les importateurs sont informés que le contingent de citrons originaires et en provenance du Liban, ouvert à l'importation par avis publié au *Journal officiel* du 16 mai 1951, est épuisé.

En conséquence, aucune demande d'autorisation d'importation ne peut être déposée à l'Office des changes jusqu'à nouvel ordre.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à deux vacances d'emplois au Conservatoire national de musique.

Sont déclarés vacants au Conservatoire national de musique, à la date du 1er octobre 1951: un emploi de professeur de piano et un emploi de professeur d'alto.

Les candidatures seront reçues à la direction générale des arts et des lettres, 53-55, rue Saint-Dominique, Paris (7e) jusqu'au 29 juin 1951 inclus.

Les candidats devront fournir un dossier comprenant:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance;
3° Un extrait de casier judiciaire;
4° Une notice de renseignements indiquant leurs nom, prénoms, adresses, titres, diplômes, carrière artistique;
5° Une déclaration indiquant s'ils exercent un emploi public et, dans ce cas, quels en sont les émoluments; s'ils exercent un emploi privé; s'ils sont titulaires d'une pension de retraite civile ou militaire et, dans ce cas, le montant de la pension, ainsi que le montant du dernier traitement d'activité

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de lingères des établissements nationaux de bienfaisance.

Un concours pour le recrutement de cinq lingères des établissements nationaux de bienfaisance (3e catégorie) aura lieu le 16 juillet 1951 à l'institution nationale des sourds-muets de Paris.

Pour être admises à concourir, les candidates devront remplir les conditions suivantes:

Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins;

Etre âgées de moins de trente ans à la date du concours. Toutefois, la limite d'âge de trente ans peut être reculée d'un temps égal à la durée des services civils valables ou validables pour la retraite ainsi que du temps prévu par les dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 portant code de la natalité française. Aucune limite d'âge ne peut être opposée au personnel titulaire et aux agents du cadre complémentaire déjà en fonctions à l'administration centrale et dans les établissements nationaux de bienfaisance;

Etre reconnues physiquement aptes à l'exercice de la profession de lingère.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de l'institution nationale des sourds-muets, 254, rue Saint-Jacques, Paris (5e), où les demandes d'inscription devront parvenir avant le 2 juillet 1951, dernier délai.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	12 juin — Cours relevés après Bourse	DEVISES	13 juin 1951 — Cours relevés avant Bourse	Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
701 875	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	701 375 .....
1222 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1222 75 .....
8060 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8060 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
326 90	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	326 .. ..

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE ETILAM

CAPITAL: 72.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: JEUMONT (NORD)
R. C.: Avesnes-sur-Helpe 636.

Obligations 4 0/0 1945 de l'Etirage de la Somme.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de cet emprunt, a procédé au rachat en Bourse des 30 obligations constituant l'amortissement prévu à la date du 1er octobre 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Tirage 1947.
379 — 380 — 631 à 635.

Anciens Etablissements VILLARD et WEILL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 13, RUE FRANÇOIS-PARMENTIER, LUNEVILLE
R. C.: Lunéville n° 17.

Obligations 5 0/0 1930 *de* 1.000 *F.*

Dix-septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er juillet 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Obligations sorties aux précédents tirages et restant à rembourser.

Année 1944.	*Année* 1947.
723 et 1.669.	897 984.
Année 1946.	*Année* 1949.
249.	446 1.032 1.596 1.605 1.790.

Société Industrielle de Produits Céramiques

ECUELLES, PAR MORET-SUR-LOING (SEINE-ET-MARNE)

Obligations 4,25 0/0 1942.

Amortissement 1951.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée dans ses conditions d'émission, la société a racheté 25 obligations; il n'y aura donc pas de tirage au sort en 1951.

Obligations sorties au tirage antérieur et non encore remboursées.

Néant.

Société de Distillation des Combustibles et de Construction de Fours à Coke " Disticoke "

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 48, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 240194 B.

Obligations de 5.000 *F* 4 0/0 1946.

Cinquième amortissement du 1er septembre 1951.

MM. les obligataires sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations de 5.000 F 4 0/0 1946, faculté mentionnée au prospectus, a rachete en Bourse la quantité de titres nécessaires à l'amortissement du 1er septembre 1951. En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 15 juillet 1951 n'aura pas lieu.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1945
DE LA
Société des forces motrices de la vallée de Gavarnie.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société des forces motrices de la vallée de Gavarnie sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 septembre 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

8 à 10 — 2.538 — 6.657 à 6.660.

Remboursables depuis le 15 septembre 1947 à 5.000 F, coupon du 15 septembre 1948 attaché.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F ET DE 20.000 F 4 0/0 1947
DES
Houillères du bassin de Lorraine.

Amortissement du 1er *juillet* 1951.

Les Houillères du bassin de Lorraine, usant de la faculté qu'elles se sont réservée lors de l'émission de leurs obligations 4 0/0 1947, ont procédé au rachat en Bourse de 18.686 obligations de 5.000 F et de 3.463 obligations de 20.000 F pour la somme correspondant au capital nominal à rembourser indiqué au tableau d'amortissement, soit 121.540.000 F pour la quatrième échéance d'amortissement du 1er juillet 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

NOTA. — Les amortissements antérieurs ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 18, RUE PORTE-DIJEAUX, A BORDEAUX
Registre du commerce: Bordeaux n° 716 B.

Sixième amortissement du 19 mai 1951.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 463 obligations 5 0/0 sorties au tirage du 19 mai 1951 et remboursables à partir du 1er janvier 1952 à 1.000 F avec le coupon n° 33 du 1er juillet 1952 attaché;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
9	52	2.485	52	3.739	52
12	52	2.511	52	3.750	52
14	52	2.529	52	3.755	52
16	52	2.541	52	3.810	52
60	52	2.559	52	3.822	52
91	52	2.575	52	3.848	52
115	52	2.589	52	3.868	52
135	52	2.612	52	3.874	52
180	52	2.613	52	3.880	52
182	52	2.640	52	3.905	52
189	52	2.695	52	3.906	52
238	52	2.697	52	3.930	52
250	52	2.703	52	3.952	52
252	52	2.710	52	3.978	52
256	52	2.721	52	4.005	52
258	52	2.739	52	4.022	52
269	52	2.747	52	4.041	52
274	52	2.751	52	4.050	52
297	52	2.792	52	4.051	52
299	52	2.809	52	4.052	52
300	52	2.815	52	4.071	52
304	52	2.858	52	4.075	52
321	52	2.859	52	4.087	52
340	52	2.881	52	4.111	52
373	52	2.904	52	4.138	52
391	52	2.911	52	4.167	52
1.423	52	2.923	52	4.182	52
1.428	52	2.932	52	4.227	52
1.430	52	2.946	52	4.312	52
1.472	52	2.997	52	4.318	52
1.481	52	3.011	52	4.328	52
1.512	52	3.017	52	4.329	52
1.542	52	3.031	52	4.341	52
1.560	52	3.054	52	4.396	52
1.568	52	3.088	52	4.437	52
1.618	52	3.089	52	4.465	52
1.620	52	3.093	52	4.480	52
1.621	52	3.102	52	4.528	52
1.622	52	3.110	52	4.544	52
1.623	52	3.132	52	4.584	52
1.636	52	3.188	52	4.593	52
1.640	52	3.203	52	4.642	52
1.641	52	3.220	52	4.663	52
1.659	52	3.261	52	4.675	52
1.661	52	3.306	52	4.682	52
1.668	52	3.323	52	4.706	52
1.688	52	3.324	52	4.763	52
1.729	52	3.335	52	4.777	52
1.759	52	3.351	52	4.798	52
1.788	52	3.356	52	4.814	52
1.789	52	3.358	52	4.818	52
1.813	52	3.395	52	4.820	52
1.830	52	3.402	52	4.830	52
1.835	52	3.416	52	4.840	52
1.858	52	3.432	52	4.841	52
1.859	52	3.435	52	4.884	52
1.862	52	3.506	52	4.946	52
1.883	52	3.510	52	4.996	52
1.884	52	3.511	52	5.008	52
1.885	52	3.517	52	5.023	52
1.916	52	3.532	52	5.028	52
1.943	52	3.571	52	5.067	52
1.944	52	3.638	52	5.148	52
1.945	52	3.651	52	5.151	52
1.955	52	3.674	52	5.189	52
1.985	52	3.677	52	5.190	52
2.005	52	3.678	52	5.231	52
2.015	52	3.685	52	5.646	52
2.017	52	3.690	52	5.650	52
2.444	52	3.706	52	5.651	52
2.448	52	3.710	52	5.652	52
2.471	52	3.716	52	5.653	52
5.678	52	8.854	52	10.429	52
5.687	52	8.858	52	10.465	52
5.730	52	8.864	52	10.478	52
5.742	52	8.865	52	10.493	52
5.744	52	8.875	52	10.496	52
5.787	52	8.886	52	10.517	52
5.817	52	8.891	52	10.518	52
5.829	52	8.903	52	10.552	52
5.838	52	8.912	52	10.581	52
5.865	52	8.913	52	10.593	52
5.868	52	8.922	52	10.676	52
5.893	52	8.924	52	10.680	52
5.901	52	8.926	52	10.739	52
5.910	52	8.944	52	10.771	52
5.911	52	8.998	52	10.775	52
5.924	52	9.007	52	10.779	52
5.936	52	9.032	52	10.849	52
5.983	52	9.065	52	10.870	52
5.992	52	9.155	52	10.878	52
6.009	52	9.160	52	10.883	52
6.010	52	9.178	52	10.884	52
6.041	52	9.206	52	10.900	52
6.048	52	9.208	52	10.907	52
6.052	52	9.229	52	10.975	52
6.053	52	9.239	52	10.985	52
6.067	52	9.272	52	10.997	52
6.081	52	9.273	52	11.044	52
6.097	52	9.310	52	11.052	52
6.112	52	9.379	52	11.060	52
6.171	52	9.407	52	11.066	52
6.201	51	9.429	52	11.093	52
6.205	52	9.435	52	11.112	52
6.206	52	9.504	52	11.127	52
6.220	51	9.506	52	11.188	52
6.221	51	9.518	52	11.231	52
6.229	52	9.529	52	11.275	52
6.244	51	9.547	52	11.276	52
6.266	52	9.555	52	11.289	52
6.270	51	9.564	52	11.381	52
6.291	52	9.572	52	11.436	52
6.302	52	9.593	52	11.466	52
6.303	52	9.597	52	11.490	52
6.308	52	9.601	52	11.524	52
6.317	52	9.622	52	11.525	52
6.320	52	9.661	52	11.536	52
6.324	52	9.663	52	11.542	52
6.340	51	9.667	52	11.561	52
6.342	51	9.700	52	11.578	52
6.347	52	9.714	52	11.579	52
6.349	52	9.789	52	11.580	52
6.352	52	9.816	52	11.581	52
6.369	52	9.821	52	11.582	52
6.447	52	9.831	52	11.596	52
6.455	52	9.835	52	11.607	52
6.469	52	9.844	52	11.634	52
6.473	52	9.872	52	11.655	52
6.482	52	9.909	52	11.676	52
6.489	52	9.922	52	11.677	52
6.490	52	9.924	52	11.680	52
6.503	52	9.929	52	11.681	52
6.507	52	9.977	52	11.682	52
6.530	52	9.991	52	11.688	52
6.537	52	10.010	52	11.701	52
6.549	52	10.031	52	11.714	52
6.594	52	10.120	52	11.722	52
6.619	52	10.121	52	11.738	52
6.644	52	10.124	52	11.740	52
6.652	52	10.132	52	11.747	52
6.676	52	10.146	52	11.749	52
6.726	52	10.147	52	11.750	52
6.770	52	10.148	52	11.756	52
8.617	52	10.172	52	11.779	52
8.626	52	10.176	52	11.780	52
8.633	52	10.286	52	11.800	52
8.654	52	10.287	52	11.815	52
8.659	52	10.329	52	11.819	52
8.670	52	10.338	52	11.845	52
8.671	52	10.339	52	11.847	52
8.721	52	10.368	52	11.853	52
8.728	52	10.369	52	11.921	52
8.744	52	10.381	52	11.986	52
8.745	52	10.386	52	11.988	52
8.753	52	10.387	52	11.996	52
8.764	52	10.390	52	11.998	52
8.818	52	10.397	52		

Les amortissements 1946, 1947, 1948 et 1949 ont été effectués par rachat en Bourse et de gré à gré, et celui de 1950 par voie de tirage.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel du 12 *janvier* 1936.)

Les Soudières Réunies « La Madeleine-Varangeville »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.645.000 F

SIÈGE SOCIAL: 44, RUE DE CHATEAU-LANDON, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 79110.

TABLEAU

indiquant le montant minimum à consacrer chaque année à l'amortissement de l'emprunt 6 1/2 0/0 1951 d'un montant nominal de 200.000.000 de francs.

AU COURS DE L'ANNÉE qui sera expirée le:	LE MONTANT NOMINAL des obligations à amortir au cours de ladite année sera au minimum de:
	francs.
1er juin 1952	8.270.000 »
— 1953	8.810.000 »
— 1954	9.380.000 »
— 1955	9.990.000 »
— 1956	10.640.000 »
— 1957	11.330.000 »
— 1958	12.070.000 »
— 1959	12.850.000 »
— 1960	13.690.000 »
— 1961	14.580.000 »
— 1962	15.530.000 »
— 1963	16.530.000 »
— 1964	17.610.000 »
— 1965	18.750.000 »
— 1966	19.970.000 »
Total	200.000.000 »

Entreprise de Génie Civil et Travaux Publics

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: AVENUE VAN-PELT, LENS (PAS-DE-CALAIS)

R. C.: Béthune n° 813 B.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 100 obligations 4,25 0/0 1946 de 5.000 F nominal dont l'amortissement était prévu pour le 15 août 1951.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Il est rappelé que les amortissements antérieurs ont été effectués de la même façon.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.100 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10 ET 12, BOULEVARD JULES-FAVRE, LYON

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 1.300 obligations 4 0/0 1941 dont le sixième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1951.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mai 1951.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 0/0 1941 sorties en 1946 et non encore remboursées.

2.961 à 2.980 — 4.901 à 4.920 — 9.701 à 9.720 — 11.681 à 11.700
37.301 à 37.320

PAPETERIE DE MOULIN-VIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 99.360.000 F

SIÈGE SOCIAL: PONTCHARRA-SUR-BREDA (ISÈRE)

Registre du commerce: Grenoble n° 13953.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 2.000 *F.*

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er juillet 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

CHANTIERS NAVALS DE LA PALLICE

(Anciennement Chantiers navals Delmas-Vieljeux.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 185.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

35, RUE LÉONCE-VIELJEUX, LA ROCHELLE (CHARENTE-MARITIME)

DIRECTION GÉNÉRALE: 29, RUE GALILÉE, PARIS (16e)

R. C.: la Rochelle n° 273 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

AVIS

Sixième amortissement.

Les rachats en Bourse effectués depuis le dernier tirage ayant porté sur un nombre d'obligations supérieur à celui prévu par le tableau d'amortissement, il ne sera pas effectué de tirage ni d'amortissement par remboursement pour l'échéance du 15 juillet 1951.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 9 juin* 1946.)

Il n'existe plus de titres restant à rembourser sortis au premier tirage du 12 juin 1946 (échéance: 15 juillet 1946).

Les amortissements des années 1947, 1948, 1949 et 1950 ont été effectués par rachats.

Société anonyme des Etablissements François

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 42.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 55, RUE BOURBAKI, TALENCE (GIRONDE)

R. C.: Bordeaux 2695 B.

Obligations de 2.000 *F* 4 0/0 1945.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société anonyme des établissements François a racheté, en Bourse, 192 obligations à amortir le 1er juillet 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été couverts par rachats en Bourse.

BANQUE D'ETAT DU MAROC

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1951: page 5666, 1re colonne. Obligations 4 0/0 1914, 8e ligne, au lieu de: « 35540 », lire: « 31540 ».

CANAL DE PANAMA

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1951, page 5730, 2e colonne (numéros remboursables à 500 F), 4e ligne, au lieu de: « 799.119 — 799.401 », lire: « 790.119 — 790 401 »; 40e ligne, au lieu de: « 1.1146.120 », lire: « 1.146.120 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Suzanne Perret, épouse de M. François Hordé, et ce dernier avec lequel elle demeure à Lyon, 45 *bis*, avenue Lacassagne, agissant en qualité de tutrice et de cotuteur du mineur Jacques-Georges Randu, né à Lyon (4e), le 14 février 1935, adressent au garde des sceaux une requête tendant à obtenir l'autorisation, pour le mineur, d'ajouter à son nom patronymique celui de Hordé.

M. Roger-Nathan Aikan, négociant, né à Paris (10e), le 17 juin 1908, demeurant à Paris (17e), 1, rue des Colonels-Renard, dépose tant pour lui-même que pour ses filles mineures: Lise, née à Paris (16e), le 11 juillet 1946 et Florence, née à Neuilly-sur-Seine, le 2 septembre 1949, une requête auprès du garde des sceaux afin d'être autorisé à substituer à son patronyme Aikan celui de Allecand, subsidiairement celui de Allequand, plus subsidiairement encore celui de Allan, ou celui de Archambault.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE UNIVERSELLE du CANAL MARITIME de SUEZ

Dans sa séance du 12 juin 1951, le conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez a décidé que le droit de transit sera abaissé à P. T. 36,5 par tonne, pour les navires chargés, et à P. T. 17 par tonne, pour les navires sur lest, à partir du 15 septembre 1951 et pour une période d'un an.

BILANS DE SOCIÉTÉS

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Bilan au 28 février 1951.

ACTIF

Immeubles	113.329.237	
Amortissements	31.030.562	
		109.208.675
Crédit foncier. — Compte capital		22.500.000
Portefeuille des effets		262.520.000
Billets échus et non renouvelés		79.700.475
Accréditifs		10.319.829
Débiteurs divers		17.685.546
Espèces en caisse, banques et chèques postaux		8.976.849
Comptes d'ordre		12.666.063.130
		13.177.094.504

PASSIF

Capital social	93.750.000
Prime d'émission	41.162.500
Réserves et provisions	55.651.411
Crédit foncier. — Billets échus	64.799.000
Créditeurs divers	232.688.141
Solde décimal reporté	228.000
Profits et pertes	2.703.782
Bénéfice exercice précédent	20.048.550
Comptes d'ordre	12.666.063.130
	13.177.094.504

Paris, le 31 mai 1951.

Le président directeur général du sous-comptoir des entrepreneurs,
Signé : J. APPERT.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

4 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Pécule des orphelins de guerre de France change de titre et devient **Maisons des gosses orphelins de guerre de France.** Modifications aux statuts. Siège social : 1, rue Mondétour, Paris

15 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Société de préparation premilitaire du canton de Crémieu.** But : préparation aux examens du brevet de préparation militaire élémentaire des jeunes gens aptes au service militaire. Siège social : mairie de Crémieu.

15 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Compagnons de Saint-Charles.** But : promouvoir, soutenir et favoriser les initiatives susceptibles de diffuser la culture théâtrale et littéraire. Siège social : 84, rue Victor-Basch, Thiais.

16 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union professionnelle des entrepreneurs et artisans plâtriers de France** transfère son siège social du 28, boulevard Raspail, au 33, avenue Kléber, Paris.

17 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Société régionaliste et touristique de Gargilesse.** But : protection des sites de Gargilesse et de sa région dans le cadre du tourisme, des arts et des lettres. Siège social : place du Château, Gargilesse.

18 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association sportive d'Aime.** But : pratique de tous les sports. Siège social : hôtel des Alpes, Aime.

21 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Société amicale des sapeurs-pompiers.** But : subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social : mairie de Servance.

24 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Cercle beaujolais d'échecs.** But : réunion de tous les joueurs d'échecs en vue de la pratique et du développement de ce jeu. Siège social : café des Sports, Beaujeu.

24 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association d'éducation populaire catholique d'Aubevoye.** But : gestion matérielle de l'école libre d'Aubevoye. Siège social : école Saint-Georges, Aubevoye.

24 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. La Réunion amicale des officiers d'administration de réserve du service de santé change son titre, qui devient **Réunion amicale des officiers d'administration de réserve du service de santé de France et d'outre-mer,** modifie ses statuts et transfère son siège social du 183, rue Saint-Denis, au 28, place Saint-Georges, Paris.

25 mai 1951. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association pour le développement social et culturel de la jeunesse rurale du Finistère.** But : organiser les services de formation et d'éducation culturelle des jeunes ruraux. Siège social : 14, place Saint-Corentin, Quimper.

25 mai 1951. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association des chanteurs et conteurs ruraux du département du Finistère.** But : soutenir les efforts d'initiation pratique des jeunes ruraux à la musique et au chant choral. Siège social : 14, place Saint-Corentin, Quimper.

26 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. Association **Maison des jeunes de l'Ile-Saint-Louis.** But : grouper, organiser et diriger des activités culturelles et sportives entre ses membres, créant entre ceux-ci un centre de relations amicales. Siège social : 35, quai d'Anjou, Paris.

28 mai 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Caudebec-lès-Elbeuf.** But : perfectionnement de l'instruction du corps ; fournir des secours aux sapeurs-pompiers tombés malades ou blessés soit dans le service, soit en dehors du service. Siège social : dépôt du matériel d'incendie, rue Jules-Verne, Caudebec-lès-Elbeuf.

29 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Syndicat de défense des intérêts touristiques et commerciaux de la ville de Martigues.** But : étude des mesures susceptibles d'augmenter, d'une manière générale, la prospérité de Martigues et de sa région et d'en poursuivre la réalisation. Siège social : rue du Colonel-Denfert, Martigues.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des locataires des I. S. A. I. d'Epinal.** But : défense de leurs intérêts. Siège social : I. S. A. I., rue Viviani, Epinal.

31 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Foyer rural, cercle des jeunes de Millevaches et Chavanac.** But : développement des œuvres scolaires et postscolaires par l'éducation artistique et technique et la pratique des sports. Siège social : école de Millevaches.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Comité de la jeunesse au plein air du département de la Savoie.** But : aide aux colonies de vacances. Siège social : inspection académique, préfecture de la Savoie, Chambéry.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Cercle France-Union des républiques socialistes soviétiques.** But : projection de films. Siège social : café Collomb, 65, avenue d'Alsace-Lorraine, Grenoble.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Le Cercle du théâtre.** But : recherche, réalisation scénique et diffusion d'œuvres théâtrale de toute nature françaises ou étrangères. Siège social : 29, rue Octave-Feuillet, Paris.

1er juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Société française de phytiatrie et de phytopharmacie** (médecine et pharmacie des végétaux). But : mettre en œuvre les moyens propres à faciliter les progrès de la protection et de l'amélioration de la production végétale par le développement de la phytiatrie et de la phytopharmacie ; favoriser et développer les contacts personnels et les échanges d'idées entre spécialistes ; promouvoir et aider toute organisation de recherche ou d'enseignement ; assurer la formation de spécialistes ou de personnel qualifié pouvant jouer le rôle de conseillers et d'experts ; collaborer à une meilleure information du monde agricole en ce qui concerne la défense des cultures et de leurs produits ; participer à l'étude des problèmes scientifiques sur le plan international. Siège social : institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, Paris.

6 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Union des producteurs du Bas-Armagnac.** But : rehausser, en France et dans le monde, le prestige de l'Armagnac, grâce à une authentification contrôlée des vieilles eaux-de-vie du Bas-Armagnac et une garantie sérieuse de leur qualité. Siège social : chez M. Fontan, Nogaro

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.